

futuribles

analyse et prospective

**1996-2016, vingt ans
pour réinventer l'Utopie**

**Réduction du temps
de travail, le point
de vue des salariés**

**Service public :
monopole ou
concurrence**

futuribles

analyse et prospective

REVUE MENSUELLE

55, rue de Varenne

75341 Paris Cedex 07 - France

• Tél : (33 1) 42 22 63 10

• Fax : (33 1) 42 22 65 54

• Minitel : 3615 SJ*FUTURIBLES

Comité d'orientation : Ismaïl S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Göran Backstrand, Michel Crozier, Cläre Degenhardt, Jacques Durand, François Eck, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Michel Godet, Paul-Marc Henry, Edmond Lisle, Daniel Malkin, Eléonora Masini, Henri Mendras, Amélie d'Oultremont, Pierre Piganiol, Jean Saint-Geours, Michel Salomon, Philippe de Seynes, Alvin Toffler, Georges Vedel.

Comité de rédaction : Anne de Beer, Jean-Yves Boulin, Bernard Cazes, Gilbert Cette, Michel Drancourt, Charles du Granrut, Alain Michel, Alain Parant, André-Yves Portnoff, Michel Schiray, Jacques Theys.

Directeur : Hugues de Jouvenel

Rédaction : Christine de Guébriant,

Assistante : Annie Palmantier

Secrétaire générale : Corinne Roëls

Abonnements-diffusion : Corinne Roëls, Fabrice Colin

1 an :	France	640 FF
	Etranger/DOM TOM	690 FF
	Par avion	790 FF
	Etudiants :	440 FF
	Joindre la copie de la carte d'étudiant	

Le numéro :	France	70 FF (port inclus)
	Etranger/DOM TOM	75 FF (port inclus)

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de Futuribles. Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© *Futuribles Sarl* 1996

Publiée avec le concours du Centre national du livre
Commission paritaire n° 56798 - ISSN 0337 307 X
Imprimerie Bialec S.A. - Nancy
Dépôt légal n° 43752 - Janvier 1996

Unique revue de prospective en langue française à caractère réellement interdisciplinaire, *Futuribles* analyse chaque mois ce qui peut advenir (les futurs possibles) et ce qui peut être fait (les politiques et les stratégies) vis-à-vis des grands défis du futur.

Au sommaire des derniers numéros

n°200

- Numéro spécial :
L'évolution des valeurs des Européens

n°201

- La maîtrise des dépenses de santé
- Les enjeux éthiques du vieillissement
- La pauvreté avec ou sans emploi

n°202

- L'« islamisme » en Algérie
- La diversité culturelle
- SOS jeunesse !

n°203

- Les nouveaux risques infectieux
- Un exercice de prospective en entreprise
- L'implosion démographique française

n°204

- Chine : mythes et réalités
- Eurotunnel : le défi managérial
- OCDE : la politique scientifique et technique

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle - CPI) et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Code de la Propriété Intellectuelle, article L. 122-5).

Toutefois, l'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie (photocopie, télécopie, copie papier réalisée par imprimante) peut être obtenue auprès du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) - 3, rue Hautefeuille - 75006 PARIS.

futuribles

analyse et prospective

NUMÉRO 205

JANVIER 1996

Pour une nouvelle utopie	3
<i>Hugues de Jouvenel</i>	
La réduction du temps de travail en France	22
Le point de vue des salariés de la chimie	
<i>Jean-Yves Boulin, Gilbert Cette, Michel Dauchot, Danier Verger</i>	
L'enquête métallurgie : similitudes et différences avec la chimie	31
<i>Jean-Yves Boulin, Gilbert Cette</i>	
Le point de vue des agents de l'ANPE	35
<i>Alain Ottavi, Carole Tuchsirer</i>	
Concurrence, régulation, service public.	39
Variations autour du cas de l'électricité	
<i>Marcel Boiteux</i>	

FUTURS D'ANTAN

L'Utopie de Thomas More revisitée	5
<i>Nicole S. Morgan</i>	

FORUM

Dialogue Europe-Maghreb, le point de vue des lecteurs	61
<i>Liam Fauchard, Eugène-Jean Duval, Nacer-Eddine Hammouda, Abdelhamid Chorfa</i>	

ACTUALITÉS PROSPECTIVES

La défense du droit à l'IVG ? Ex-« pays de l'Est », partenaires... ou concurrents ? La Méditerranée en péril ? Le pari de Tony Blair... ou comment le parti travailliste peut gagner les prochaines élections. Ozône : le trou se confirme. Le chômage, risque d'explosion sociale en Chine. Crise identitaire et logique du désordre. Vers le télé-monde. L'avenir du disque et du livre. Arabie Saoudite : la transition est engagée. Divergences franco-allemandes sur l'électricité.

BIBLIOGRAPHIE

Analyses critiques	79
Comptes rendus	100

Pour une nouvelle utopie

1516-2016, dans vingt ans nous célébrerons le 500^e anniversaire de l'Utopie de Thomas More. Quel sera alors l'état de l'Europe et l'état du monde ?

Jamais nous n'avons prétendu prédire l'avenir. Au mieux, nous pouvons essayer d'anticiper les descendants possibles de la situation actuelle et jamais peut-être l'éventail des futurs possibles n'a été aussi largement ouvert. Mais l'anticipation n'est point une fin en soi. Elle constitue plutôt une démarche utile pour éclairer les choix et décider des actions qui seront les nôtres et qui contribueront à éviter ces avenir dont on ne veut pas, à infléchir le cours des choses dans le sens que nous jugeons souhaitable.

Est-il souhaitable de persister dans la voie empruntée depuis vingt ans ? De faire comme si la crise n'était qu'un incident de parcours, comme si finalement tout reviendrait comme avant : le plein emploi, les quarante heures, la 4 CV et le train-train « métro-boulot-dodo ». Je pense que cela n'est ni possible ni souhaitable, qu'il est urgent de cesser de faire la poli-

tique de l'autruche face aux bouleversements majeurs qui inéluctablement interviendront durant ces vingt ans.

Est-ce à dire qu'il faut faire de cette mauvaise fortune bon cœur ou, tout au contraire, mettre toute notre ardeur à imaginer et à construire un monde nouveau. Jamais peut-être les opportunités et les menaces n'ont été aussi grandes et donc notre responsabilité si importante de procéder aux arbitrages qui s'imposent, de décider quelle société nous voulons construire et de nous atteler à la tâche.

En définitive ce XX^e siècle finissant ressemble à bien des égards à la situation régnant voici cinq siècles. L'atmosphère est morose, les gens inquiets et crispés sur leurs droits acquis. Les intellectuels radotent, les bourgeois se planquent, quelques voix s'élèvent dénonçant le mal et prêchant le retour aux traditions.

Faut-il en effet retourner en arrière, renvoyer les femmes à la maison et les hommes à l'usine, sinon à la guerre ? Faut-il en effet revenir aux valeurs d'hier, interdire

aux jeunes d'aller errer sur le pont des arts, leur couper les vivres de sorte qu'ils réapprennent à gagner leur vie à la sueur de leur front ?

Il est urgent d'en finir avec le chaos, les malades imaginaires et les bourgeois gentilhommes, les cavernes où l'on exorcise les gens de leurs angoisses et la télévision qui les endort en prodiguant aux badauds de l'opium à volonté.

Ça suffit. Ces vingt ans qui nous restent d'ici 2016, dès demain seront entamés par le temps qui passe ; le compte à rebours com-

mence. Inexorablement il absorbe notre quotidien, l'envahit, le réduit à presque rien sinon parfois à une larme ou à un cri.

Non, c'en est assez. Il est urgent. Urgent de regarder en face ce carnage, de se lever et d'agir. Le temps est là, tel un ami, tout disposé si le désir nous y pousse à donner à ceux qui s'éveillent le temps qu'il faudra pour réaliser un avenir qui reste à inventer. Telle est notre tâche.

Hugues de Jouvenel

L'Utopie de Thomas More revisitée

Nicole S. Morgan ¹

« En Utopie, s'exclame Hythlodée, tout est si bien géré et organisé » ²

« Mieux que quiconque, il a conscience de l'impasse politique sociale et idéologique dans laquelle se trouvent les Gouvernements du monde chrétien » (...) « Que faire ? » (...) « Le temps presse ».

« Outre les fléaux de l'humanité (guerres, famines, épidémies...), d'autres facteurs contribuèrent à créer une crise sans précédent : l'émergence d'une économie-monde et d'une classe de riches marchands, la corruption et l'incompétence des princes qui ne savent qu'accroître les impôts pour financer leurs dettes, l'essor de la spéculation qui évince les humbles producteurs, les accule à vivre de travaux temporaires ou à se réfugier dans la mendicité, quand ce n'est dans la rapine et la violence.

L'atmosphère est morose, les gens inquiets et crispés sur leurs droits acquis. Les universitaires bafouillent, chicanent sur les détails. Des bourgeois réclament que l'on pendre les fainéants, d'autres prêchent le retour aux traditions, d'autres encore noient leur désespoir dans le cynisme.

Que faire ? Transiger avec le Prince et le courtiser suffisamment pour devenir son conseiller ? Ou refuser le compromis, se demander si

1. Visiting professor à l'Université McGill (Montréal), correspondante de Futuribles pour l'Amérique du Nord, auteur de *Le sixième continent. L'Utopie de Thomas More*. Paris : librairie philosophique J. Urin, décembre 1995. 172 p.

2. Nous utiliserons comme texte référence de *L'Utopie*, la traduction de Marie Delcourt, Paris : Flammarion, 1987, présentation des notes par Simone Goyard-Fabre.

finalement la cause du mal ne serait pas économique et l'homme suffisamment animé de rêve et de raison pour entreprendre de refaire le monde ? »

Tel est le dilemme devant lequel se trouvent Érasme, Machiavel, Luther et surtout Thomas More lorsque, en 1516, il écrit son « Utopie ». Tel est le dilemme devant lequel nous nous trouvons aujourd'hui — la conjoncture, à de nombreux égards, est la même à la fin du XV^e et du XX^e siècle —. En revisitant « l'Utopie » de Thomas More, Nicole S. Morgan nous fait découvrir un scénario vieux de près de cinq siècles mais éminemment actuel. Elle met l'accent sur l'absence de fatalisme et l'urgent besoin d'un nouvel humanisme.

En ce début d'année 1996, alors que « l'humanité fait face à des changements sans précédents » et au-delà de l'analyse, elle forme un vœu qui touchera certainement tous les lecteurs de Futuribles.

H.J.

L'horizon brumeux des bords de la Tamise en ce matin de mars 1516 n'est pas sans évoquer à Thomas More et Érasme l'avenir exaltant et effrayant dont ils ne discernent pas le contour. Chelsea-on-the-Thames est leur asile ; ils y refont le monde mais rêvent aussi de le fuir à jamais pour cultiver leur jardin, leur amitié et leur amour des livres classiques dont ils ne cessent de redécouvrir la richesse. Non pas que 1516 ne soit pas une année prometteuse en ce qui les concerne. Érasme, le moine aux origines obscures est maintenant reçu à toutes les cours d'Europe. Sa satire sociale — *l'Éloge de la folie* — rédigée à Chelsea au cours de l'année 1509, est un franc succès et la vie est douce chez un ami immensément généreux qui ouvre sa porte et sa plume aux plus fins lettrés d'Europe. Lequel ami n'est pas non plus bien à plaindre. Ambassadeur en Flandre, Thomas More avait su faire valoir son expérience d'avocat spécialisé dans les traités commerciaux et son talent de négociateur. Henry VIII l'en avait dûment récompensé en le nommant Chancelier d'Angleterre.

Néanmoins, toujours attiré par la tour d'ivoire qui — ironie du sort — prendra un jour la forme de la Tour de Londres, il hésite. Mieux que quiconque, il a conscience de l'impasse politique, sociale et idéologique dans

- 1440 Gutenberg découvre l'imprimerie.
- 1478 Naissance de Thomas More.
- 1492 Christophe Colomb découvre l'Amérique.
- 1511 Érasme. *Éloge de la folie*.
- 1516 Machiavel. *Le Prince*.
Thomas More. *L'Utopie*.
- 1517 Luther. Publication de ses 95 thèses.
Thomas More est nommé Chancelier d'Angleterre par Henry VIII.
- 1535 Thomas More refuse de reconnaître la validité du divorce d'Henry VIII.
Ce dernier le fait exécuter pour « haute trahison ».

laquelle se trouvent les gouvernements du monde chrétien. Il finit par accepter mais sans avoir pris le temps de formuler une contre-proposition à la satire que fut *l'Éloge de la folie* : une sorte d'éloge de la sagesse qui répond à la question de plus en plus pressante du « Que faire ? ». Cela faisait plus de cinq ans que Thomas More travaillait à ce projet, « *per occasionem* », nous dira Érasme, lorsque ses responsabilités professionnelles, familiales et intellectuelles lui en laissaient le loisir. Mais aujourd'hui, le temps presse : avec l'aide d'Érasme, il rassemble ses notes et expédie chez Martens, à Louvain, le manuscrit de *L'Utopie*.

Le livre eut immédiatement un succès retentissant dans toute l'Europe, fut réimprimé quatre fois en trois ans et n'a plus cessé de l'être. Succès mitigé néanmoins tant le texte agace encore par l'ampleur du champ ouvert sur un monde habitué depuis lors à la spécialisation des genres. L'Université ne sait pas quoi faire de *L'Utopie*. Est-ce de la philosophie, de la politique, une satire, un message chrétien, une intuition visionnaire, un exercice de style, un jeu littéraire ou bien un exercice scolastique ? On la lit, on sourit, on s'étonne et l'on passe vite au XVII^e siècle cartésien qui nous rassure.

Et pourtant — et ce sera notre première hypothèse — *L'Utopie* est un scénario fondamental rigoureux.

— Scénario en ce que Thomas More formule un postulat plausible dont il développe toutes les implications : « Et si la cause du mal était en partie économique ? » demande-t-il.

— Fondamental en ce que ce postulat, fort banal à notre regard contemporain, remet en question la croyance en une existence intrinsèque du mal et met ainsi fin à dix siècles de Moyen Âge. Que cela nous plaise ou non, *L'Utopie* est la bible de nos temps modernes, ou du moins sa caricature.

— Rigoureux enfin en ce que ses implications sont poursuivies, avec une rigueur enviable, par un maître rhéteur qui non seulement est d'une érudition sans limites, est doué d'une mémoire prodigieuse, mais a accumulé suffisamment de connaissances pratiques pour savoir de quoi il parle lorsqu'il muse sur l'art de gouverner.

Il a accumulé aussi ce faisant — et cela le desservira aux yeux des hordes sévères qui emboîteront sa quête théorique du savoir sans jamais toucher à la pratique — des trésors d'humour qu'il gardera jusqu'à l'échafaud. *L'Utopie* est un festival de jeux de mots érudits (mieux vaut maîtriser le latin et le grec si l'on veut apprécier l'ouvrage à sa juste valeur), clins d'œil entendus, calembours quelquefois épais, métaphores enfantines, litotes subtiles. Bref, Thomas More ne prend pas son scénario trop au sérieux, une attitude dont les futurologues contemporains prêchent le mérite mais qu'ils oublient souvent en cours de route.

Car — et ce sera notre deuxième hypothèse — nous avons fait l'erreur inconsciente, de prendre ce scénario précurseur pour une prédiction, ne remettant ainsi jamais en cause le postulat premier. Régions l'économique,

nous obstinons-nous à penser et tout ira bien pour l'humanité. Bref, non seulement nous faisons du scénario sans le savoir, mais nous avons aussi oublié le script original qui nous rappellerait qu'il ne s'agissait peut-être, après tout que d'une farce.

Relisons donc ensemble ce « petit livre de rien » pour reprendre l'expression faussement modeste de son auteur. Il est des plus instructif.

Le décor : où ?

Commençons par planter le décor ! Nous sommes donc au début d'un siècle qui s'annonce mouvementé, ce qui n'est certes pas nouveau ; les fléaux de l'humanité (guerres, famine et peste) sont toujours omniprésents mais, commençant par l'Italie dès le XII^e siècle, bien d'autres facteurs contribuent à créer une crise sans précédent.

La période est à l'expansion : la population européenne, enfin remise de la grande peste noire, explose, se regroupant dans de nouveaux centres économiques régionaux — les ville-États — dont la fonction d'échange échappe de plus en plus au contrôle féodal. En même temps, grâce à Christophe Colomb, entre autres, le monde médiéval où les ressources se faisaient rares s'ouvre à une nouvelle « économie-monde » pour reprendre l'expression de Fernand Braudel. Furent ainsi repayés au centuple marchands, bourgeois, avocats, techniciens, armateurs et autres investisseurs qui avaient affrété les navires.

Ces voyages dans l'espace aiguisent la curiosité et s'élargissent aux voyages dans le temps. L'imprimerie arrive à point nommé : l'on redécouvre les manuscrits des anciens et surtout on les traduit directement du grec. Le rêve de changement se teinte de nostalgie.

Quant à la hiérarchie féodale, elle est incapable de gérer la naissance du capitalisme marchand qui n'a même pas encore de nom. Les princes de robe ou d'épée, épuisés moralement et physiquement par les guerres ont besoin de bailleurs de fonds et de compétences pour survivre ; ils empruntent aux banquiers — les Médicis parmi d'autres — engagent des techniciens et s'entourent de conseillers aux rôles et statuts imprécis ; peu à peu l'autorité se déplace mais sans qu'il soit possible d'assigner une place à aucun des acteurs dans un système reposant sur l'allégeance et sur l'infailibilité royale, garantie par Dieu.

Les marchands s'enhardissent et font quelquefois savoir aux nobles et à leur bureaucratie que non seulement ils les considèrent comme des parasites mais qu'ils sont contre-productifs. Non pas que les « nouveaux riches » soient eux-mêmes des modèles de vertu laborieuse. Leur avidité ne connaît plus de

bornes, titillée par la rapidité avec laquelle les fortunes se font. C'est l'époque des enclosures, cette fusion des terres de fermage à but spéculatif au nom de la productivité. On passe d'une économie familiale d'élevage au monopole des marchands de laine.

Les petits fermiers qui arrivaient autrefois à faire vivre leur famille des produits de leur labeur sont maintenant jetés sur les routes. Au mieux, ils doivent se vendre comme journaliers. Au pire, ils rejoignent les bandes de brigands qui vivent de rapines et de meurtres. Les autres sont réduits à la mendicité, chassés de ville en ville, finissant quelquefois sur cette nef des fous qu'aucun port ne laisse approcher³. Une classe sociale d'exclus est en train de naître.

La violence monte. On construit des prisons plus grandes, on perfectionne les techniques de torture, on érige davantage de gibets et l'on accuse les femmes. Mais rien n'y fait « moins les voleurs échappent au châtement, plus ils pullulent partout ».

Les personnages : qui ?

Ainsi commence le Livre premier de *L'Utopie*, par l'étonnement naïf d'un monsieur-tout-le-monde de service auquel Thomas More ne donne pas même un nom. Il l'appelle simplement « le laïc »⁴. Dans ce Livre donc, Raphaël Hythlodée, navigateur au long cours, est invité à la table du Cardinal Morton. Le sujet de conversation tourne vite au débat contemporain (du XVI^e siècle, il va sans dire) sur la montée du crime et de la violence.

Et chacun d'y aller de sa petite explication et bien entendu de sa solution. Le « laïc » commence donc, se plaint de la montée de la violence et du crime et propose explication et solution faciles. Les criminels, dit-il, sont criminels parce qu'ils en font le choix. Car, après tout s'exclame-t-il, ils pourraient travailler s'ils le voulaient vraiment ! Ce ne sont que fainéants et paresseux qui profitent du système. Continuons donc à les emprisonner et à les pendre. Ils le méritent ! Et ils finiront bien par comprendre le message.

Vient le tour du juriste qui se plonge immédiatement dans ses livres et appelle à la rescousse toutes les lois — et elles sont de plus en plus nombreuses et contradictoires — qu'il a en mémoire. Une pléthore d'avocats et de juristes, en nombre croissant vivent de la « glose », laquelle a étouffé les

3. GEREMEK Bronislaw. *La Potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*. Paris : Gallimard, 1987.

4. À ne pas confondre avec l'athée qu'il deviendra plus tard. L'athéisme n'est pas même concevable à l'époque. Le laïc ici est celui qui n'occupe pas une position dans l'église.

contenus. Justice n'est plus rendue : on pend des innocents alors que les pires filous, défendus par de brillants techniciens de la loi continuent leurs méfaits. Le juriste donc est aussi désarmé que le laïc et ne peut répondre à la question de la prolifération du crime, pas plus d'ailleurs qu'il ne peut résoudre les problèmes moraux et législatifs posés par la nouvelle culture marchande et l'économie-monde. On est notamment incapable de donner un statut légal à ces « sauvages » d'outre-monde qui vivent en marge de *l'humanitas* chrétienne. De plus ce juriste n'est pas un même un penseur : il ne sait que bafouiller, « chicaner », et se faire payer pour l'effort.

Le « moine », quant à lui, est le penseur attiré d'une époque où l'Église domine encore. Mais c'est le crépuscule⁵ d'un Moyen Âge qui eut son époque glorieuse et éblouissante. Toute une bureaucratie religieuse vit dans des couvents dont le but semble davantage être de préserver les privilèges acquis — aussi petits soient-ils — que de vivre la foi. Ce « moine » est une caricature et ne sait, aux yeux d'Hythlodée que faire appel à la tradition et courtiser les puissants en leur donnant des conseils qu'ils appuient sur l'autorité des anciens. Les changements qu'il pressent l'inquiètent et il explose de colère à la moindre critique. Sa caste resserre les rangs. Ces intellectuels en froc ne cessent de se citer les uns les autres et ne tolèrent aucun discours qui ne passent par les règles d'une scolastique et rhétorique dont ils tiennent les leviers. « Quels que soient le biais emprunté ou la question débattue [...] on en arrive toujours au même problème, opposant sous des noms différents, les mêmes positions⁶ ». Lorsque débats il y a, ils sont futiles : on s'enflamme sur la question du sexe des anges ou du nombre d'entre eux qui peuvent danser sur la tête d'une épingle ; les bancs de la Sorbonne, autrefois remplis par les élèves de Thomas d'Aquin, se vident.

Arrive alors le « bouffon » qui parle le langage de l'*Éloge de la folie* et utilise une réponse dérision-désespoir : le rire méchant et le cynisme de bon aloi avec une touche de populisme. De temps en temps, concède Hythlodée, « notre homme laisse échapper, par hasard, des mots qui sont loin d'être absurdes » mais qui n'ont aucune utilité pratique.

Est-ce à dire qu'il faut s'en remettre au hasard et bons mots pour résoudre les problèmes contemporains ? Pauvre choix entre un fatalisme magique, une métaphysique qui tourne en rond, une scolastique répétitive, un appareil judiciaire bloqué par ses traditions et la dérision cynique !

Dernier espoir cependant : le mouvement humaniste, ouvert à l'histoire et sensible aux changements ; peut-il apporter une réponse ? On le croirait car entrent en scène des personnages qui portent enfin un nom, dont celui de

5. HUYZINGA Johan. *The Waning of the Middle Ages*. New York : Doubleday, 1954.

6. GARIN Eugenio. *Moyen Âge et Renaissance*. Paris : Gallimard, 1969, p. 21

Thomas More⁷ — le double théâtral du personnage Raphaël Hythlodée. Le premier est calme, posé, réfléchi mais cherche à faire plaisir à tous et n'ose rêver. Le second est impatient, arrogant, exaspéré et n'a pas peur de dire ce qu'il pense. Dans *L'Utopie*, Thomas More, le sage serviteur de l'État parle au Thomas More-Hythlodée, le révolutionnaire qui refuse tout compromis. L'auteur de *L'Utopie* chercherait-il à se convaincre à la veille d'accepter la proposition d'Henry VIII ?

C'est possible et même probable ; toujours est-il qu'il s'explique. Le personnage Thomas More propose de conserver l'autorité en place, mais en lui adjoignant un représentant « compétent » : le conseiller du Prince. En guise de système, l'on veut développer l'art du *negotium*. C'est la solution préconisée par Érasme et toute une école de consultants avant la lettre qui vendent leurs services. Les livres sur l'art de la gestion se multiplient (et se propagent grâce à l'imprimerie) et il faut citer à ce point le plus célèbre : *Le Prince*, écrit par un petit fonctionnaire italien inconnu⁸ du nom de Machiavel.

Cela dit, Thomas More ne semble convaincu qu'à moitié. Il laisse son double atrabilaire (Hythlodée) rejeter la consultation comme un prétexte à la courtoisnerie. Il cite Platon à l'appui : le pouvoir corrompt. Et mieux vaut pour le philosophe s'en tenir à l'écart.

Hythlodée/Thomas More vont donc pour un temps flirter avec l'ultime solution/tentation : celle d'abandonner la partie. Le rêve se cristallise autour des jardins d'Épicure dont Érasme nous conte les délices. On discute entre amis, comme chez Budé. On se retire sur ses terres parmi ses livres et ses vignes, comme Pic de la Mirandole. On dîne avec Lorenzo Valla. Et le Thomas More historique se fait bâtir une maison de campagne sur la Tamise, à Chelsea, où il reçoit fort généreusement ses amis, au grand chagrin de sa seconde épouse qui doit nourrir tout ce petit monde parlant un latin qu'elle ne comprend pas.

Le Livre premier est donc terminé. Le débat a été animé et les frustrations ont été exprimées, mais nous voici revenus à notre point de départ. Que faire devant cette montée de violence ?

Le scénario : et si... ?

Hythlodée va faire table rase de tout ce qui précède d'un revers de la main. Il ne cache pas son mépris pour la piètre performance des invités du Cardinal Morton, y compris de son double angélique : ce Thomas More futur

7. Il y a quatre Thomas More dans *L'Utopie* : l'auteur, le narrateur, le personnage Thomas More et Raphaël Hythlodée.

8. Il est douteux que Thomas More ait lu cet ouvrage qui pourtant a été rédigé peu avant *L'Utopie*.

Chancelier d'Angleterre. Hythlodée, l'explorateur, l'intrépide qui refuse le compromis veut aller plus loin. Il ose proposer une explication inédite : *et si*, demande-t-il *la situation économique incitait au vol ?*

« On décrète contre le voleur des peines dures et terribles alors qu'on ferait mieux de lui chercher des moyens de vivre, afin que personne ne soit dans la cruelle nécessité de voler d'abord et ensuite d'être pendu » (p. 95).

La radicalité de l'hypothèse est difficile à comprendre pour nous qui vivons de ses retombées depuis près de cinq cents ans. Après Marx, John-Stuart Mill et Keynes, elle est devenue fait accompli. Mais replacée dans le contexte de ce début de XVI^e siècle, elle est radicale et c'est avec juste raison qu'on a parlé d'un cap historique. Qu'on ne s'y trompe pas : ce « Et si » est de taille !

En effet, supposer l'existence d'une réalité extérieure à l'individu qui influence son comportement, mais qui n'est ni un macrocosme, ni un reflet de lui-même le rattachant au monde divin, c'est créer deux espaces : un espace socio-économique (systémique) et un espace individuel dans lequel il peut agir. L'homme renaissant lâche la main de Dieu et occupe maintenant le centre d'un monde dont il peut espérer découvrir les secrets. Léonard de Vinci y travaille dans la pénombre de son atelier, lui et des milliers d'alchimistes, techniciens, ingénieurs, imprimeurs, magiciens et marchands qui attendent que leur rêves et leurs espoirs terrestres se concrétisent autour d'un nouvel espoir qu'on nommera plus tard « idéologie ».

Hythlodée leur en propose un : la preuve que mon explication est la bonne, dit-il, est que je reviens d'une île qui s'appelle « nulle part » (U-topia), où l'on suit la logique de ce postulat et où il n'y a pas de voleurs. Suivez-moi et vous verrez !

L'intrigue : implications

Le scénario commence avec le Livre deuxième. Et c'est bien d'un scénario qu'il s'agit ! *L'Utopie* n'est pas, comme on le croit trop souvent, un volume de science-fiction avant la lettre, ou un traité de marxisme qui s'ignore. Et qu'on ne se laisse pas distraire par les petits détails quelquefois amusants dont le texte est truffé. Thomas More est élève du *logos* grec, des *summae* thomistes et de la rhétorique médiévale. Il articule les implications de son hypothèse de manière rigoureuse et refait, ni plus ni moins, le monde : l'homme devient le référent, la vérité se fait pratique et une morale de la productivité devient l'autorité.

Homo Economicus

Si la cause du mal est économique, c'est que l'homme est innocent. Ainsi libéré du poids du péché et de l'expiation, l'Utopien n'a plus qu'un but dans

la vie : comme tout être vivant, il cherche tout simplement son plaisir ; mais parce que doté de raison, il peut le gérer au mieux et le maximiser en différenciant certains plaisirs ou en éliminant ceux dont le coût ultérieur (en souffrance) serait trop élevé. En d'autres mots, s'il est raisonnable, il sera modéré et reconnaîtra que les plaisirs de l'âme sont souvent supérieurs à ceux du corps.

C'est un postulat épicurien (rappelons qu'Épicure était un ascète et rappelons incidemment qu'il fut l'objet de la thèse de doctorat de... Karl Marx) auquel Thomas More ajoute une variante : cette même raison lui fait comprendre que l'altruisme est tout à leur avantage car si l'on donne, on reçoit en échange les dons de la communauté toute entière. En outre, le plaisir de faire le bien est inné. Thomas More l'appellera « nature humaine ». L'Utopien est le premier « bon sauvage » auquel Jean-Jacques Rousseau ajoutera quelques plumes. Soigner un malade est non seulement s'assurer une réciprocité, mais c'est se faire plaisir. En d'autres mots, s'il est raisonnable, l'Utopien saura que son bonheur passe par celui d'autrui et que la maximisation de son plaisir individuel dépend de la bonne gestion de la communauté.

Enfin, l'homme libre navigue dans un espace neutre, une île découverte par hasard par un homme, Utopus, dont on sait très peu de chose sauf qu'il avait du bon sens. L'Utopien est à la recherche d'un plaisir individuel compatible avec le plaisir social sur un espace libre qu'il peut explorer sans crainte. Thomas More a découvert un sixième continent : celui qui se visite au futur.

« [La nature] nous incite [...] à mener une vie aussi exempte de tourments, aussi pleine de joies que possible, et à aider tous les autres, en vertu de la solidarité qui nous lie, à en obtenir autant » (p. 174).

Le Vrai, c'est l'utile

Et l'Utopien dispose pour ce faire d'un outil précieux : la raison. Précisons toutefois qu'il s'agit d'une raison neutre en ce qu'elle n'est jamais recherche d'un principe suprême de moralité. Elle est à la recherche non pas de la vérité mais de l'équation du bonheur.

Et parce qu'il s'agit d'une raison instrumentale, le savoir naît de la pratique et non point de la contemplation ou de la révélation. On se débarrasse des arrière-mondes et du passé. Les textes anciens perdent leur statut de fondement de l'autorité et passent au statut secondaire et non fondateur de complémentarité, de plaisir ou même de simple curiosité. Si les textes ont la moindre utilité, n'importe quel peuple doué de raison peut en redécouvrir les principes. Après tout, la raison appartient à tout le monde et si une bonne idée existe, c'est que n'importe qui aurait pu l'avoir !

Ceci dit, on emprunte à la métaphysique, à l'histoire et à la religion ce qui est utile au plaisir, d'autant que les plaisirs de l'âme sont reconnus comme étant supérieurs aux plaisirs physiques. Rien n'est plus éloigné de l'esprit utopien que l'absolutisme des principes. On garde notamment de la religion, ses aspects les plus positifs — y compris la croyance en la survie de l'âme —

« Quelques-uns vénèrent comme dieu suprême un homme qui a brillé en son vivant par son courage et par sa gloire » (p. 213).

d'abord parce que cette pensée est douce à l'esprit (plaisir) et ensuite parce qu'il est toujours bon de rappeler aux Utopiens qu'il y aura peut-être un jugement dernier (utilité). Ces derniers profitent donc « dans les

limites du raisonnable » de la liberté de conscience et de religion. On garde aussi les quelques principes métaphysiques qui ont prouvé leur utilité, sans pour cela perdre du temps à les discuter.

Ne reste comme fil conducteur que la *Praxis*. Toute pratique éprouvée qui s'avère utile est bonne. Ce qui explique aussi pourquoi loin de se refermer sur une autarcie, les Utopiens sont ouverts à toutes nouvelles techniques et sont en contact constant avec l'étranger, le voyageur, les indigènes et autres peuples voisins.

Le côté prédateur des Utopiens est remarquable. Ils empruntent à tout vent et à tout le monde lorsqu'ils jugent le produit « utile » sans jamais faire référence à son propriétaire originaire. Ce qu'on appellerait aujourd'hui leur pragmatisme les rend particulièrement hospitaliers envers l'étranger qui est bienvenu lorsqu'il partage avec ses hôtes ce qu'il a appris de ses voyages. Mais ils savent être aussi généreux. Ils envoient quelquefois dans un pays étranger les meilleurs gestionnaires utopiens afin qu'ils enseignent les bons principes de management.

Le Bien, c'est la productivité

Le cadeau est d'autant plus généreux que la bonne gestion est l'Utopie. « En Utopie, s'exclame Hythlodée, tout est si bien géré et organisé » que chaque individu peut s'épanouir à sa pleine capacité. La productivité est centrale à une économie définie, non pas en économie de croissance (pour la croissance), mais au sens aristotélicien de « la gestion de la maison ». Tout le monde travaille de son mieux et pour le plaisir de chacun et de tous.

Malheur aux paresseux, tire-au-flanc et parasites !

Du coup l'improductivité devient le péché. Notre Hythlodée ne manque pas une occasion pour fustiger les « oisifs », « fainéants », « paresseux » et

« parasites », nommément les riches propriétaires indolents, leurs domestiques, les mendiants robustes et capables de travailler et tous ceux qui font semblant d'être malades pour cacher leur fainéantise. À cette liste viennent s'ajouter certaines femmes qui prennent le mariage comme excuse à la paresse⁹.

En Utopie on a éliminé donc les professions et statuts improductifs, à savoir les philosophes de profession, les avocats et hommes de loi (ces « parasites »), les moines et certains marchands, de même que les prêtres (sauf les ascètes qui ne coûtent rien « parce qu'ils mangent très peu » et qu'ils témoignent d'une foi qui a sa place dans la société).

« Ils [les Utopiens] refusent radicalement l'intervention des avocats, qui exposent les causes avec trop d'habileté et qui interprètent les lois avec trop de ruse » (p. 197).

Le temps perdu est du temps volé à autrui, aussi convient-il de se débarrasser des lieux de loisirs improductifs : tavernes, cabarets et lupanars.

Tant pis pour les indigènes improductifs

L'importance de la productivité est telle qu'elle octroie aux Utopiens un droit naturel d'annexer toute terre dont ils ont besoin et qui est mal gérée par les indigènes. Les Utopiens considèrent en effet qu'un peuple qui est « propriétaire d'un sol, dont il n'a nul besoin et qu'il laisse improductif et à l'abandon, en interdit l'usage et la possession à ceux qui [...] devraient y trouver leur subsistance ». On leur donne le choix d'acheter l'équivalent d'une franchise (la bonne gestion de leur territoire), mais s'ils refusent ou se montrent incompetents, on annexe ni plus ni moins leurs terres.

Bienvenue aux travailleurs immigrants... productifs !

Enfin si des indigènes ou tout autre étranger pauvre ont la sagesse d'écouter la voix de la raison et veulent immigrer en Utopie, on les accepte. On leur demande seulement de travailler plus. Quant aux étrangers plus prospères qui ont déjà prouvé leur efficacité, ils sont intégrés directement.

Gare à ceux qui veulent s'emparer de notre production

Les Utopiens ont horreur de la violence et de la guerre, ces contre-plaisirs par excellence. Néanmoins, ils sont réalistes. S'il arrive que d'autres peuples dépoussent les Utopiens de leurs biens, on rompt les relations com-

9. Précisons tout de suite qu'Hythlodée ajoute que de nombreuses femmes travaillent plus que les hommes qu'elles regardent « ronfler » à longueur de journée.

merciales. Mais si des étrangers cherchent à user de la violence pour s'emparer des acquis utopiens, c'est la guerre. Des mercenaires sont engagés car les « Utopiens préfèrent risquer la vie des étrangers plutôt que celles de leurs concitoyens ».

Un bon gouvernement est un petit gouvernement

Gouvernement et productivité font souvent mauvais ménage, les Utopiens le savent, rien qu'à écouter ces navigateurs de passage qui reviennent avec des histoires effrayantes de corruption et d'incompétence des dirigeants. Certes ils ont conscience qu'un gouvernement est une nécessité communautaire, mais ils tiennent à être vigilants.

Les lois sont donc réduites au minimum et elles « sont claires à tout le monde ». Il y a peu de magistrats et le bras politique est pour ainsi dire inexistant. Les Utopiens ont droit de vote « au suffrage secret » dans un système représentatif à plusieurs paliers. Dans des cas urgents, l'on passe directement au référendum et l'on consulte l'île toute entière. Les représentants vont et viennent et aucun système héréditaire ou de caste ne vient entraver le principe du mérite tel que défini par et pour la communauté. Les Utopiens — et les Utopiennes — sont tous égaux devant la productivité.

Bref le gouvernement est là comme garant et facilitateur et sait se faire oublier. Les Utopiens sont assez raisonnables pour gérer leurs affaires au mieux. Et au cas où ils oublieraient ce qui est bon pour eux, des auditeurs sont là pour « prendre les mesures nécessaires pour empêcher que personne ne croupisse dans l'oisiveté, et faire en sorte que chacun se consacre consciencieusement à son métier ».

« Aucun vêtement spécial, aucun diadème
ne distingue le prince »

Mais qu'on se rassure, l'auditeur est une des rares formes de coercition externe. Le contrôle social passe de l'arbitraire violent individuel à la pression sociale diffuse. D'où l'idée que l'autre facette du péché par l'oisiveté est celle de vouloir échapper au consensus. On ne peut être libre que si autrui — qui inclut soi — le permet. Et cette permission n'est jamais un ordre mais une persuasion, faisant appel à la raison. L'éthique n'est plus coercitive externe ; elle est intériorisée sous la forme d'un *self-control*. Qui a besoin de la force lorsque le discours est unique ?

Le terrain est libre maintenant : débarrassés des arrières-mondes religieux et métaphysiques qui les paralysent, des parasites qui les dévalisent et des gouvernements qui les ruinent, les Utopiens peuvent planifier et gérer au mieux le mode de vie qui les libérera des soucis de survie et leur permettra d'aspirer aux plaisirs de leur choix.

Planification et bonne gestion sont le secret de la productivité

En Utopie donc, on planifie (pour deux ans) en utilisant la statistique économique à laquelle la première séance du Sénat est consacrée. On tient compte de l'immigration comme facteur de régulation, on suit la courbe des naissances et au besoin on déplace des villages (en « empruntant » leurs terres à ces indigènes qui ne savent pas les gérer).

On sait aussi gérer les ressources naturelles, humaines et financières.

— Du côté des ressources humaines, on spécialise mais aussi on enrichit les tâches « ce renouvellement a (pour but)... de ne pas user trop longtemps la vie des citoyens à des travaux matériels et pénibles ». On gère également les travaux de façon à ce que « six heures de travail suffisent ». (Rappelons qu'il ne s'agit pas pour les Utopiens d'augmenter leur profit puisque la production est tournée vers elle-même : assurer le bien être des citoyens).

— Côté ressources naturelles, on prend soin de tout, y compris des biens matériels. On pratique la gestion préventive en évitant par exemple que les bâtiments se détériorent.

— Enfin, côté ressources financières, on supprime le casse-tête de la gestion du capital en supprimant la propriété et la monnaie. Tout appartient à l'entreprise qui redistribue ses profits à la population toute entière. Les Utopiens sont payés en unité-plaisir.

C.Q.F.D. Il n'y a plus de voleurs

Le plaisir du temps libre, est en fait le but de l'entreprise utopienne. Il fait doux vivre en Utopie... à condition de ne pas aimer vivre seul, car les Utopiens prennent tant de plaisir en la compagnie des autres qu'ils ne se quittent pratiquement jamais. On est prévenu, le temps libre doit être « raisonnable », c'est-à-dire altruiste.

« [...] il ne s'agit pas de gâcher les heures de loisirs dans les excès de la paresse, mais afin que tous, libérés de leur métier puissent s'adonner à quelque bonne occupation de son choix ». ¹⁰

Restent aux Utopiens :

— Le plaisir de bénéficier d'une éducation gratuite. Cela dit les plaisirs de l'âme sont suggérés et non obligatoires. Des conférences éducatives sont offertes quotidiennement, mais « si quelqu'un préfère consacrer ses heures libres, de surcroît, à son métier, comme c'est le cas pour beaucoup d'hommes

« Après le repas du soir, on passe une heure à jouer, l'été dans les jardins, l'hiver dans les salles communes qui servent aussi de réfectoire » (p. 149).

10. *L'Utopie* p. 149.

qui ne sont tentés par aucune science, par aucune spéculation, on ne l'en détourne pas. Bien au contraire, on le félicite de son zèle à servir l'État ». ¹¹

— Le plaisir de savoir qu'on est en sécurité et que la communauté vous prendra en charge. « On commence par penser aux malades qui sont soignés dans les hôpitaux publics ». Même la qualité de la mort est assurée sous la forme d'une euthanasie douce avec l'accord de tous les intéressés. (Mais elle est criminelle si on prend cette décision sans consulter les autres).

— Le plaisir de vivre une vie civile « empreinte d'amabilité ». Un simple reproche, froncement de sourcils ou la simple démonstration des bienfaits du raisonnable suffisent, en général, à faire la loi. On ne se résout aux moyens sévères qu'en toute dernière instance et avec un grand chagrin.

Mais les cas sont rares car lorsque l'économie va, tout va. La preuve, le vol est pratiquement inexistant en Utopie.

Le dénouement : mais surtout

Que l'on ne s'étonne pas si le scénario de *L'Utopie* nous met mal à l'aise. Il est « *Too close for comfort* » dirait-on de ce côté-ci de l'Atlantique. De fait, l'analyse du texte provoque toujours chez les étudiants des réactions passionnelles qu'ils ont du mal à s'expliquer eux-mêmes.

On pourrait penser, à la première lecture du texte à une réaction de dégoût face aux sociétés marxistes totalitaires. Plus d'un commentateur a travaillé à établir ce parallèle. Mais il s'agit là d'une lecture rapide. Ce texte est infiniment plus riche que la description des « matins qui chantent ». Le texte reprend en effet bien des thèmes et préceptes de l'économie de marché. Remplaçons notamment le mot Utopie par celui d'« entreprise » et le texte devient savoureux.

Mais il y a plus encore, car ce texte nous oblige aussi à faire face aux postulats sur lequel repose une idéologie qui nous est si familière que nous la prenons pour fait accompli. En croyant à une solution purement économique, nous postulons l'existence :

1. d'un homme séparé d'une nature neutre qui est à sa disposition ;
2. d'une compossibilité quasi-cosmique entre les plaisirs individuels et le collectif ;
3. d'une accumulation des savoirs et des techniques pour un mieux-être.

11. *L'Utopie* p. 149.

On ne peut s'empêcher de sourire à ce point, comme à la fin de la lecture du *Pendule de Foucault* d'Umberto Eco. Car ces postulats, dont on comprend l'importance, ont été fabriqués par des humanistes au talent d'alchimistes qui concoctèrent un des bouillons philosophiques les plus explosifs qui soit : le nouveau concept de l'homme est fait d'un fond d'épicurisme, auquel on a ajouté un soupçon de stoïcisme, une pincée de christianisme, quelques brins d'aristotélisme et de platonisme parsemé de plotinisme. Thomas More, nous interpelle : la logique de l'économisme doit passer par des actes de foi... pour le moins discutables et, en tout cas, empruntés.

Mais qu'on ne reproche rien à Thomas More. Il nous a prévenu. Il a joué jusqu'au bout le jeu du scénario en lui gardant son caractère ludique. Avec ses amis — Érasme et les premiers lecteurs du manuscrit — il « joue » à *L'Utopie*. Il dessine une carte de l'île, invente des poèmes, jongle avec les noms et ne nous laisse jamais un instant prendre trop au sérieux cet Hythlodée prêcheur, qui n'a pas le moindre sens de l'humour, et dont le nom en grec signifie « diseur de non sens » ou « vain babil ».

Il joue le jeu jusque dans son style, puisqu'il n'affirme jamais rien, en utilisant force litotes. Il ne fait jamais que suggérer et nous avertit qu'il se peut très bien que l'on découvre, un jour, une société qui soit supérieure à celle des Utopiens.

Nous sommes prévenus à plusieurs reprises : il ne s'agit pas d'une théorie tirant sa force d'une rationalité posée au dehors. Il ne s'agit ici que d'une île découverte — sans l'aide d'une étoile ou d'un déterminisme historique. *L'Utopie* c'est juste une hypothèse spatiale.

Et si nous voulons une preuve ultime de l'ambiguïté de Thomas More envers son œuvre, il suffit de relire la fin lorsqu'il fait dire au personnage Thomas More ceci :

« Espérons que ce moment arrivera. Entre temps, sans pouvoir donner mon adhésion à tout ce qu'a dit cet homme (Hythlodée), très savant sans contredit et riche d'une particulière expérience des choses humaines, je reconnais bien volontiers qu'il y a dans la république utopienne bien des choses que je souhaiterais voir dans nos cités. Je le souhaite, plutôt que je ne l'espère » (p. 234).

Et puisqu'il ne s'agissait que d'un scénario, et puisque l'humanité fait face à des changements sans précédents, pourquoi ne proposerait-on pas un autre scénario qui commencerait par exemple ainsi : « **Et si**, la cause du mal était l'ennui ? »

« La plupart des gens ignorent les lettres ; beaucoup les méprisent... Les demi-savants méprisent comme vulgaire tout ce qui n'abonde pas en termes oubliés... Les plus nombreux ne se plaisent qu'à leurs propres ouvrages. L'un est si austère qu'il n'admet aucune plaisanterie ; un autre a si peu d'esprit qu'il ne supporte aucun badinage... D'autres sont capricieux au point que, debout, ils cessent de louer ce qu'assis ils ont approuvé » (p. 78).

MÉTHODES ET OUTILS DE LA PROSPECTIVE STRATÉGIQUE

**Séminaire de formation organisé par *futuribles international*
en coopération avec le
Laboratoire d'Investigation Prospective et Stratégique (LIPS)
du CNAM - Paris, 25-26 mars 1996**

Objectifs

Former les participants à un ensemble de méthodes et d'outils de la prospective (analyse structurelle, analyse des jeux d'acteurs, analyse morphologique, élaboration et probabilisation des scénarios, identification des options stratégiques) au travers d'exposés décrivant la manière de mettre en œuvre ces outils et les résultats que l'on peut en attendre.

Les exposés, assortis de la présentation des logiciels disponibles et de la présentation de cas d'application, feront l'objet d'un débat collectif sur l'utilité et les limites de ces outils, les conditions requises pour leur application, leur articulation au sein de l'ensemble de la démarche prospective.

Seront également exposées les différentes manières d'organiser une démarche prospective au niveau territorial et au sein d'entreprises.

Programme

Lundi 25 mars 1996

Caractéristiques de la démarche prospective. Utilité et limites comme instrument d'aide à la décision.

Méthodes et outils de la prospective : us et abus.

L'identification des variables-clefs. L'analyse structurelle et la méthode MICMAC : présentation de la méthode. Exemple d'application.

L'analyse des jeux d'acteurs. Présentation de la démarche et de la méthode MACTOR. Exemples d'application.

Présentation d'un cas complet : « L'avenir de la formation en alternance ».

Mardi 26 mars 1996

Balayer le champ des possibles et réduire l'incertitude.

— La construction de scénarios à l'aide de l'analyse morphologique et de la méthode MORPHOL.

— La probabilisation des scénarios à l'aide de la méthode SMIC Pro-Expert. Exemple d'application : la planification par scénarios chez Axa.

Les outils de la prospective stratégique : mise en perspective internationale.

L'articulation Prospective et Stratégie :

— pour la prospective territoriale et le développement local ;

— pour la prospective en entreprise et le management.

Débat général et synthèse.

Parmi les intervenants : **Jacques Arcade**, directeur de Proactivité Conseil ; **Michel Godet**, professeur titulaire de la chaire prospective industrielle du CNAM, directeur du Laboratoire d'Investigation Prospective et Stratégique (LIPS) ; **Hugues de Jouvenel**, délégué général de Futuribles International, directeur de la revue *Futuribles* ; **Régine Monti**, consultante et chercheur au LIPS ; **Fabrice Roubelat**, chercheur au LIPS et à la Mission Prospective d'EDF.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à
Laurence Faupin - Futuribles International - 55, rue de Varenne, F 75341 Paris cedex 07
Tél. (331) 42 22 63 10 - Fax (331) 42 22 65 54

La réduction du temps de travail en France

Le patronat et les syndicats français, à l'exception de la CGT, sont parvenus le 31 octobre 1995 à un « accord national interprofessionnel sur l'emploi », au terme duquel devaient s'ouvrir d'ici le 31 janvier 1996 des négociations par branche portant sur la réduction du temps de travail qui, selon le Président du CNPF, pourrait entraîner, en deux ans, la création de 300 à 400 000 emplois.

Au demeurant, faute d'accords conclus par branche, durant le premier semestre, un accord au niveau interprofessionnel pourrait être élaboré d'ici le 31 octobre 1996. En outre, un second accord a également été conclu afin de permettre aux entreprises dépourvues de représentations syndicales de négocier également sur la réduction du temps de travail.

Ces accords, intervenus entre les organisations patronales (CNPF, CGPME, UPA) et les organisations syndicales (CFDT, FO, CFTC et CGC) pour négocier sur une politique à laquelle s'est rallié le Gouvernement Juppé permettront-ils de déboucher sur des mesures propres à satisfaire les préoccupations des entreprises et des salariés tout en contribuant à résorber le chômage et le sous-emploi ?

À l'initiative de la CFDT — favorable depuis longtemps à la réduction du temps de travail — trois enquêtes ont été menées : d'abord en 1994 auprès des salariés de la Métallurgie Parisienne, ensuite en 1995 auprès des salariés de la Fédération Unifiée de la Chimie, enfin auprès des agents de l'ANPE.

Les résultats de ces enquêtes sont successivement exposés dans les trois papiers qui suivent. Elles révèlent toutes que les personnes interrogées sont majoritairement favorables à une réduction sensible du temps de travail (avant tout pour des motifs personnels), qu'elles privilégient souvent (sans la plébisciter) la semaine de quatre jours et adhèrent volontiers à d'autres modalités. Elles montrent aussi que les salariés sont relativement favorables à une redistribution salariale puisqu'ils estiment que la réduction du temps de travail pourrait s'accompagner d'une réduction des revenus proportionnelle à leur niveau.

H.J.

Réduction du temps de travail : le point de vue des salariés de la chimie

Jean-Yves Boulin¹, Gilbert Cette², Michel Dauchot³,
Daniel Verger⁴

Le débat sur la réduction du temps de travail a été relancé par l'accord interprofessionnel d'octobre 1995. Depuis le mois de janvier 1996, des négociations s'engagent sur ce thème, entre les partenaires sociaux des différentes branches d'activités. Un bilan de ces négociations sera tiré fin juin.

- Les résultats de la vaste enquête réalisée en 1995, à l'initiative de la Fédération Unifiée de la Chimie (FUC-CFDT), fournissent une information très riche pour ces négociations sur les attentes des salariés de la chimie⁵ concernant la réduction du temps de travail. En effet, plus de 11 000 salariés ont accepté de répondre à cette enquête détaillée. Sans prétendre fournir une vision exhaustive de ces attentes, cette enquête donne cependant

l'image la plus détaillée à ce jour de ce que les salariés de la branche pensent de la question du temps de travail.

L'idée de départ était de réaliser, sur la chimie, une enquête du type de celle menée un an plus tôt (en 1994) par l'Union Parisienne des Syndicats de la Métallurgie (UPSM-CFDT)⁶. Cette enquête avait été conçue par l'IFEAS (institut d'études et de formation lié à l'UPSM), en partenariat avec le laboratoire « IRIS - Travail et Société » du CNRS et le mensuel *Alternatives Economiques*. Afin de faciliter les comparaisons entre les attentes des salariés de la chimie et ceux de la métallurgie parisienne, l'enquête réalisée par la FUC-CFDT, dont les résultats sont ici résumés, a été basée

1. CNRS - IRIS/TS ; co-directeur, avec G. Cette et D. Taddéi, de l'ouvrage : *Le temps de travail*. Paris : Éditions Syros, 1993, (Collection Futuribles).

2. Économiste. Co-auteur, avec D. Taddéi, de l'ouvrage : *Temps de travail : modes d'emplois, vers la semaine de quatre jours ?*. Paris : Éditions La Découverte, 1994.

3. CFDT-FUC

4. Économiste.

Les traitements statistiques de cette étude ont été réalisés par Germain Gautier et Olivier Lepad.

5. Le champ de la « Chimie » correspond aux activités couvertes par les conventions collectives de la Chimie, c'est-à-dire, outre la chimie, proprement dite, le pétrole, le verre, le caoutchouc, l'industrie pharmaceutique, la plasturgie, et le papier-carton.

6. Les résultats de l'enquête sur la métallurgie parisienne ont fait l'objet d'une présentation détaillée dans le document : CFDT-USPM (1994) : « 7 000 salariés s'expriment sur la réduction du temps de travail », mimeo. Une présentation très résumée de ces résultats est fournie dans : A. de Beer, « La réduction du temps de travail ». *Futuribles*, n° 194, janvier 1995, rubrique « Actualités prospectives ».

sur le même questionnaire. Il ressort de cette comparaison que les attentes des salariés sont très proches dans les deux branches, à quelques rares nuances près. L'enquête a été réalisée sur les lieux de travail, dans environ 270 établissements de la branche chimie, sur l'ensemble du territoire français, au cours du premier semestre 1995. Elle a été concrètement menée sur le terrain par des centaines de militants. La structure sociologique (âge, sexe, formation, catégorie professionnelle, situation de famille) des 11 000 salariés ayant répondu à l'enquête est très proche de celle de l'ensemble des salariés de la branche (d'après les données publiées par l'INSEE). Par contre, les salariés proches de la CFDT sont davantage représentés que les autres. Aussi, les réponses à l'enquête ont été redressées sur ce seul critère, afin de se rapprocher des affinités syndicales correspondant aux élections professionnelles dans la branche. Précisons que ce traitement, habituel et nécessaire pour toute enquête, a eu un impact très marginal sur les résultats. Il va de soi que les réponses des salariés à une enquête menée à un moment donné ne fournissent qu'une photographie des attentes des salariés. Ces attentes peuvent se modifier, pour de multiples raisons essentiellement de nature circonstancielle. Ainsi, la situation conjoncturelle les influence sans aucun doute. Cependant, la grande proximité entre les résultats de cette enquête et ceux de l'enquête menée un an plus tôt au sein de la Métal-

lurgie Parisienne, dans une situation conjoncturelle moins favorable, laisse penser non seulement que les attentes des salariés sont assez proches d'une branche à l'autre, mais aussi que leurs modifications sont très progressives.

Nous résumons ci-dessous les enseignements essentiels qui se dégagent de cette enquête, en détaillant un peu plus ceux qui concernent les conditions de salaire et d'aménagement des horaires que les salariés sont prêts à négocier⁷. Ces deux thèmes sont en effet, le plus souvent, les plus conflictuels en cas de négociations d'une réduction du temps de travail. Les résultats ici fournis sont des résultats moyens, qui (sauf un peu pour la compensation salariale) ne prennent pas en compte certaines diversités des réponses des salariés. Ainsi, par exemple, si dans leur ensemble les salariés préfèrent la semaine de quatre jours à toutes les autres modalités de réduction du temps de travail, les travailleurs les plus âgés se déclarent généralement plus intéressés par une retraite anticipée ou progressive. Il faut donc lire les résultats moyens sans ignorer ces possibilités de diversités.

Les principaux enseignements de l'enquête

— La réduction du temps de travail (RTT) est une *aspiration forte des salariés*, qui en attendent davantage de temps libre, une amélioration de leur vie hors

7. Les résultats de cette enquête réalisée dans la chimie font l'objet d'une présentation détaillée dans le document : CFDT-FUC (1995) : « 11 000 salariés de la chimie s'expriment sur la réduction du temps de travail », mimeo. Par ailleurs, l'analyse de ces résultats concernant les arbitrages des salariés entre temps libre et salaires font l'objet d'une analyse détaillée spécifique dans : Boulon J.-Y., Cette G. et Verger D. « Arbitrages des salariés entre temps libre et salaires », Communication aux journées du SITT. Blankenberge, Belgique, 4, 5 et 6 décembre 1995, mimeo.

travail ainsi que des créations d'emplois. Cette attente est plus importante chez les cadres que chez les autres catégories professionnelles, et plus chez les femmes que chez les hommes.

— Les salariés privilégient *la semaine de quatre jours* parmi les différentes modalités que peut recouvrir la réduction du temps de travail. Cette appétence pour la semaine de quatre jours est partagée par toutes les catégories socio-professionnelles, sans toutefois être associée à une durée hebdomadaire de 32 heures qui ne recueille qu'un faible écho. La semaine de quatre jours apparaît ainsi, aux yeux des salariés, comme une façon de concilier l'augmentation de temps libre avec une amélioration de la qualité de vie à travers le potentiel qu'elle recèle en termes d'usages du temps. Cette préférence pour la semaine de quatre jours se retrouve lorsqu'il est question de réduction du temps de travail tant *collective* qu'*individuelle* (temps partiel). Il apparaît en effet que, dans leur grande majorité, les salariés (et davantage les femmes que les hommes) sont intéressés par une formule de temps partiel choisi, sous réserve qu'il soit assorti de garanties, pour travailler à 80 % du temps, les autres modalités de temps partiel choisi recueillant un écho plus limité.

— *Les salariés sont prêts à négocier plusieurs des conditions* dans lesquelles pourrait être réalisée une réduction de la durée du travail. Cette ouverture est manifeste, tant sur l'aménagement des horaires de travail que sur l'évolution du pouvoir d'achat et la formation professionnelle. On voit donc que les salariés montrent un certain réalisme qui pourrait sans doute permettre de trouver les conditions de réussite de réductions du temps de travail,

du point de vue à la fois des salariés et des entreprises.

- Concernant l'*aménagement des horaires*, les ouvertures sont manifestes pour toutes les catégories professionnelles. Parmi les différentes formes d'aménagement proposées, les salariés se déclarent plus particulièrement prêts à accepter, par ordre de préférence décroissante, le travail en horaires décalés, le travail en équipes successives de jour et l'annualisation du temps de travail. Si le travail en équipes de nuit paraît mieux accepté que dans la métallurgie, il demeure toutefois rejeté par une majorité de salariés qui sont encore plus nombreux à refuser le travail du samedi et du dimanche. C'est en particulier le cas des femmes qui, en revanche, privilégient plus souvent que les hommes le travail en horaires décalés susceptibles de conférer une plus grande autonomie dans l'articulation entre travail et hors-travail. Ce point est plus longuement développé ci-dessous.
- Concernant l'*évolution du pouvoir d'achat* en cas de réduction du temps de travail, il apparaît tout d'abord que, globalement, les salariés rejettent dans leur grande majorité l'hypothèse d'une baisse de leur propre pouvoir d'achat. Mais simultanément, quelle que soit leur position sur l'échelle salariale, une forte proportion de salariés préconisent, dans l'éventualité d'une réduction du temps de travail, une redistribution salariale en faveur des salaires les plus faibles : ces derniers ne connaîtraient ainsi pas de réduction de pouvoir d'achat contrairement aux salaires les plus élevés. Il est important de souligner que les salaires les plus élevés approuvent également, de façon majoritaire, une telle redistribution salariale qui signifierait pour eux-mêmes

une réduction de pouvoir d'achat. Ce point est également plus longuement développé ci-dessous.

- Concernant la *formation professionnelle*, une forte proportion de salariés (toutefois minoritaire) est prête à consacrer à cet enrichissement une partie d'une éventuelle réduction du temps de travail.

— Les salariés se déclarent largement prêts à abandonner tout (dans le cas d'une récupération en temps) ou partie (dans le cas d'un strict contrôle) du bénéfice financier que peuvent procurer les *heures supplémentaires* mais exigent dans le même temps que celles-ci soient strictement contrôlées. Il y a là une ouverture prometteuse pour une forme de réduction du temps de travail effectif qui pourrait sans doute permettre la création d'un grand nombre d'emplois.

— Une proportion très élevée de salariés se déclarent prêts à participer à un *mouvement en faveur de la réduction du temps de travail*. Cela témoigne l'importance de l'attente du monde du travail en faveur d'une telle réduction. Il y a là une combativité potentielle qui, jointe aux positions ouvertes des salariés sur différentes questions comme l'aménagement des horaires, le pouvoir d'achat et les heures supplémentaires, montre que *la période actuelle est sans aucun doute particulièrement propice à des avancées négociées vers la réduction du temps de travail*.

Des aménagements d'horaires sont négociables

Convaincus qu'une RTT entraînerait une modification de l'organisation du travail (74 % des salariés le pensent) ou un aménagement des horaires (69 %), une très grande majorité de salariés (79 %) se déclarent prêts à accepter un aménagement des horaires en cas de réduction du temps de travail⁸. Il y a là une réelle ouverture pouvant permettre aux entreprises d'associer une réduction du temps de travail à un maintien, voire un allongement, de la durée d'utilisation des équipements.

On constate par ailleurs que le pourcentage de salariés se déclarant prêts à accepter un aménagement des horaires en cas de réduction du temps de travail est sensiblement plus élevé chez les agents de maîtrise (85 %) et les ingénieurs et cadres (87 %) que chez les autres catégories professionnelles. Il n'est pas significativement différent entre les hommes et les femmes.

En cas de réduction du temps de travail, seriez-vous prêt à accepter un aménagement de vos horaires de travail ?			
Ensemble des salariés	Oui	Non	Non réponse
		79 %	19 %

En cas de réduction du temps de travail, seriez-vous prêt à accepter un aménagement de vos horaires de travail ?					
Pourcentage des réponses favorables	Ouvriers	Employés	Techniciens	Agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres
		75 %	79 %	78 %	85 %

8. Soit un pourcentage un peu plus élevé que celui relevé par l'enquête menée sur la métallurgie parisienne (76 %).

Parmi les différentes formes d'aménagement proposées, les salariés se déclarent prêts à accepter, par ordre de préférence décroissante, le travail en horaires décalés (50 %), le travail en équipes de jour (47 %), l'annualisation du temps de travail (31 %), le travail en équipes de nuit (23 %), le travail du samedi (18 %) et le travail du dimanche (13 %) ⁹. S'agissant de l'annualisation, on soulignera que cette forme d'organisation du travail semble revêtir une assez grande part d'incertitude pour les salariés : ils sont presque aussi nombreux à ne pas répondre (25 %) qu'à en accepter le principe (33 %), ce qui montre, à la veille de négociations qui doivent s'engager sur ce thème, qu'il s'agit là d'une notion à éclaircir.

On constate que pour les femmes, la hiérarchie des formes d'aménagement acceptables est la même que pour l'en-

semble des salariés, mais qu'elles sont cependant plus rarement prêtes à accepter le travail en équipes successives de jour (42 % contre 49 %), et surtout le travail du samedi (9 % contre 17 %), ou de nuit (8 % contre 22 %), ou encore le dimanche (5 % contre 12 %).

Mais il convient de s'assurer de la réalité de cette ouverture. A cette fin, nous avons comparé, par catégorie professionnelle, et pour chacune des différentes modalités d'aménagement des horaires pour lesquelles la comparaison est possible, le pourcentage de réponses favorables avec le pourcentage de salariés déjà organisés ainsi.

Cette comparaison confirme la réalité d'une telle ouverture pour toutes les catégories professionnelles, et sur les trois modalités pour lesquelles la comparaison est possible. Une seule exception est à noter : le travail de nuit sur lequel le

Les formes suivantes d'aménagement des horaires vous paraissent-elles négociables ?						
	Ensemble des salariés			Femmes		
	Oui	Non	Non réponse	Oui	Non	Non réponse
Le travail en horaires décalés	50 %	32 %	18 %	52 %	27 %	21 %
Le travail en équipes du matin ou de l'après-midi	47 %	33 %	20 %	42 %	33 %	25 %
L'annualisation du temps de travail	31 %	44 %	25 %	30 %	38 %	32 %
Le travail en équipes de nuit	23 %	53 %	24 %	8 %	62 %	30 %
Le travail du samedi	18 %	60 %	22 %	9 %	64 %	27 %
Le travail du dimanche	13 %	64 %	23 %	5 %	67 %	28 %

9. La même hiérarchie s'observait dans l'enquête menée sur la métallurgie parisienne, avec cependant comme principales différences un pourcentage plus élevé de salariés prêts à négocier des horaires décalés (56 %), et un pourcentage plus faible de salariés prêts à négocier sur le travail le samedi (14 %), le travail en équipes de nuit (11 %) et le travail du dimanche (7 %). Cette comparaison fait apparaître l'importance de l'effet sectoriel sur l'acceptation de nouvelles formes d'organisation du travail, les salariés étant plus ouverts aux modalités qu'ils connaissent déjà : le travail de nuit est plus fréquent dans la chimie que dans la métallurgie.

pourcentage d'ouvriers prêts à négocier (34 %) n'est que très légèrement supérieur au pourcentage d'ouvriers travaillant déjà la nuit (31 %). Il s'agit d'ailleurs sans doute des mêmes salariés. Mais, compte tenu de son coût social, l'extension du travail de nuit ne peut de toutes façons être souhaitée au delà de

ce seuil de près d'un ouvrier sur trois, même dans une branche très capitalistique comme la chimie. Par contre, une extension substantielle du travail en horaires décalés ou en équipes successives de jour peut, de l'avis même des salariés, constituer une contrepartie négociable à une réduction du temps de travail.

Comparaison entre les pourcentages de réponses positives (oui) aux différentes modalités d'aménagement des horaires, et de salariés déjà organisés selon ces modalités (déjà).												
	Ensemble		Ouvriers		Employés		Techniciens		Agents de maîtrise		Ingénieurs et cadres	
	oui	déjà	oui	déjà	oui	déjà	oui	déjà	oui	déjà	oui	déjà
Le travail en horaires décalés	50 %	3 %	41 %	4 %	49 %	2 %	55 %	2 %	58 %	2 %	60 %	1 %
Le travail en équipes du matin ou de l'après-midi	47 %	6 %	58 %	12 %	45 %	5 %	36 %	2 %	41 %	3 %	41 %	0 %
Le travail en équipes de nuit	23 %	16 %	34 %	31 %	19 %	13 %	13 %	5 %	15 %	11 %	19 %	0 %

Réduction du temps de travail et pouvoir d'achat : les salariés sont majoritairement pour une redistribution salariale

La compensation salariale constitue l'une des principales modalités accompagnant une réduction du temps de travail. De ce point de vue, l'enquête fait ressortir que certaines catégories se sentent plus fragilisées que d'autres : il en va ainsi des femmes qui associent plus souvent que l'ensemble des salariés (64 % contre

50 %) RTT et diminution des salaires. Le même constat peut être fait pour les cadres (67 % d'entre eux associent RTT et diminution des salaires).

La compensation salariale représente souvent l'un des plus difficiles enjeux de négociation d'une RTT. Pour cette raison, les réponses à l'enquête ont été traitées de façon assez détaillée pour les questions concernant ce thème, afin d'apporter au débat l'éclairage le plus riche¹⁰. Les réponses à diverses questions ont été mobilisées à cette fin : celle concernant le seuil (S) de salaire jusqu'auquel le main-

10. Il est intéressant de signaler que sur ce thème de la compensation salariale associée à une RTT les enseignements sont très proches dans la présente enquête de ceux obtenus dans l'enquête réalisée dans la métallurgie parisienne.

tien du pouvoir d'achat devrait être garanti en cas de RTT, ainsi que celle demandant à l'enquêté de situer son niveau de salaire mensuel parmi sept tranches pré-définies. Le rapprochement de ces divers renseignements a amené à distinguer cinq catégories de salariés parmi ceux travaillant à temps plein¹¹, dans ce difficile débat concernant la compensation salariale associée à une RTT. Les cinq catégories distinguées sont les suivantes (les appellations de ces catégories ayant été choisies pour faciliter le commentaire, sans aucun jugement de valeur ni connotation péjorative) :

1 - Les « *solidaires durs* », qui consentent une diminution du pouvoir d'achat pour tous les salariés, quel que soit leur niveau de salaire.

2 - Les « *solidaires* », qui consentent une diminution du pouvoir d'achat à partir d'un niveau de salaire inférieur au leur. Ces salariés, comme ceux de la précédente catégorie « *solidaires durs* », acceptent donc pour eux-mêmes une éventuelle diminution du pouvoir d'achat.

3 - Les « *intermédiaires* », qui consentent une diminution du pouvoir d'achat à partir d'un niveau de salaire situé dans leur propre tranche de salaire. Il n'est pas possible de savoir si ces salariés acceptent ou non pour eux-mêmes une éventuelle diminution de pouvoir d'achat.

4 - Les « *non solidaires* », qui préconisent une diminution de pouvoir d'achat à partir

d'un niveau de salaire supérieur au leur. Ces salariés, comme ceux de la catégorie suivante des « *non solidaires durs* », refusent donc pour eux-mêmes une éventuelle réduction du pouvoir d'achat.

5 - Les « *non solidaires durs* », qui préconisent un maintien du pouvoir d'achat pour tous ou, autrement dit, refusent toute baisse de pouvoir d'achat, quel que soit le niveau de salaire.

Il apparaît qu'environ 23 % de l'ensemble des salariés enquêtés sont prêts à accepter une diminution du pouvoir d'achat, soit pour tous les salariés (il s'agit des 9 % de « *solidaires durs* ») soit à partir d'un niveau de salaire inférieur au leur (il s'agit des 14 % de « *solidaires* »). A l'opposé, 63 % de l'ensemble des salariés préconisent un maintien du pouvoir d'achat, soit pour tous (il s'agit des 36 % de « *non solidaires durs* »), soit jusqu'à un niveau de salaire supérieur au leur (il s'agit des 27 % de « *non solidaires* »). Enfin, on compte environ 14 % de salariés préconisant une diminution de pouvoir d'achat à partir d'un niveau de salaire situé dans leur propre tranche de salaire (les « *intermédiaires* »).

Ainsi, au premier regard, *il apparaît qu'une majorité de salariés ne sont pas prêts à accepter une réduction de leur propre pouvoir d'achat dans le cas d'une RTT*. Pour autant, il semble intéressant d'affiner ce premier constat en distinguant les salariés selon leur niveau de salaire.

11. Soit sur 9 811 réponses aux questions concernées. La restriction aux seuls salariés à temps plein s'explique par le fait que, pour les temps partiels, il n'est pas possible de savoir avec certitude si le salaire indiqué dans l'enquête correspond à celui effectivement gagné ou à celui correspondant à une « référence » temps plein, ce qui rend plus difficile la comparaison entre le seuil (S) et le salaire effectif. 271 réponses individuelles de salariés à temps partiel ont ainsi été écartées de l'analyse.

Solidarité salariale en cas de réduction du temps de travail	
Ensemble des salariés	
Solidaires durs	9 %
Solidaires	14 %
Intermédiaires	14 %
Non solidaires	27 %
Non solidaires durs	36 %

Les salariés acceptent d'autant plus une réduction de leur propre pouvoir d'achat que leur salaire est élevé

La répartition des salariés sur les cinq catégories présentées supra fait apparaître des différences assez marquées entre les sept tranches de salaires distinguées par l'enquête. Les deux enseignements majeurs qui paraissent pouvoir être tirés, et qui n'étaient pas *a priori* évidents (surtout pour le second), sont les suivants :

1 - Dans leur grande majorité, les salariés rejettent l'hypothèse d'une baisse de pouvoir d'achat pour eux-mêmes en cas de RTT. Mais simultanément, plus leur salaire est élevé, et plus les salariés préconisent une compensation partielle.

2 - Tant en bas qu'en haut de l'échelle des salaires, une forte proportion de salariés préconisent, dans l'éventualité d'une RTT, une redistribution salariale en faveur des salaires les plus faibles. Cette communauté d'appréciation confirme qu'il est peut-être pertinent, du point de vue des salariés eux-mêmes, et quel que soit leur position dans la hiérarchie salariale, de mettre en relation le degré de compensation salariale associée à une RTT avec le niveau du salaire.

De façon plus détaillée, on peut également effectuer les constats suivants :

— Le pourcentage de l'ensemble des salariés « solidaires » (« durs » et surtout

« non durs ») croît fortement et continuellement avec le salaire : il varie ainsi de 12 % pour les salariés gagnant moins de 5 000 F à 85 % pour ceux gagnant plus de 20 000 F. En corollaire, le pourcentage de l'ensemble des salariés « non solidaires » (« durs » et « non durs ») décroît tout aussi fortement et continuellement avec le salaire : il varie de 82 % pour les salariés gagnant moins de 5 000 F à 14 % pour ceux gagnant plus de 20 000 F. Enfin, le pourcentage de salariés « intermédiaires » est réduit pour les tranches de salaires extrêmes et s'élève jusqu'à 21 % pour les tranches intermédiaires.

— C'est à partir de la cinquième tranche de salaire (de 12 000 à 15 000 F) que le pourcentage de salariés « solidaires » (« durs » et « non durs ») dépasse 50 %, et que le pourcentage de salariés « non solidaires » devient inférieur à ce même seuil.

— Il paraît important de souligner deux illustrations, fournies par l'enquête, de la complexité des comportements de solidarité salariale en cas de RTT :

- Plus leur salaire est faible, et plus les salariés, simultanément, refusent (dans l'éventualité d'une RTT) toute baisse de pouvoir d'achat même pour les hauts salaires, et préconisent une compensation salariale partielle pour les salaires supérieurs au leur. Les plus faibles salaires sont donc à la fois ceux qui défendent le plus le maintien du pouvoir d'achat des hauts salaires, et ceux qui préconisent le plus de financer par les seuls salaires plus élevés que le leur la réduction du temps de travail de tous. Il y a peut-être là l'expression d'une position un peu ambivalente vis-à-vis d'une logique de seuil de salaire à partir duquel la compensation serait partielle, ambivalence motivée par la crainte que ce seuil ne soit fixé à un niveau de salaire inférieur au sien.

Solidarité salariale en cas de réduction du temps de travail, selon le niveau de salaire mensuel Ensemble des salariés							
	Salaire mensuel						
	Moins de 5 000 F	De 5 000 à 7 000 F	De 7 000 à 9 000 F	De 9 000 à 12 000 F	De 12 000 à 15 000 F	De 15 000 à 20 000 F	Plus de 20 000 F
Solidaires durs	12 %	7 %	6 %	9 %	11 %	19 %	29 %
Solidaires	0 %	3 %	6 %	15 %	38 %	44 %	36 %
Intermédiaires	6 %	7 %	15 %	21 %	8 %	10 %	1 %
Non solidaires	38 %	40 %	33 %	20 %	15 %	2 %	0 %
Non solidaires durs	44 %	43 %	40 %	35 %	28 %	25 %	14 %

• La proportion de salariés préconisant une réduction du pouvoir d'achat étendue à l'ensemble des salariés (les « solidaires durs ») n'augmente pas continuellement avec le salaire. En fait, elle ne commence à s'élever sensiblement qu'à partir de la sixième tranche de salaire (soit à partir de 15 000 F). On peut voir là le résultat d'un calcul réaliste : plutôt que de fixer un seuil qui pourrait être abaissé en deçà de leur propre niveau de salaire, les salariés les plus avantagés diminuent pour eux-mêmes « l'addition » du financement d'une RTT en préconisant que cette « addition » soit partagée

par l'ensemble des salaires, y compris les plus modestes. Notons cependant que, conjointement, plus leur salaire est élevé, et plus les salariés sont également prêts à une diminution de pouvoir d'achat à partir d'un certain seuil inférieur à leur propre salaire (la proportion de « solidaires » augmente), ce qui correspond à un souci redistributif en faveur des faibles salaires et au détriment des salaires plus élevés dont ils bénéficient. On constate même que ces « solidaires » sont largement majoritaires (56 %) au sein de la septième tranche de salaire (plus de 20 000 F).

L'enquête métallurgie : similitudes et différences avec la chimie

Jean-Yves Boulin, Gilbert Cette

Les résultats de l'enquête menée par l'UPSM auprès de 7 000 salariés de la métallurgie parisienne au printemps de 1994 allaient, dans leurs grandes lignes, dans le même sens que ceux concernant le secteur de la chimie. La convergence entre les deux enquêtes apparaît ainsi tout à fait remarquable en ce qui concerne le souhait d'une réduction de la durée du travail (RTT) et les motivations qui lui sont sous-jacentes : 72 % des salariés de la métallurgie parisienne estiment ne pas avoir suffisamment de temps libre. Parmi les effets attendus d'une RTT, l'augmentation du temps libre est citée par 81 % des personnes interrogées, l'amélioration de la vie quotidienne par 72 % et la création d'emplois par 65 %. Comme dans le cas de la chimie, la frustration temporelle croît avec le niveau de qualification, les ingénieurs et cadres étant les plus demandeurs d'une RTT (79 % d'entre eux estiment ne pas avoir suffisamment de temps libre contre 72 % pour l'ensemble des salariés).

La similitude est également frappante s'agissant des modalités de la RTT puisque 75 % des salariés de la métallurgie parisienne sont attirés par la semaine de quatre jours, cette proportion augmentant, comme dans le cas de la chimie avec la qualification (80 % des ingénieurs et cadres se déclarent intéressés par cette forme de RTT). De ce dernier point de vue, on observera que les salariés des

deux branches d'activité sont intéressés par des formes de RTT qui permettent de dégager des blocs de temps libre (sur la semaine ou sur l'année puisque l'augmentation des jours de congés recueille ensuite le plus de suffrages) et ce d'autant plus que le niveau de qualification augmente : sans doute faut-il voir là la recherche de modalités qui garantissent une réduction effective de la durée du travail. Le battage médiatique orchestré autour de la semaine de quatre jours depuis l'automne 1993 doit également être pris en compte dans l'explication du plébiscite dont cette modalité fait l'objet à travers ces enquêtes. Il convient, en effet, de souligner que le faible attrait pour des journées de travail plus courtes (37 % dans la métallurgie parisienne, 34 % dans la chimie) doit être mis au regard de la faible proportion de femmes dans chacune des deux branches (dans les deux enquêtes, elles sont un peu plus nombreuses que les hommes à mettre en avant cette modalité) mais doit surtout être mis en relation avec le fait que cette forme de réduction est souvent associée à une diminution de quelques minutes du temps de travail quotidien (cf. l'expérience de 1982). Aucun débat n'a eu lieu dans ce pays, à la différence des pays scandinaves, sur un modèle alternatif du type 6 h quotidiennes de travail qui permet une meilleure articulation des temps sociaux et ouvre la perspective d'une modifica-

tion de la division sexuée du travail actuellement prévalente.

Autre similitude entre les deux enquêtes, le lien entre réduction et aménagement du temps de travail était accepté dans la métallurgie (76 % des salariés faisaient le lien) comme il l'est dans la chimie (82 %). Là également, la propension à accepter un aménagement des horaires de travail croît avec la qualification. La comparaison des deux enquêtes permet de pointer des différences dans l'acceptabilité des différentes modalités d'aménagement à propos desquelles on peut émettre l'hypothèse d'un effet sectoriel : certaines d'entre elles sont d'autant mieux acceptées qu'elles sont déjà pratiquées dans la branche, qu'elles font partie de l'univers du travail. Ainsi, 22 % des salariés de la chimie se disent prêts à travailler en équipe de nuit alors que la proportion est diminuée de moitié dans la métallurgie parisienne (11 %). La même observation peut être faite à propos du travail du dimanche (7 % dans la métallurgie, 12 % dans la chimie) reflétant, nous semble-t-il, la plus grande extension du travail en continu dans la chimie par opposition à la métallurgie.

Le poids de la conjoncture sur les opinions

Un traitement analogue à celui effectué sur l'enquête chimie en ce qui concerne la façon dont les salariés perçoivent l'évolution de leur pouvoir d'achat en cas de RTT a été effectué à partir des résultats de l'enquête menée dans la métallurgie parisienne¹. Comparativement à la chimie, cette première enquête révèle une majorité beaucoup plus étroite de salariés

opposés au principe d'une compensation salariale partielle en cas de RTT : ils n'étaient que 51 % de salariés « non solidaires » et « non solidaires durs » contre 63 % dans la chimie (cf. tableau 1). Inversement, 37 % (soit 14 % de plus que dans la chimie) de l'ensemble des salariés enquêtés étaient prêts à accepter une diminution de pouvoir d'achat, soit pour tous (20 % de « solidaires durs » contre 9 % dans la chimie) soit à partir d'un niveau de salaire inférieur au leur (17 % de « solidaires » contre 14 % dans la chimie). Les « intermédiaires » quant à eux, représentent 12 % des salariés de la métallurgie parisienne (14 % dans la chimie).

Tableau 1. — Solidarité salariale en cas de réduction du temps de travail. Ensemble des salariés

Enquête	Métallurgie Parisienne (6 309)
Solidaires durs	20 %
Solidaires	17 %
Intermédiaires	12 %
Non solidaires	19 %
Non solidaires durs	32 %

Le nombre entre parenthèses indique le nombre de réponses individuelles correspondantes.

Pour le reste, l'analyse plus détaillée des résultats conduit aux mêmes enseignements que dans la chimie : l'acceptation du principe d'une compensation salariale partielle en cas de RTT croît avec le niveau de salaire (13 % dans les tranches inférieures à 7 000 francs ; 88 % chez ceux qui perçoivent plus de 20 000 francs) ; c'est à partir de la tranche 12 000 - 15 000 francs

1. Boulain J.-Y., Cette G., Verger D., « Arbitrage des salariés entre temps libre et salaires ». Communication aux journées du SITT. Blankenberge, Belgique, 4, 5 et 6 décembre 1995, mimeo.

La réduction du temps de travail en France

que le pourcentage de solidaires (« durs » et « non-durs ») dépasse celui des non-solidaires et devient majoritaire.

Si les deux enquêtes révèlent des enseignements globalement équivalents, elles laissent toutefois apparaître des différences dont la principale réside dans la part nettement plus importante de salariés de la métallurgie parisienne qui acceptent le principe d'une compensation salariale partielle en cas de RTT. Autre différence, alors que dans la chimie la part de ceux qui prônent une perte de salaire pour tous (« solidaires durs ») croît moins vite que ceux qui préconisent une redistribution salariale (« solidaires »), on observe une évolution parallèle de ces deux catégories dans la métallurgie parisienne, les « solidaires durs » étant même supérieurs aux « solidaires » parmi ceux qui gagnent plus de 20 000 francs (45 % contre 43 % alors que les parts sont respectivement de 29 % et 56 % dans la chimie).

Comment interpréter ces différences ? Une première explication réside dans le fait que les salariés de l'enquête métallurgie parisienne sont davantage répartis sur les tranches de salaires élevés que les salariés de

celle effectuée dans la chimie : ainsi, plus de 35 % des salariés de la première appartiennent à des tranches de salaires mensuels supérieures à 12 000 F contre moins de 18 % des salariés de la seconde. La « solidarité » étant ici croissante avec le salaire, il est donc logique que, pour des réponses très proches par tranche de salaire mensuel, les salariés de la métallurgie apparaissent globalement plus solidaires que ceux de la chimie. Cet écart traduit ainsi une différence de structure des salaires entre les deux enquêtes.

Il nous semble qu'une autre raison réside dans l'évolution de la conjoncture entre les moments où ont été effectuées les deux enquêtes : celle relative à la métallurgie s'est déroulée au printemps 1994, au sortir d'une profonde crise de l'emploi qui avait suscité un débat national autour de la question du partage du travail et qui avait vu la conclusion de plusieurs dizaines d'accords d'entreprises prévoyant des réductions temporaires du temps de travail assorties de baisses de salaires afin de préserver des emplois. Celle menée dans la chimie l'a été une année plus tard dans une phase de reprise économique durant laquelle l'accent était mis sur l'augmenta-

Tableau 2. — Solidarité salariale en cas de réduction du temps de travail, selon le niveau de salaires mensuel.
Enquête réalisée dans la métallurgie parisienne

Tranche de salaire mensuel :	Moins de 7 000 F (841)	De 7 000 à 9 000 F (1 420)	De 9 000 à 12 000 F (1 810)	De 12 000 à 15 000 F (1 080)	De 15 000 à 20 000 F (788)	Plus de 20 000 F (370)
Solidaires durs ...	11 %	10 %	15 %	27 %	35 %	45 %
Solidaires	2 %	4 %	14 %	29 %	37 %	43 %
Intermédiaires	4 %	15 %	18 %	8 %	10 %	1 %
Non solidaires	36 %	29 %	19 %	11 %	1 %	0 %
Non solidaires durs	47 %	42 %	34 %	25 %	17 %	11 %

La tranche « moins de 5 000 F » n'est pas distinguée dans cette enquête, car elle correspond à un trop faible nombre de salariés (59).

Les nombres entre parenthèses indiquent le nombre de réponses individuelles correspondantes.

tion du pouvoir d'achat et dans une atmosphère de campagne électorale bruisant de promesses dont la période récente a mis en évidence le caractère démagogique. Le contraste entre les deux périodes et la perception qu'en ont les salariés transparaisent bien dans l'appréciation qu'ils portent sur leur emploi : alors que 60 % des salariés de la métallurgie étaient très inquiets (14 %) ou assez inquiets (46 %) pour leur emploi, 46 % (9 % de très inquiets et 37 % d'assez inquiets) des salariés de la chimie formulaient le même jugement. De même, la plus forte proportion de salariés préconisant une baisse de salaire pour tout le monde en cas de RTT peut-elle être liée au fait qu'une telle mesure évoquait une diminution de salaire pour 64 % des salariés de la métallurgie parisienne et pour seulement 50 % des salariés de la chimie. Ces derniers enseignements montrent

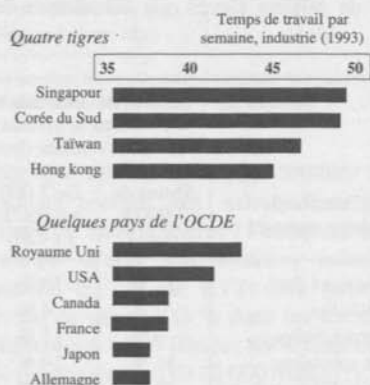
qu'il convient de se garder de toute conclusion hâtive quant aux évolutions de l'arbitrage entre salaires et temps libre des salariés. Une analyse sur longue période montre en effet une tendance lente à l'augmentation du choix en faveur du temps libre mais révèle également, d'une part le maintien d'un choix largement majoritaire en faveur de l'élévation du pouvoir d'achat (62 % contre 37 % qui préféreraient une augmentation du temps libre en 1995), d'autre part le rôle discriminant opéré par la conjoncture et en particulier la situation de l'emploi dans ce choix. Tous les sondages opérés en 1992/1993 montrent que les Français acceptaient majoritairement le principe d'une RTT non intégralement compensée afin de maintenir/créer des emplois et ce d'autant plus qu'il s'agissait d'éviter des licenciements dans leur propre entreprise.

La réduction du temps de travail en Asie

La philosophie confucéenne du travail serait-elle en déperdition ? Alors que la Chine a déjà réduit la semaine de travail à 40 heures, le Parlement de Taïwan vient d'approuver une réduction de 48 à 44 heures et certains souhaitent l'abaisser d'ici l'an 2000 à 40 heures !

Les réactions dans les entreprises sont toutefois mitigées, car cette réduction entraîne un accroissement des heures supplémentaires et par voie de conséquence, une augmentation du coût de production de 4 %. On espère pourtant, en contrepartie, que cela ait un effet de « booster » sur la production, avec des employés qui se sentent davantage respectés et retrouvent du « cœur à l'ouvrage » : Lee Yeou-chi, vice-président de la Fédération Chinoise du Travail, estime en effet qu'il en résultera un gain de productivité. Les véritables inquiétudes du gouvernement se concentrent en réalité sur l'accroissement des écarts de salaire et des conditions de travail entre les employés des grandes entreprises, qui tombent sous le coup de la loi, et ceux des petites entreprises (qui composent l'essentiel du tissu

économique) qui échappent facilement aux contraintes de la législation.



Source : Far Eastern Economic Review, 7 décembre 1995

futuribles

Le point de vue des agents de l'ANPE

Alain Ottavi ¹, Carole Tuchsirer ²

Le temps est un bien précieux qui au fil des années, des débats engagés, a largement contribué à faire progresser l'idée d'une nécessaire réduction de la durée du travail. C'est en tout cas ce que révèle une enquête réalisée par la CFDT sur ce thème auprès de 3 000 agents de l'ANPE (soit près de 20 % de l'effectif total de l'établissement).

Mieux encore, les différents enjeux économiques et sociaux qui se sont noués autour de cette question complexe ont fini par pénétrer les esprits y compris dans la nécessité qu'il y a aujourd'hui à en penser les conditions et les contreparties.

Ce constat devrait permettre d'ouvrir la voie à des négociations qui sachent concilier les aspirations individuelles des salariés avec une double exigence collective : lutter contre le chômage, assurer un service public de qualité.

De ce point de vue, l'enquête fait apparaître des résultats intéressants susceptibles, par une action concertée, de relever les défis évoqués plus haut.

En matière d'abaissement des horaires de travail, la demande sociale est forte. La plupart des agents y sont favorables et l'estiment indispensable (41 %) ou, à tout le moins nécessaire (50 %). L'intérêt porté à cette question ne se limite pas à la

satisfaction d'une simple revendication individuelle. 73 % d'entre eux se disent prêts à participer à des actions en faveur de la réduction du temps de travail. Les attentes qui lui sont associées sont multiples. Pour près de 85 % des agents, le temps ainsi libéré permettrait d'améliorer le cadre de vie, de se consacrer davantage à la famille, aux amis, à la pratique d'une activité sportive. 62 % y voient également la possibilité d'un enrichissement personnel par un accès facilité à la culture ou à la formation.

En revanche, la participation à des activités bénévoles ou à la vie associative ne suscite pas les mêmes attentes. Seuls 38 % des agents voient à travers la réduction de leur sphère professionnelle un moyen de s'engager plus activement dans leur environnement social.

En définitive, la solidarité telle qu'elle est exprimée est avant tout recherchée à travers un partage du travail que les agents sont nombreux à attendre d'une réduction individualisée de leurs horaires de travail. Leur point de vue sur les retombées qu'elle peut entraîner est sans appel : généralisée à l'ensemble de l'économie, 87 % des agents interrogés estiment qu'une baisse du temps de travail contribuerait à créer des emplois.

1. CFDT - ANPE (Agence Nationale pour l'Emploi).

2. Économiste.

Les modalités de la réduction

Toute la difficulté consistera néanmoins à en gérer l'application tant sur la forme que sur le fond.

Les souhaits en matière de réduction du temps de travail ne sont pas homogènes, ils varient d'un individu à l'autre. À cela il faut ajouter l'épineuse question de la compensation salariale sur laquelle ont souvent buté, par le passé, les politiques de partage du travail. Par ailleurs, la réduction du temps de travail que les agents de l'ANPE plébiscitent largement devrait induire, si elle était mise en œuvre massivement, une réflexion sur le type d'organisation du travail à mettre en place pour maintenir les conditions d'accès aux services de l'ANPE.

Sur la forme que pourrait prendre la réduction du temps de travail, il apparaît de plus en plus clairement que la politique des petits pas n'est pas de celles qui feraient recette auprès des agents. Ainsi une baisse journalière des horaires de travail ne reçoit pas l'adhésion des agents de l'ANPE : seuls 34 % d'entre eux y sont favorables.

À l'inverse, une très grande majorité des sondés se prononcent pour une semaine de travail ramenée à 4 jours (84 %). Ceci reviendrait donc à mettre en œuvre une réduction massive du temps de travail.

Un processus d'une telle ampleur pose donc immédiatement une double question : celle de son mode de financement ainsi que celle de sa mise en œuvre.

Sur le premier point, une majorité d'agents se refusent à voir leur salaire baisser à due proportion de la durée du travail. En revanche, ils se montrent davantage favorables (52 %) à une compensation salariale partielle qui ne pourrait intervenir qu'à partir d'un certain niveau de rémunération jugé compatible

avec la préservation d'un certain niveau de vie. Le seuil en deçà duquel la compensation salariale devrait être intégrale a été fixé par les agents à 10 000 francs nets par mois.

On le voit donc, une forte réduction du temps de travail accompagnée d'embâches compensatoires peut ouvrir la voie à des négociations sur la question salariale.

L'impact de la RTT sur la qualité des services

Reste à en examiner l'impact sur la réorganisation du travail et partant sur la qualité des services rendus aux usagers. Pour 72 % des agents interrogés la réduction du temps de travail souhaitée ne devrait en rien se traduire par une moindre efficacité de l'ANPE eu égard aux services qu'elle rend. Bien au contraire, une majorité d'entre eux y voit l'occasion d'une meilleure disponibilité à l'égard des usagers.

Cependant un tel lien n'aura rien de mécanique. 80 % des agents estiment que la réduction du temps de travail imposera d'entrevoir une modification dans l'organisation du travail, laquelle passera donc par des aménagements dans les horaires de travail. Interrogés sur les modalités d'aménagement que les salariés de l'ANPE seraient prêts à accepter, l'analyse des réponses obtenues fait état de résultats contrastés.

65 % des agents accepteraient le principe d'un travail en horaires décalés, 52 % se montrent favorables à l'ouverture en continu de l'Agence (sans fermeture à l'heure du déjeuner). À l'inverse, 74 % des salariés refuseraient le principe d'une ouverture de l'établissement le samedi. De la même manière, ils sont réticents à un allongement de la durée d'ouverture de

l'Agence au public. Ce dernier point semble quelque peu contradictoire avec l'acceptation d'une ouverture en continu de l'Agence. Dans l'esprit des agents interrogés, cette dernière option s'est sans doute apparentée à l'ouverture de l'Agence à l'heure du déjeuner mais ils restent dans leur majorité hostiles à une extension de l'amplitude horaire en fin de journée. Il faut néanmoins souligner que, sur cette dernière modalité d'aménagement des horaires, quelques innovations avaient déjà été expérimentées selon une méthode qui n'était guère propice à recueillir l'adhésion des salariés, d'où les réticences exprimées.

En effet, plusieurs dispositions ont déjà été prises pour accroître l'amplitude d'ouverture de l'Agence au public mais la question de la réduction individuelle du temps de travail est restée étrangement extérieure à cette démarche. Bien au contraire ce processus s'est traduit, notamment sur Paris, par un allongement individuel des horaires de travail. Aucune contrepartie n'a été négociée en échange de cette nouvelle organisation du travail. C'est sans doute la raison pour laquelle les agents de l'ANPE restent donc, dans leur majorité, opposés à une extension des horaires d'ouverture puisqu'elle se serait soldée jusqu'à présent, disent-ils, par une dégradation de leurs conditions de travail. Depuis plusieurs années, la question de l'organisation du travail figure en première ligne des préoccupations de l'établissement. Elle s'est inscrite dans la perspective d'améliorer les performances de l'ANPE sur le marché du travail. Mais l'angle adopté pour traiter cet aspect organisationnel apparaît sur bien des points extrêmement réducteur et peu porteur d'effets massifs sur l'emploi.

À aucun moment la question de la durée

individuelle du travail n'y a été abordée alors qu'elle est souvent le vecteur qui permet de rendre compatibles les questions touchant à l'emploi, à l'amélioration des conditions de travail et d'accès aux services. Ainsi l'accord relatif à l'ouverture en continu des agences locales conclu l'été dernier (avec deux organisations syndicales) renvoyait explicitement à plus tard l'éventuelle ouverture de négociations sur l'aménagement du temps de travail comme s'il s'agissait là de deux débats distincts sans prise en considération du fait qu'une politique de réduction et d'aménagement des horaires constitue un préalable indispensable à la mise en place d'une nouvelle organisation du travail.

Côté salariés, en revanche, les agents ont pris conscience qu'une action sur la réduction du temps de travail a forcément des répercussions sur les conditions de délivrance des services de sorte que l'on ne peut raisonner ici « toutes choses égales par ailleurs ». Il importe en effet de souligner que les aspects liés aux salaires et à l'aménagement du temps de travail ne peuvent être écartés du champ de la négociation.

Ainsi, d'importantes marges de manœuvre existent à l'ANPE pour mettre en place une politique de réduction et d'aménagement du temps de travail qui soit au service de l'emploi, des salariés et des usagers de l'établissement.

Cette enquête le démontre avec force, les agents de l'ANPE, par leur travail quotidien mené auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises attendent beaucoup d'une politique de réduction négociée des horaires de travail sur le front de l'emploi. Que l'ANPE emprunte contractuellement cette voie là, c'est en définitive le moins que l'on puisse attendre d'une institution qui œuvre au quotidien à la résorption du chômage.

La déréglementation des marchés publics

Le « Livre blanc » de la Commission des Communautés Européennes « Croissance, compétitivité, emploi » (Bruxelles, 1993) insiste sur le développement des réseaux transeuropéens qui constituent, y lit-on, « les artères nourricières du grand marché ».

Quelques extraits du chapitre 3 de ce Livre blanc méritent d'être relus.

« ... Le titre XII du traité sur l'Union européenne établit déjà un cadre. Le développement des réseaux transeuropéens vise à permettre aux citoyens, aux opérateurs économiques et aux collectivités régionales et locales de bénéficier au maximum des avantages qui découlent de l'espace sans frontières intérieures L'impulsion politique a été donnée par le Conseil européen de Copenhague, qui a non seulement invité la Commission et le Conseil à accélérer l'adoption des schémas directeurs dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications... ».

« ... Depuis lors, quatre schémas directeurs pour les transports et un schéma directeur pour la télématique ont été adoptés ... ».

Des obstacles majeurs entravent encore la réalisation des objectifs de l'article 129 B du traité dans le cadre du système de marchés ouverts et concurrentiels qu'il prévoit ».

« ... L'analyse de la Commission montre que, d'une manière générale, l'établissement des réseaux se fait trop lentement. Les raisons de cette lenteur sont multiples et sont largement fonction des caractéristiques propres des modes de fonctionnement de ces réseaux ».

« ... Plusieurs États membres estiment que l'efficacité des infrastructures dépend de leur **inter-opérabilité** au niveau communautaire et d'une plus large ouverture à la concurrence, notamment dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications... ».

« ... l'absence de marchés ouverts et concurrentiels interdit, à différents degrés, de valoriser au mieux les réseaux existants et de les compléter dans l'intérêt des consommateurs et des opérateurs... ».

« ... Les États membres insistent généralement sur la nécessité d'une contribution plus large du secteur privé et d'une meilleure ingénierie financière, et sur la promotion de la meilleure utilisation possible des réseaux, en vue de l'interconnexion et de l'inter-opérabilité. Plusieurs États membres soulignent la nécessité de créer ou de renforcer les conditions des marchés... ».

Et sur le transport de l'énergie, les auteurs du Livre blanc sont encore plus clairs :

« ... l'**utilisation insuffisante des réseaux existants** et les **freins à leur extension souhaitable** constituent un problème important, notamment dans les parties centrales de la Communauté, problème qui est étroitement lié à la situation du marché de l'électricité et du gaz.

« Le problème réside (...) dans le fait que **les investissements du secteur privé ont tendance à être entravés par des limitations administratives**. Ces limitations sont surtout la conséquence de **droits exclusifs d'importation et d'exportation, de monopoles de transport ou de possibilités limitées de construire et d'exploiter des gazoducs ou des lignes de transport fermés.** »

« **La suppression de ces limitations est indispensable** à la relance des investissements et à l'aménagement des réseaux. En outre, l'ouverture des marchés et la déréglementation se traduisent par une concurrence accrue et, donc, par une meilleure efficacité énergétique. La compétitivité de l'industrie européenne s'en trouve globalement renforcée... ».

futuribles

Source : Livre blanc de la Commission des Communautés Européennes (1993). Extraits du chapitre 3 sur « Les réseaux transeuropéens ».

Concurrence, régulation, service public

Variations autour du cas de l'électricité

Marcel Boiteux ¹

Les « entreprises publiques » furent longtemps considérées en France comme de puissants vecteurs de développement économique et social. Elles sont aujourd'hui sujettes à de nombreuses critiques, provenant essentiellement d'un fort courant libéral vantant les vertus, en tout domaine, de la libre concurrence et plaidant en conséquence pour le démantèlement des monopoles, fussent-ils de service public.

Le débat n'oppose plus seulement les Latins, attachés à la notion de service public, aux Anglo-Saxons qui l'ignorent, mais, de manière encore plus aiguë, la Commission de Bruxelles — acquise aux thèses libérales — aux défenseurs du service public « à la française » qui cherchent, au travers de nouvelles dénominations (entreprises d'utilité publique, entreprises de réseau...), les voies d'un compromis.

Marcel Boiteux, qui incarne par excellence ces grands « commis de l'État » qui présidèrent à l'essor des entreprises publiques françaises, nous livre ici son point de vue.

Il entend d'abord dissiper les malentendus résultant d'assimilations abusives entre les notions de monopole, d'entreprise publique, de service public, voire d'entreprises de réseau. Puis, s'attaquant au fond du problème, il nous invite à considérer distinctement deux questions, à ses yeux, essentielles : celle de la régulation des monopoles et celle des obligations de service public.

Tout en reconnaissant que la libre concurrence constitue bien souvent le meilleur des régulateurs, il souligne la situation particulière des « monopoles naturels » qui, par essence, échappent aux strictes lois du

1. Membre de l'Institut, Président d'honneur, d'Électricité de France (EDF).

marché et, au passage, montre les limites d'une assimilation hâtive entre toutes les entreprises de réseau. Il examine les avantages et inconvénients respectifs de la dissociation et de l'association des rôles d'opérateur et de régulateur pour finalement montrer qu'un régulateur intégré sera plus efficace dans une entreprise comme EDF. Mais que ce qui est bon pour l'électricité ne l'est peut-être pas pour les télécommunications et les transports...

M. Boiteux définit ensuite ce qu'il entend par la notion de service public et souligne la problématique économique particulière de ces services dont le financement ne peut être assuré que par subventions ou par péréquation tarifaire. Le deuxième procédé implique la délimitation d'un territoire : en l'espèce celui de l'État nation plutôt que celui de l'Union européenne. Faut-il modifier les frontières de ce territoire comme le prône l'Union européenne au travers d'une « dérégulation » des services publics ou simplement laisser se développer le jeu du marché en amont et en aval du monopole naturel et sur les marchés étrangers ?

H.J.

La notion de service public est familière aux Français. Les Anglo-Saxons l'ignorent. Les pays nordiques également. Et le droit administratif n'existe pas chez eux en tant que catégorie particulière de l'arsenal juridique.

Aussi les Français ont-ils beaucoup de peine à se faire entendre à Bruxelles : on ne les comprend pas et, dans les allées du pouvoir communautaire, leurs propos apparaissent comme l'expression de défenses corporatistes, si ce n'est comme les cocoricos prétentieux d'une vieille nation qui refuse d'épouser son temps.

Si l'on ajoute à cela l'effet de mode qui conduit aujourd'hui, pour être dans le vent, à privilégier les catégories de pensée anglo-saxonnes, il est clair que le système de services publics qu'a connu notre pays dans ce dernier demi-siècle est menacé.

Il avait au surplus ses faiblesses.

Mais faut-il vraiment jeter le bébé avec l'eau du bain ?

Des malentendus

Peut-être convient-il d'abord de dissiper quelques malentendus.

Avec l'effondrement de l'empire soviétique, le système de l'économie étatisée sous planification centrale a jeté ses derniers feux, et l'on ne jure plus

aujourd'hui que par l'économie de marchés. Il n'y a pas si longtemps, pourtant, ceux qui vantaient les mérites de la concurrence et prétendaient que le rôle des prix est avant tout d'orienter les choix, ceux-là passaient pour des théoriciens attardés. Le balancier est maintenant de l'autre côté. Aujourd'hui, dire que la concurrence a bien des mérites, mais ne les a pas tous, c'est refuser le « changement » et les invectives sont d'autant plus sévères qu'elles émanent de repentis récents...

Pourtant, même dans une économie de marchés, il subsiste des zones de monopole naturel qui appellent un traitement spécifique. Et l'un de ces traitements, c'est le recours à l'entreprise publique. Mais, c'est vrai, ce n'est pas la seule solution et l'on a tout à fait raison, pour la clarté des idées, de distinguer le monopole — qui peut être détenu par une entreprise privée (distribution de l'eau) ou publique (distribution du gaz) — et l'entreprise nationalisée dont l'activité peut, à tort ou à raison, s'exercer dans un secteur d'activité concurrentiel (Renault) ou monopolistique (EDF). D'autre part, si les obligations du service public² sont généralement assumées par un monopole, tous les monopoles ne sont pas « de service public » (la SEITA et le tabac...).

Ainsi, bien que les notions de monopole, d'entreprise publique et de service public coïncident souvent dans un même périmètre, elles ne sont aucunement consubstantielles.

Pourtant, lorsqu'on évoque le problème des services publics (marchands), l'auditoire pense aussitôt à la SNCF, à l'EDF, aux P et T — qui sont, d'abord, des monopoles nationalisés — et rarement à la distribution des eaux, généralement assurée par des entreprises privées concessionnaires d'un monopole. Or, ces firmes, publiques ou privées, assument les unes et les autres des obligations de service public.

De sorte que, finalement, dans les débats qui fleurissent aujourd'hui dans la Communauté européenne autour des entreprises de réseau (d'électricité, d'eau, de télécommunications, de transports aériens, etc.), on mélange allégrement deux questions — certes liées mais différentes — celle de la « régulation » des monopoles, et celle des obligations de service public.

Il est certes plus facile d'imposer des obligations de service public à une entreprise nationalisée ; mais, si ces obligations ne concernent qu'une partie suffisamment minoritaire de son activité, il existe des moyens de les faire assumer par une entreprise privée, malgré le devoir premier qu'a celle-ci d'enrichir ses actionnaires.

2. Obligation d'assurer à tous, à un prix accessible, une fourniture minimale de qualité suffisante, quel qu'en soit le coût.

On conviendra donc de traiter séparément des deux problèmes — régulation d'une part, service public d'autre part — et l'on s'attachera principalement au premier parce que c'est là surtout que sévit la « pensée unique ».

Le monopole naturel

Aux États-Unis, les entreprises de production/distribution d'électricité — il y en a généralement une par État — sont des entreprises privées. Elles ont eu pendant longtemps le monopole ou le quasi-monopole de la vente ³

Les services publics de l'électricité en Europe			
Pays	Principaux producteurs	Compagnies de transport	Nombre de sociétés de distribution
Allemagne	35 compagnies de production (80 % de la production réalisés par les « 8 grandes », dont 35 % par RWE)	8 grandes compagnies associées dans la Deutsche Verbundgesellschaft	plus de 600
Belgique	Électrabel : 95 %	CPTÉ	44
Danemark	12 compagnies régionales	Elsam/Elkraft	102
Espagne	20 compagnies produisant 98 % de l'électricité dont : — Iberdrola (sect. privé) : 40 % — Endesa (capitaux majoritairement publics) : 30 %	Redesa	560
France	EDF : 95 %	EDF	215 (EDF : 95 %)
Grèce	DEH : 95 %	DEH	1 (DEH)
Irlande	ESB	ESB	1 (ESB)
Italie	ENEL : 95 %	ENEL	150 (ENEL : 95 %)
Luxembourg		COGEDEL/SOTEL	15
Pays-Bas	5 compagnies (EPON, EPZ, UNA, EZH, GKN)	SEP	50
Portugal	EDP	EDP	1 (EDP)
Royaume-Uni	— Power Gen — National Power — Nuclear Electric	National Grid Company (propriété des sociétés de distribution régionales)	12

futuribles

Source : EDF. Données tirées du rapport de la commission présidée par Christian Stoffaës. Services publics. Question d'avenir. Paris : Commissariat général du Plan/ed. Odile Jacob, septembre 1995.

3. Il s'agit ici du monopole de la vente aux usagers, pas du monopole de production, qui a connu une autre histoire.

d'électricité sur leur territoire. Leur devoir d'entreprise privée étant d'enrichir leurs actionnaires, il fallait leur opposer une autorité extérieure pour les empêcher d'abuser de leur monopole. Ainsi toute l'histoire de l'électricité aux États-Unis a-t-elle tourné, jusqu'à ces dernières années, autour des relations entre l'entreprise — « l'opérateur » — et l'autorité qui encadre ses libertés : le « régulateur ».

Force est de reconnaître que le système n'a jamais bien fonctionné. En contrôlant le niveau des tarifs, mais pas leur structure, le régulateur a laissé se développer des subventions croisées entre les diverses catégories de clientèle. Avec le système du « *cost plus* », qui garantit un certain pourcentage de bénéfice, il n'a guère poussé à la productivité. Et, trop souvent, ou bien l'opérateur a « capturé » le régulateur et s'est enrichi abusivement ; ou bien le régulateur a mal dosé sa sévérité et l'opérateur s'est étioilé, incapable qu'il était de financer son développement. Aussi le sujet a-t-il mobilisé une belle cohorte d'économistes, et toute une littérature est apparue sur le sujet. L'analyse des « dissymétries de l'information », la théorie du « monopole contestable » ont fait à cette occasion d'intéressants progrès. Mais les échecs répétés de la régulation ont quand même fini par faire émerger cette vieille évidence que le meilleur régulateur, face à des opérateurs qui ont le devoir d'enrichir leurs actionnaires, c'est la concurrence.

Encore faut-il que cette concurrence soit possible. Or les réseaux de rails, de tuyaux, de lignes électriques constituent des « monopoles naturels » : il est généralement beaucoup moins coûteux de développer un réseau que de le doubler, de sorte que d'éventuels concurrents finiront toujours par se regrouper si on ne les en empêche pas, et que les en empêcher conduit inévitablement à renchérir le coût du service. C'est ainsi que, pour distribuer deux fois plus de kWh sur un km², il suffit d'accroître les investissements de 40 à 50 % sur un réseau existant, alors qu'il faudrait les doubler — et défoncer deux fois plus les trottoirs — si l'on faisait appel à une entreprise concurrente. Dans de telles situations, la solution naturelle c'est le monopole.

D'où l'idée, pour introduire quand même de la concurrence dans le système, de distinguer la gestion des infrastructures, monopolisée, et leur emploi, livré à la compétition : n'est-ce pas déjà le cas pour les autoroutes ? Le fait est que personne n'a encore émis le projet de nationaliser la circulation automobile pour rationaliser l'emploi du réseau routier (et pourtant, il y aurait à faire !). Mais la mise en œuvre de cette idée est plus ou moins acrobatique selon les secteurs : confier à un monopole la pose et l'entretien des réseaux d'eau d'une municipalité, et mettre en concurrence la vente de l'eau aux particuliers moyennant versement d'un péage, par le vendeur, au gestionnaire du réseau, c'est une belle idée sur le papier mais ce n'est pas très réaliste...

Il se trouve qu'au cours des dernières années, les techniques des télécommunications ont enregistré de considérables progrès et se sont diversifiées :

liaisons hertziennes, câbles, satellites pour les réseaux ; dissociation du message et de son support ; interconnexion des téléphones, ordinateurs et récepteurs de télévision. Ainsi apparaissent de tous côtés des ferments de concurrence qu'il suffit de laisser se développer pour que l'essentiel de la régulation puisse être dorénavant assuré par le jeu des marchés et des compétitions, dans ce secteur où les caractères du monopole naturel sont en voie de disparition. Dans la phase de transition actuelle, on est certes loin, encore, de la « concurrence parfaite ». Une autorité régulatrice reste donc indispensable. Toutefois, et ce point est fondamental, son rôle n'est plus de se *substituer* à la concurrence, comme dans le cas du monopole, il est seulement de *l'encadrer*. La tâche n'est certes pas simple. Il faut établir des normes d'inter-

L'organisation des services publics des postes et télécommunications en Europe		
Pays	Télécommunications	Postes
Allemagne	DEP Telekom - 100 % public (privatisation annoncée) monopole infrastructure	DBP Postdienst Entreprise publique
Belgique	Belgacom - 100 % public SA depuis 1994 monopole réseaux et service	La Poste Entreprise publique
Danemark	Tele Denmark - 93 % public SA + 2 sociétés locales	Post og Telegrafvaesenet Administration d'État
Espagne	Concession Telefonica - 32,28 % public Cotée en bourse : Madrid, Londres, New York monopole	Correos y Telegrafos Entreprise publique
France	France Telecom - 100 % public Exploitant autonome de droit public monopole infrastructure + téléphonie vocale	La Poste Exploitant autonome de droit public
Grèce	OTE - 100 % public (ouverture du capital en cours) monopole encore absolu	Elta Société de droit privé à capitaux publics
Irlande	Telecom Eirreann - 100 % public SA depuis 1992 monopole	An Post Société de droit privé à capitaux publics
Italie	Formation en cours de Telecom Italia, société de droit privé à majorité publique disposant du monopole du téléphone Principales filiales de Telecom Italia : — SIP - 64,31 % public — Italtel - 100 % public	Poste et Telecomunicazioni Administration d'État seul le téléphone est à part

Luxembourg	Entreprise des Postes et Télécommunications du Luxembourg Établissement 100 % public (monopole)	Poste et Télécommunications Administration d'État pas de séparation poste-télécom
Pays-Bas	PTT Telecom BV (privatisation 05/1994) Monopole délégué/infrastructure	PTT Post BV Société de droit privé à capitaux publics
Portugal	Telecom Portugal - 100 % public TLP - 100 % public Marconi - 51,01 % public (concession) fusion + privatisation en cours	Correios E Telecomunicações de Portugal Société de droit privé à capitaux publics pas de séparation poste/télécom
Royaume-Uni	British Telecom - 100 % privé Mercury - 100 % privé (Privatisation totale de BT faite)	Post Office Entreprise publique
<i>futuribles</i>		
Source : Rapport du sénateur Jacques Oudin, mise à jour par le Commissariat général du Plan et publiée in « Services publics. Question d'avenir ». <i>Op. cit.</i>		

opérabilité pour assurer l'unité du système ; organiser l'entrée équitable des compétiteurs ; enrayer l'apparition d'opérateurs dominants ou les contrôler. Ce n'est pas facile, mais c'est possible parce que le moteur du système existe par lui-même, qui est la concurrence.

Ce qui se prépare pour les télécommunications, pourquoi ne pas le prévoir aussi dans d'autres secteurs, tel que l'électricité ? À défaut de disparition des caractères du monopole naturel, ne peut-on, au moins, exploiter l'idée de dissocier la gestion du réseau, monopolistique par nature, et son emploi ? Peu réaliste pour l'eau, la solution est-elle viable dans ce secteur ?

Malheureusement, l'électricité n'est pas un produit comme les autres. Elle ne se stocke pas, ne tolère pas l'ajustement de l'offre à la demande par variation de la qualité du produit (la fréquence, en l'occurrence), emprunte à 300 000 km à la seconde des chemins détournés variant à chaque instant (comment facturer son transport ?) et n'a aucune personnalité propre : lorsque deux kWh transitent en sens inverse sur une même ligne, ils s'annulent mutuellement et il ne se passe rien... Aussi l'introduction de la concurrence dans l'emploi des réseaux est-elle singulièrement acrobatique. Diverses tentatives d'injection de pratiques concurrentielles ont été faites aux États-Unis, dont les résultats sont pour le moins décevants. Mais que faire d'autre, dès lors qu'il faut bien arriver à réguler ces entreprises privées dont le devoir est d'abuser de leur monopole si on ne les en empêche pas ?

Ainsi est né un corps de doctrine, dans l'oubli des circonstances qui l'avaient engendré : respect, certes, du monopole naturel, puisqu'il est natu-

rel, instillation d'éléments concurrentiels plus ou moins artificiels, et contre-pouvoir d'un régulateur. Le remède est sans doute décevant, mais il existe.

Ce remède, décevant, à une maladie que nous n'avons pas (la privatisation des monopoles naturels), on voudrait aujourd'hui nous l'imposer en France, quitte à nous faire attraper la maladie !

Le modèle à la française

Ce qui est (peut-être) bon pour les télécommunications n'est pas forcément bon pour l'électricité ; et ce qui est bon pour l'électricité n'est pas forcément bon pour les chemins de fer.

Il convient de distinguer, parmi les monopoles de réseaux, ceux qui sont peu concurrencés et ceux qui le sont fortement. Le monopole du chemin de fer n'implique pas celui du transport : la concurrence de la route et de l'air sont là pour limiter singulièrement la liberté tarifaire de la SNCF. En revanche le service de l'eau potable n'a que des concurrents lointains : l'eau minérale pour les urbains, l'eau du puits pour les ruraux. Le Gaz de France est concurrencé sur la quasi-totalité de sa gamme, l'EDF beaucoup moins et grande reste sa liberté tarifaire : que les tarifs allemands puissent être de 10 à 30 % plus élevés que les tarifs français, sans conséquences désastreuses sur l'étendue du marché de l'électricité, laisse imaginer l'importance des rentes de monopole qu'EDF pourrait prélever sur sa clientèle.

Ainsi apparaissent, en simplifiant quelque peu, deux grandes catégories de monopoles, les monopoles peu concurrencés dans les services que rend leur produit — l'électricité et l'eau — et les monopoles très concurrencés tels que la SNCF ou GDF.

Dans le second cas, il n'est pas nécessaire de faire des acrobaties pour introduire à toute force de la concurrence sur le produit. La concurrence sur le service rendu suffit dans une large mesure à éviter les abus. Il reste seulement à organiser les marchés et les tarifs en résulteront, leur niveau bien sûr, mais *surtout leur structure* et donc la différenciation des prix suivant les types de consommation et de clientèle. Pour la première catégorie — l'eau, l'électricité — il s'agit, au contraire, de *se substituer à la concurrence, insuffisante ou inexistante, pour lever l'arbitraire de la tarification* au mieux de l'intérêt général. Le problème est d'une toute autre dimension !

Dans le cas de l'eau, c'est au système de la concession locale que l'on recourt généralement en France, ou à la régie municipale ; le procédé a ses qualités comme ses défauts et je n'en traiterai pas ici : cela mériterait un autre article.

Pour l'électricité, la solution française consiste à confier à un monopole public — EDF en l'occurrence — une mission d'intérêt général. Autrement

Structure institutionnelle de l'industrie électrique en Europe occidentale (18 pays européens à économie de marché)	
Pays à monopole public national	France, Irlande, Italie, Portugal, Grèce, Turquie
Pays à prédominance d'entreprises à capitaux mixtes et/ou d'entreprises locales	Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Danemark, Suède, Norvège, Finlande
Pays à prédominance d'entreprises privées	Royaume-Uni, Belgique, Luxembourg, Espagne

À titre de comparaison, l'industrie électrique aux États-Unis et au Japon dépend essentiellement d'entreprises à capitaux privés, à hauteur de 80 % environ. L'Europe apparaît donc beaucoup plus socialisée du point de vue de la propriété publique de ses entreprises électriques : encore plus si l'on y incorpore les pays d'Europe orientale et de l'ex-URSS.

futuribles

Source : STOFFAES Christian. *Entre monopole et concurrence : la régulation de l'énergie en perspective historique*. Pau, 1994.

dit, à la différence des États-Unis où un opérateur privé voit son devoir de s'enrichir contrecarré par un régulateur extérieur chargé d'infléchir son comportement, le système français consiste à placer le régulateur⁴ à la tête de l'entreprise opératrice, sous le contrôle des pouvoirs publics : la « capture » du régulateur par l'opérateur est institutionnelle, et gérée comme telle. Il n'y a plus, dès lors, asymétrie de l'information : en tant que régulateur intégré, et non plus extérieur, le patron de l'entreprise est au courant de tout. On économise ainsi les trois à quatre mille fonctionnaires qui s'épuisent aux États-Unis dans une tâche impossible.

Première objection : où, comment, trouver ce personnage désintéressé qui fera passer le bien public (lequel, d'ailleurs ?) avant l'enrichissement de son entreprise, de son personnel ou de ses fournisseurs... ou avant les faveurs dont certains de ses puissants clients sauraient lui être reconnaissants s'il consentait enfin à les avantager — discrètement — aux frais de la masse, captive, de ses clients modestes ? Certes ! Mais, si ce genre de personnage n'existe plus, on n'en trouvera pas non plus pour exercer les fonctions de régulateur, soumis aux mêmes pressions, ni pour assumer des responsabilités de haut fonctionnaire dans des missions dont dépend la prospérité de quelques puissants de ce monde. On ose espérer que la catégorie de ce qu'on appelait autre-

4. Il s'agit essentiellement de régulation tarifaire, et donc de la détermination de la batterie de prix, différenciés en fonction des caractéristiques de la fourniture, à déduire de l'analyse conjointe des coûts et des marchés.

fois les grands commis de l'État n'a pas totalement disparu, et qu'elle alimente encore la haute administration, tant à Paris qu'à Bruxelles.

Deuxième objection : si la privatisation implique, certes, une régulation décevante, elle a au moins le mérite de favoriser la bonne gestion, la productivité, la compression des coûts, l'obsession de la clientèle, l'imagination.

En réalité, ces mérites qu'on attribue à la privatisation doivent l'être surtout à la concurrence. C'est vrai, le handicap du monopole c'est l'absence d'émulation concurrentielle ; et celui de la nationalisation c'est l'absence d'émulation capitaliste. Le monopole nationalisé cumule ces deux handicaps. En revanche, s'il s'agit d'un monopole naturel, il bénéficie des avantages du rendement croissant de ses infrastructures. Sa position de monopole favorise d'autre part la programmation de ses investissements puisqu'il ne connaît que les aléas de son secteur d'activité et pas celui de sa part de marché. Enfin, échappant à la pression — stupide — des comptes trimestriels, il peut investir (avec prudence !) dans des techniques lourdes dont le « temps de retour » est long, mais la rentabilité élevée⁵.

La meilleure solution n'est pas nécessairement la même dans tous les pays et tous les secteurs. Selon qu'ici ou là, ses avantages l'emportent ou non sur ses handicaps, le système du monopole nationalisé investi d'une mission d'intérêt général primera, ou non, celui d'une privatisation mâtinée d'artifices concurrentiels sous le contrôle d'un régulateur débordé.

Le cas de l'Angleterre est typique. La révolution thatcherienne y a permis, dans l'électricité, des progrès spectaculaires de productivité. Mais celle-ci n'était pas bien brillante et elle n'a fait que se rapprocher de la productivité française. C'est dire qu'auparavant, en Grande-Bretagne, les handicaps l'emportaient sur les avantages. Mais le régulateur anglais, avec la meilleure bonne volonté, n'a réussi qu'à enrichir spectaculairement les dirigeants du secteur et les nouveaux actionnaires, guère la clientèle. Le moment est venu où il va devoir donner un grand coup de barre dans l'autre sens, au risque de ruiner le secteur après l'avoir laissé abusivement prospérer.

Qu'un personnage nommé (et donc même pas élu) puisse détenir un pareil pouvoir sous le seul contrôle de l'opinion publique, cela choque d'ailleurs un esprit latin. Car la question n'a jamais été clairement posée de savoir qui régulera le régulateur.

Il reste que, si les bénéficiaires de la révolution britannique dans le secteur de l'électricité ne sont pas ceux qu'on attendait, la gestion du secteur, en elle-même, a connu d'incontestables progrès.

Le même phénomène d'assainissement s'observe à travers le monde lors du passage d'une gestion publique à une gestion privée, notamment dans des

5. On évoquera plus loin, au titre du « service public », la plus grande facilité qu'ont aussi les entreprises publiques à assumer des obligations de service.

La dérégulation du monopole électrique au Royaume-Uni

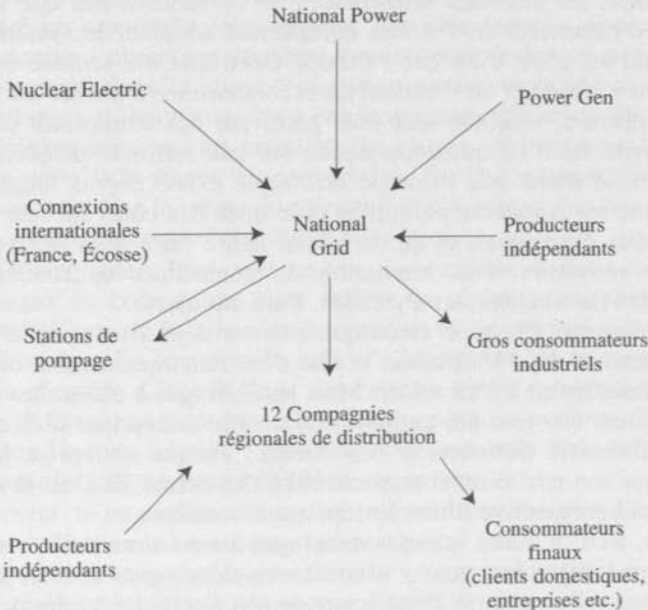
À ce jour, la réforme du secteur électrique au Royaume-Uni constitue l'expérience de dérégulation la plus ambitieuse et la plus spectaculaire entreprise dans le monde. Votée par le Parlement en 1989 (*Electricity Act*) elle consiste en la fragmentation régionale (3 entreprises de production, 12 de distribution) du monopole intégré, le réseau de transport étant érigé en marché libre d'accès ouvert. Dans un secteur que l'on pensait voué au monopole naturel, cette expérience est observée avec attention et sert de modèle de référence.

Avant la réforme

Nationalisation du gouvernement travailliste de Clement Atlee (1945-1947) :

- 1 monopole de production transport :
Central Electricity Generatif Board
- 12 entreprises publiques régionales de distribution :
Area Boards

Après la réforme



Source : « Services publics. Question d'avenir ». *Op. cit.*

futuribles

pays en voie de développement où la gestion publique échappe difficilement à des pressions puissantes (dont celles des administrations et des notables qui sont enclins, entre confrères, à différer le paiement de leurs factures...).

Mais, en France, ça marche sans privatisation. Avec sa productivité et ses tarifs que nombre de ses voisins lui envie, EDF et son système de régulation internalisée constitueraient-ils une exception ? Il y a là une part d'apparence. Si, après les États-Unis, la Grande-Bretagne a placé sous une lumière crue le duel opérateur-régulateur, bien des pays nordiques pratiquaient depuis longtemps, avec un succès digne d'estime, un système moins tranché où des entreprises de statut privé, mais dont les capitaux sont majoritairement d'origine publique, s'efforcent de gérer au mieux leurs affaires sous le contrôle *régulateur* de conseils d'administration où sont représentés les intérêts en présence. N'est-ce pas d'ailleurs, du moins dans son principe, le cas d'Électricité de France, dont le Conseil d'administration est composé en trois parties égales de représentants de l'État, du personnel, et des usagers ou édiles municipaux ?

Bruxelles et la concurrence

À vrai dire, les autorités bruxelloises ne demandent pas que toutes les entreprises d'électricité de l'Union européenne adoptent le système britannique. Ce qui les gêne, c'est que l'Europe électrique soit scindée en nations. Elles veulent y remédier en instillant de la concurrence à travers les frontières des divers réseaux, lesquels sont tous gérés par des entreprises bénéficiant d'un monopole, ou d'un quasi-monopole, sur leur territoire propre.

Affirmons d'abord que l'Europe électrique existe depuis longtemps : si l'on supprime les frontières politiques et le tracé des côtes sur une carte des grands réseaux électriques, et qu'on tourne ladite carte d'un demi-tour pour brouiller les souvenirs, il est impossible de reconstituer les frontières autres que naturelles (la Manche, les Pyrénées, l'arc alpin).

Techniquement, l'Europe électrique existait déjà alors que la Communauté était encore dans les limbes, et elle s'est remarquablement développée sans que Bruxelles ait à s'en mêler. Mais les échanges à travers les frontières se sont toujours (ou presque toujours) faits entre entreprises d'électricité, et non pour alimenter directement des clients : chaque entreprise jouit d'un monopole sur son territoire, et respecte celui des autres. Et c'est là que le bât blesse dans la perspective d'une Europe sans frontière.

A priori, EDF n'aurait que des avantages à voir s'ouvrir la concurrence vers les pays limitrophes pour y alimenter quelques gros clients, industriels ou distributeurs d'électricité. Bénéficiant de son électricité nucléaire bon marché, elle envahirait aisément ses voisins, sans craindre les rétorsions. Mais, actuellement, avec le ralentissement général de la croissance économique, toute l'Europe est suréquipée, et c'est une concurrence dévastatrice qui s'ins-

taurerait, pour le plus grand profit des grands clients industriels qui auraient mauvaise grâce à ne pas se réjouir de cette aubaine, et au détriment des clientèles captives (petite industrie, commerce, artisanat et clientèle domestique) demeurant hors concurrence et qui combleraient les pertes de recette.

La concurrence ne peut exclure les subventions croisées et, en l'occurrence, les subventions à la grosse industrie, *que si elle s'exerce sur toute la gamme de la clientèle*. Alors, à chaque compétiteur de s'en tirer au mieux, même suréquipé : c'est la loi des marchés.

C'est pourquoi, au-delà des lignes d'interconnexion et de transport, d'aucuns ont envisagé d'étendre la dissociation du réseau et de son emploi aux réseaux de distribution d'électricité — ceux qui alimentent les clients « captifs ». Le réseau lui-même resterait géré par un monopole. Mais, comme on l'a évoqué plus haut pour l'eau, chaque client, le client domestique comme la PME, pourrait s'adresser à un vendeur de son choix, qui acquitterait un péage pour rémunérer le gestionnaire du réseau à l'amont duquel il a produit, ou s'est procuré, l'énergie électrique nécessaire.

On hésite quand même devant l'aimable pagaille à prévoir (dont la circulation urbaine donne une image avec l'enfermement des transports collectifs dans les encombrements de la voiture privatisée). Mais, surtout, il faut n'avoir jamais géré un monopole pour soutenir une idée pareille. Il n'est déjà pas facile de donner l'obsession du client à un monopole dont c'est le métier. Si l'on met un mur entre le client (en gestion privée) et le réseau (en gestion monopolistique), il faut s'attendre à des lendemains difficiles. On peut même prévoir qu'exaspérés par les carences du réseau, les vendeurs finiront par obtenir de gérer ledit réseau en coopérative. De là à gérer aussi les clients, puis les contrats, dans la même coopérative, il n'y aura qu'un pas à faire pour retrouver les distributeurs d'électricité classiques...

Il faut s'y résigner. Tant qu'il ne sera pas possible de faire coexister plusieurs réseaux en compétition pour établir un véritable marché, la concurrence restera illusoire. Et elle sera dangereuse si, ne portant que sur un segment du marché, elle transfère le coût d'alimentation de ce segment sur le reste de la clientèle. C'est là l'une des raisons, parmi quelques autres, pour lesquelles le Gouvernement français s'était opposé au système dit de l'ATR (l'Accès des Tiers au Réseau) : pour respecter la morale de la concurrence, il faut que *tous* les clients soient éligibles, ou *aucun*.

Finalement, le monopole nationalisé investi d'une mission d'intérêt général, s'il est suffisamment vertueux, ce n'est pas si mal...

Mais quand la vertu est exclue, bonne chance au régulateur à l'anglo-saxonne ! Il aura du mal à se débrouiller sans l'appui de la concurrence, mais il en aura au moins autant avec, pour préserver l'équité dans ce secteur de l'électricité où, hors la production, les instillations de concurrence ne peuvent être que partielles ou artificielles.

D'autres plus qualifiés que moi diront ce qu'il en est des réseaux de chemin de fer. Quant aux télécommunications, qui paraissent s'y prêter mieux au profane que je suis, qu'elles profitent de leur chance. Car, c'est sûr, la concurrence est le meilleur des régulateurs. Encore faut-il qu'elle ne soit pas illusoire ou biaisée par nature.

Organisation et situation financière des chemins de fer dans quelques pays			
Pays	Séparation des activités	Statut	Situation financière
France	Entreprise unique, séparation comptable.	Établissement public.	Endettement : plusieurs années de chiffre d'affaires (CA). Pertes : environ 10 % du CA.
Pays-Bas	Holding et nombreuses filiales (voyageurs, fret, infrastructure, matériel, etc.).	Sociétés de droit privé à capitaux publics. Une privatisation partielle de filiales est envisagée.	n.c.
Italie	Entreprise unique, séparation comptable et organique des activités, qui doit devenir institutionnelle.	Société par actions, de droit privé (100 % des actions appartiennent à l'État) participations privées aux filiales.	Endettement avant son effacement par l'État : plusieurs années de CA.
Allemagne	Entreprise unique, séparation comptable et organique des activités (voyageurs, marchandises, infrastructures) qui doit devenir institutionnelle.	Société par actions de droit privé (100 % des actions appartiennent à l'État), les activités vont devenir des filiales de droit privé, coiffées par un holding.	Endettement avant son effacement par l'État : deux ans de CA. Pertes : environ 25 % du CA.
Royaume-Uni	Nombreuses sociétés (voyageurs par groupes de lignes, sécurité, gestion des capacités, infrastructures, etc.).	Sociétés de droit privé, ouvertes aux capitaux privés. La privatisation est programmée, sauf pour Railtrack.	Endettement : environ un mois de CA. Pertes relativement faibles.
Japon	6 sociétés intégrées + une société nationale de fret (voyageurs par région, infrastructures).	Sociétés de droit privé à capitaux publics en cours de privatisation.	Endettement avant son effacement partiel par l'État en 1984 : 7 ans de CA.
Suède	Séparation institutionnelle infrastructure-services et grandes lignes-lignes régionales.	Administration pour les infrastructures, entreprise publique en monopole pour les grandes lignes, quelques entreprises en concurrence pour l'adjudication de services régionaux.	n.c.

Sources : SNCF - Commissariat général du Plan. Extrait de « Services publics. Question d'avenir ». *Op. cit.*

Le service public

J'ai soigneusement évité, jusqu'ici, d'évoquer le service public, non qu'il s'agisse d'un aspect négligeable du problème, mais pour diviser les difficultés. Au surplus, le sujet a été beaucoup moins perverti par les effets de mode, et je serai plus bref.

Le service public, on peut l'entendre au sens de l'intérêt public. Il s'agira, par exemple, des sujétions à imposer aux entreprises du secteur de l'énergie au titre de l'indépendance énergétique, indépendance à laquelle certaines nations peuvent être plus attachées que d'autres.

Il peut s'agir aussi de préoccupations macroéconomiques : pour financer son programme nucléaire, l'État a imposé à EDF l'obligation d'emprunter les milliards de dollars nécessaires à l'équilibre de la balance des paiements nationale, au lieu de lui laisser emprunter les francs dont elle avait besoin. Mais il lui a accordé en contrepartie une garantie de change. Il se trouve que l'État n'a pas tenu sa promesse, au prétexte que celle-ci n'avait pas été libellée dans les formes administratives que ledit État aurait dû respecter. Mais ce n'est là qu'un épisode franco-français, et qui n'enlève rien au principe selon lequel, si l'entreprise, publique ou privée, se voit imposer des exigences qui sortent de sa vocation, elle est fondée à en recevoir la compensation financière.

L'autre aspect du service public, c'est le service du public et, en l'occurrence, l'obligation d'assurer à tous une fourniture minimale, de qualité convenable, à un prix abordable. Ainsi en est-il de la distribution universelle du courrier postal, de l'existence pour tout village d'un moyen de transport collectif à une distance raisonnable, de la distribution de l'électricité dans les campagnes reculées, de la possibilité pour tous, aujourd'hui, d'être raccordés au téléphone ou de disposer d'une cabine téléphonique à proximité.

Mais ce principe de l'accès universel peut être conçu de façon plus ou moins extensive. Pour l'électricité, l'extension est maximale en France puisqu'il s'agit de la possibilité pour tous de disposer d'une quantité illimitée d'électricité à un prix péréqué sur tout le territoire national, Départements d'Outre Mer (DOM) inclus. Ça va loin et ça coûte cher (en Guyane, le déficit d'EDF égale deux fois le chiffre d'affaires, une fois seulement aux Antilles ou à la Réunion...).

On peut imposer ce genre d'obligation à un monopole, public ou privé, dès lors qu'il est peu concurrencé sur les services rendus : avec la péréquation des tarifs, les déficits subis dans les contrées lointaines et dans la campagne profonde sont récupérés dans les villes, davantage d'ailleurs dans les villes moyennes (où la distribution est aisée et peu coûteuse), que dans les très grandes villes (où les redevances sont élevées, et les encombrements chronophages).

Le problème se complique lorsque le secteur est éclaté en entreprises distinctes couvrant séparément les diverses parties du territoire. Alors, faute de compensation interne, il faut, soit déperéquer les prix du service — qui cesse d'être « public » au sens de l'accès à un prix supportable — soit monter un mécanisme pour financer les pertes des entreprises sur qui pèse l'obligation. Ce n'est pas facile. L'Électricité de Guyane accumule les pertes. L'Électricité de Chartres ploie sous les bénéfices. L'idée simple est d'alimenter un fonds de péréquation en taxant Chartres pour subventionner la Guyane. Je m'y suis personnellement essayé afin de rendre significatifs les résultats d'exploitation des divers « centres de distribution » (un par département) qui se partagent le territoire français. Quel que soit le procédé employé pour calculer les prélèvements et restitutions — analyse des coûts, corrélations subtiles, etc. — il s'est toujours avéré que les incertitudes du système en venaient rapidement à excéder l'ordre de grandeur de ce que peut être le bénéfice ou le déficit sanctionnant une gestion. Autrement dit, au bout de quelques années, le résultat d'exploitation de l'entreprise départementale ne tient plus à la qualité de la gestion, mais aux défauts de la formule de péréquation. Dans ces conditions, éclater le service de distribution d'EDF en entreprises départementales autonomes — et a fortiori privées — est parfaitement dénué de signification capitaliste. C'est encore pire si, comme autrefois, certaines entreprises assurent la distribution dans les villes et d'autres dans les campagnes.

Dès lors, ou bien on se cantonne dans une conception minimale du service public, dans laquelle les prix sont totalement déperéqués, le client assisté bénéficiant seulement d'un rabais déterminé pour une quantité modeste et bien définie de service — et l'on sait exactement que verser en compensation — ou bien on cesse de rêver à un éclatement de la distribution, et l'étendue territoriale de l'entreprise reste celle de la zone de péréquation.

Il apparaît ainsi qu'avec une conception extensive du service public, comportant notamment la péréquation des tarifs, la solution du monopole couvrant un vaste territoire offre de singuliers avantages, du moins s'il s'agit d'un monopole peu concurrencé : il fera son affaire de la compensation des gains et des pertes résultant de la péréquation. (Dans le cas d'un monopole concurrencé, l'existence de solutions alternatives pour rendre les mêmes services — la route au lieu du rail, l'électricité ou le fuel au lieu du gaz, etc. — limite les exigences de service public, en même temps qu'elle facilite l'évaluation du coût de ces exigences).

En revanche, si le monopole éclate entre entreprises concurrentes, il faut répartir entre celles-ci les sujétions et le coût du service public. Mais l'évaluation des prélèvements et subventions (ou des droits d'accès à faire payer aux entrants) pour rétablir l'équité entre ceux qui supportent et ceux qui ne supportent pas, ou supportent moins que leur part des charges dudit service, est pour le moins malaisée. Les résultats des entreprises concurrentes reflète-

ront alors les erreurs de l'évaluation bien plus que la qualité de la gestion — ce qui est la négation du système concurrentiel.

Aussi, à défaut de pouvoir les ignorer, ces obligations de service public sont-elles systématiquement réduites à leur minimum par les intégristes de la concurrence. Grâce à quoi les erreurs d'évaluation peuvent être négligeables.

C'est par ce biais, finalement, que la question du service public rencontre celle du monopole qu'on a évoquée antérieurement.

La gestion d'un monopole par une entreprise publique investie d'une mission d'intérêt général autorise une conception extensive des obligations de service public. L'introduction de la concurrence, si on la veut équitable, contraint à limiter au minimum ce type d'obligations.

Certains verront là un argument de plus en faveur de la concurrence : est-il bien raisonnable de payer le kWh au même prix à Paris et dans les banlieues guyanaises ? D'autres, au contraire, estimeront que les exigences de la solidarité militent en faveur d'une conception plus généreuse encore du service public.

Est-ce à Bruxelles de décider du bon niveau de solidarité à assumer par les services publics ? ou aux Parlements nationaux ? En tout cas, le choix de ce niveau commande dans une large mesure le degré de recours à la concurrence jusqu'où on peut aller sans que celle-ci soit viciée par l'inéquité des charges, ou des compensations, que génèrent les obligations de service public.

Le changement

En France, au moins dans le cas de l'électricité, la tendance reste à une conception extensive de la notion de service public, qui milite en faveur du monopole. Et, ce monopole étant, pour un bout de temps encore, peu concurrencé dans les services qu'il rend, l'expérience française pousse au maintien de la solution du monopole public investi d'une mission d'intérêt général, où le patron joue à la fois le rôle d'opérateur et de régulateur (tarifaire) sous le contrôle des pouvoirs publics. Ce que d'aucuns appellent le modèle à la française.

Mais, outre une notion extensive du service public — ce qu'on admettra jusqu'à nouvel ordre —, cette conclusion découle de deux conditions spécifiques :

— un monopole naturel : c'est le cas pour les réseaux et la gestion de l'interconnexion, mais pas pour l'amont (la production), ni pour l'aval (l'assistance aux clients) ;

— et un monopole peu concurrencé : le jour où le développement des diesels et de la cogénération locale prendrait, vis-à-vis des gros moyens de produc-

tion centralisés d'EDF et des réseaux coûteux qui les relie, le rôle que joue maintenant l'automobile vis-à-vis des réseaux ferroviaires, le problème changerait totalement de nature : ayant amorti ses installations et payé ses dettes pour la partie de ses activités rendue obsolète, EDF devrait avoir rebondi entre-temps, comme toute entreprise bien gérée, vers de nouveaux horizons où seraient rentabilisés ses compétences et son personnel — notamment à l'étranger.

Le « modèle à la française » est-il compatible avec ces évolutions, à l'amont, à l'aval, à l'étranger ?

À l'amont, c'est la perspective de voir la grande production s'ouvrir à la concurrence. Une certaine organisation du marché n'en restera pas moins nécessaire pour assurer un minimum de programmation à long terme et, à court terme, pour rationaliser l'appel aux diverses sources de production par le gestionnaire du réseau d'interconnexion. Il est clair que, là, une autorité extérieure devra garantir auprès des tiers l'impartialité du patron-régulateur d'EDF. Mais il est tout aussi clair que le système fonctionnera bien plus facilement et à moindre frais s'il s'appuie sur un partage d'attributions entre régulateur interne et régulateur externe, que si tout doit être arbitré de l'extérieur, avec les problèmes classiques de dissymétrie de l'information qui se poseraient.

À l'aval, avec le développement de dispositifs d'utilisation de l'électricité dont la technicité augmente de plus en plus, EDF est fondée à jouer un rôle croissant dans la mise au point de ces dispositifs et dans leur mise en œuvre. Mais ce n'est pas nouveau. Dans les années 70, EDF a joué un rôle majeur dans l'étude et le développement des modes d'isolation thermique des immeubles comme des procédés de chauffage électrique, puis dans le lancement des procédés industriels de chauffage à induction, de recompression mécanique des vapeurs, de filtrage, etc. À condition de veiller à construire des partenariats qui ne menacent pas brutalement l'existence des entreprises privées vouées à ce secteur d'activité, le modèle à la française ne devrait pas poser de problème. Il devrait en tout cas en poser moins que si, auréolée d'une privatisation cédant à la mode du jour, l'entreprise se voyait autorisée à user de ses compétences et de sa puissance pour balayer tous ses compétiteurs dans ce secteur aval où il y a nombre de nouveaux marchés à prendre.

Quant aux développements à l'étranger, et notamment aux développements capitalistiques, on ne voit pas pourquoi une entreprise qui, dans ses frontières nationales, respecte une morale d'entreprise publique, ne pourrait, hors des frontières, se conduire en firme conquérante génératrice de profit. Là encore, le passé a montré qu'EDF savait se conduire en service public pour les ventes d'électricité en France, et en entreprise privée quand il s'agissait d'exporter du courant.

Le fait nouveau, cependant, c'est qu'aujourd'hui EDF ne se présente plus seulement à l'étranger comme un commerçant, mais aussi comme un capitaliste

Principaux producteurs d'électricité en Europe (production de 1990 en TWh) (10 premières entreprises)	
EDF (France)	380
ENEL (Italie)	220
National Power (Royaume-Uni)	124
RWE (Allemagne)	121
Vatenfall (Suède)	77
Power Gen (Royaume-Uni)	76
Electrabel (Belgique)	64
Preussen-Elektra (Allemagne)	51
Endesa (Espagne)	47
Nuclear Electric (Royaume-Uni)	42
<i>futuribles</i>	
<small>Source : STOFFAES, Christian. « Entre monopole et concurrence... ». <i>Op. cit.</i></small>	

premier prenant des participations dans les affaires d'électricité auxquelles elle apporte ses compétences et ses services. Cela implique une cloison entre l'activité nationale de service public et l'activité mondiale d'investisseur capitaliste. Une cloison comptable transparente. Une cloison financière aussi, avec un guichet et un seul par où passent les sommes que la maison-mère, le « groupe EDF », fournit chaque année à son holding d'investissements à l'étranger. Là, le problème est clair et sa gestion ne requiert pas quelques centaines de fonctionnaires « régulateurs » : il appartient à l'actionnaire unique d'EDF qu'est l'État de décider en dernier ressort du montant que la maison-mère sera autorisée à investir chaque année à l'étranger, de préférence aux emplois nationaux entre lesquels se partagent déjà les bénéfices

de l'entreprise, à savoir la réduction de l'endettement, la baisse des tarifs et les ponctions discrétionnaires de la rue de Bercy. Que ce partage obéisse dorénavant à une règle claire n'aurait, d'ailleurs, que des avantages.

Ainsi, régulateur surveillé lorsqu'il assume sa mission de service public à la tête de son monopole naturel, corégulateur à l'amont dans le secteur de la production, le patron d'EDF saura tout aussi bien se conduire en capitaliste à l'étranger sous le contrôle de son actionnaire unique.

Quant à l'aval, là où EDF se trouve en concurrence avec des entreprises privées qui, elles aussi, souhaitent vendre leurs prestations de service aux utilisateurs d'électricité, le problème est d'assurer l'équité de la compétition. Ce problème subsiste quel que soit le statut d'EDF. On est fondé à penser qu'il sera mieux traité si l'EDF reste investie d'une mission d'intérêt général, que si la grande Maison est dorénavant autorisée à se conduire en renard libre face au poulailler libre de ses compétiteurs, sous le seul contrôle du droit de la concurrence.

Mais que restera-t-il de tout cela après passage à la moulinette de Bruxelles ?

La Communauté européenne, de par les traités qui la fondent, ne connaît que la concurrence, concurrence que la Commission de Bruxelles s'est fait un devoir de promouvoir. Et ce fut certainement bénéfique. Mais, comme tous les intégrismes, celui de la concurrence a aussi ses méfaits. Casser les rigidités, les corporatismes, les protections abusives, oui. Faire de la concurrence une valeur qui transcende toutes les autres, non.

La Commission voulait ignorer la notion de service public, malgré l'ouverture que comporte l'article 90-2 du traité de Rome. Elle y vient. En revanche, elle persiste à accepter très mal la notion de monopole naturel — dont il n'existe que des traces dans ses textes fondateurs — et elle se précipite, tête baissée, sur tout ce qui pourrait permettre de contourner l'obstacle.

C'est vrai, il y a les faux monopoles naturels (les lignes aériennes), les monopoles naturels en voie de disparition (les télécoms), les monopoles naturels fortement concurrencés dans les services qu'ils rendent (le transport ferroviaire), tous monopoles pour lesquels les militants de la concurrence ont bien des choses à dire et à faire.

Mais il subsiste aussi de vrais monopoles naturels, peu concurrencés, qui peuvent encore relever d'une autre approche. Et, lorsqu'il s'agit d'électricité — ce fluide instockable et qu'on ne peut suivre à la trace sur les réseaux d'interconnexion pour en facturer le transport — on rencontre des problèmes tout à fait spécifiques vis-à-vis desquels la notion de subsidiarité, à défaut de la vertu d'humilité, devrait trouver un terrain d'élection.

On ne peut enfermer dans le même moule toutes les entreprises de réseaux, sans risquer de sérieuses erreurs.

La notion d'éligibilité associée à l'accès des tiers aux réseaux électriques en est un bel exemple : si l'on veut vraiment éviter les subventions croisées, ce que le chœur des intégristes proclame avec conviction, il faut que tout le monde soit éligible, ou personne. Et on s'aperçoit très vite, avec un peu de bon sens, que tout le monde, c'est impossible⁶.

Entre les effets de mode, les passions, le droit des puissants (qu'on appelle lobbyisme en français), la compétence et le bon sens, qui finalement l'emportera ? Difficile à pronostiquer...

6. Certes, rien n'est impossible. Mais, si le système doit rester tant soit peu efficient, ce sera un énorme gaspillage en terme de coûts de transaction, pour employer le langage des économistes ; et peu efficient quand même.

Appel pour sauver l'avenir

SOS Jeunesse

Lancé par Evelyne Sullerot¹, Jean-Claude Chesnais²,
Michel Godet³, Jacques Dupâquier⁴, Philippe Rossillon⁵.

L'évolution démographique de la France et de la plupart des pays européens est dramatique. Le constat des chiffres est alarmant :

— La France a perdu un million cinq cent mille jeunes depuis 1975, soit presque autant que la saignée de la guerre de 1914 ! Ces enfants ne sont pas nés, ils ne sont donc pas morts et il n'y aura jamais de monuments à l'entrée de nos villes.

— Si, comme probable, la projection basse de fécondité à 1,5 se réalisait, dans vingt ans la France compterait encore près de trois millions de jeunes en moins !

— L'effondrement sera encore plus fort en Italie du Nord et en Catalogne où la fécondité est tombée à moins d'un enfant par femme.

Qui financera la protection sociale des anciens, lorsque la pyramide des âges se sera transformée en toupie ? *Personne n'est là pour défendre les générations futures.* Elles ne votent pas et l'on peut donc continuer à tirer des traites qu'elles seront censées régler un jour. Cette facture sera d'autant plus insupportable qu'elle pèsera sur un nombre sans cesse restreint d'actifs. Déjà aujourd'hui la jeunesse est devenue minoritaire et se trouve sacrifiée au nom de l'égoïsme et de l'intérêt des générations nombreuses de l'après-guerre.

Les dirigeants oublient que la forte croissance des trente glorieuses a été portée par la dynamique du baby-boom. Ils refusent de voir que la moindre croissance des pays développés, depuis vingt ans, est liée au baby-krach. Les efforts pour doper la demande de renouvellement des adultes équipés — songes à la prime automobile — ne suffiront pas à compenser les pertes de consommation et surtout de dynamisme liées à l'effondrement de la jeunesse. Bref, il n'y aura pas de reprise économique durable sans sursaut démographique.

Les dirigeants oublient aussi que l'intégration des flux migratoires à venir sera d'autant plus difficile qu'il y aura de moins en moins d'enfants autochtones dans les écoles. Ils attendent comme trop souvent l'urgence pour réagir.

La fécondité ne se décrète pas. Il n'est pas question d'introduire quelque politique coercitive que ce soit, ni de supprimer les libertés, en matière de vie privée, auxquelles tiennent les couples français. Mais il faut se rappeler que la fécondité dépend d'une part du désir d'enfants (et toutes les enquêtes montrent qu'en France celui-ci reste élevé : 2,3 enfants par femme), d'autre part des conditions de vie personnelle et professionnelle permettant l'expression de ce désir.

A l'heure actuelle, la politique familiale de la France ne favorise plus le mariage et la constitution de familles stables. Ce sont les situations marginales qu'on prétend secourir, et que peut-être ainsi on encourage. Or nous avons désormais le recul nécessaire pour établir le lien qui existe entre fécondité et statut matrimonial : après 35 ans, une femme mariée a déjà 2,3 enfants ; une concubine : 1,5 ; une célibataire seule : 0,5 (cette catégorie a doublé depuis 1986).

1. Sociologue, co-fondatrice du Planning Familial.

2. Directeur de recherche à l'Ined, Institut national d'études démographiques.

3. Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, Chaire de prospective industrielle.

4. Historien et démographe, Rédacteur en chef de *Population et Avenir*.

5. Président de *Population et Avenir*.

Non seulement la famille mariée n'est pas encouragée, tant sur le plan fiscal que sur le plan social, mais encore elle n'est pas traitée avec équité au pays des droits de l'Homme.

Faute d'une politique familiale volontariste, l'on continuera à subventionner de préférence les familles en miettes peu favorables à la venue d'enfants et à leur équilibre. Pourquoi ne pouvons-nous, par exemple, introduire en France le congé parental qu'a choisi de promouvoir le pays le plus progressiste et le plus féministe d'Europe : la Suède ? Est-ce à dire que chez nous on n'a le droit d'être payé pour garder des enfants que s'il ne s'agit pas des siens ?

Le déclin de la fécondité n'est pas une fatalité. L'Europe du Nord l'a bien montré. Il est encore temps de renverser les tendances, il faut pour cela du courage politique et une prise de conscience collective. L'avenir n'est pas écrit, il se prépare !

Parmi les premiers signataires : André Babeau, *Directeur du CREP* ; Jean-Pierre Bardet, *Professeur d'Université* ; Jean-Claude Barreau, *Écrivain* ; Catherine Bertho-Lavenir, *Universitaire* ; Christine Boutin, *Député des Yvelines* ; Jeanne Briand, *Présidente de la Fédération Nationale des Associations des Retraités* ; Jean-Claude Casanova, *Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris* ; Pierre Chaunu, *Membre de l'Institut* ; Jean-Pierre Chevènement, *ancien Ministre* ; Olivier Colcombet, *Directeur de la chaîne Galeries Lafayette* ; Michel Combes, *DGA de TDF* ; Michel Crozier, *Sociologue* ; Jean-Claude Daigney, *Directeur UNMFR* ; Alain Deleu, *Président de la CFTC* ; Jacques Douffiagues, *ancien Ministre* ; Maurice Dousset, *Député de l'Eure et Loir* ; Jean-Marie Domenach, *Écrivain* ; Jean Foyer, *Ancien Garde des Sceaux* ; Alain Gourdon, *Vice-Président du Centre d'Information Civique* ; Jean-Pierre Ghuysen, *Inspecteur Général des Transports et des Travaux Publics* ; Marie-Thérèse Hermange, *Député Européen* ; Hugues de Jouvenel, *Directeur de Futuribles* ; Jeanne et Patrick Kaltenbach, *Président des Associations Familles Protestantes* ; Sylvie de Kermadec, *Gynécologue* ; Corinne Lehmann, *Secrétaire Générale de Population et Avenir* ; Clara Lejeune-Gaymard, *ancien Directeur de Cabinet* ; Jacques Lesourme, *Professeur au CNAM* ; Brigitte Legouis, *Présidente de l'Association Femmes Actives au Foyer* ; Jacqueline Mayence, *ancien Ministre* ; Pierre Méhaignerie, *Député, Président de la Commission des Finances* ; Pierre Messmer, *ancien Premier Ministre* ; Régine Monti, *Chercheur-Enseignant* ; Pierre Pascallon, *Député* ; Raymond Saint-Paul, *Professeur au CNAM* ; Hervé Serieyx, *Vice-président de l'Institut Européen du Leadership* ; Didier Simond, *Membre du Conseil Économique et Social* ; Jean-Pierre Soisson, *ancien Ministre* ; Catherine Vierling, *Médecin* ; Philippe de Villiers, *Président du Conseil Général de la Vendée ...*

A cette fin, rejoignez-nous et diffusez cet appel autour de vous.

Bulletin de soutien à l'appel SOS Jeunesse

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Tél. personnel : _____ Tél. professionnel : _____

Age : _____ Profession : _____

désire soutenir l'appel **SOS Jeunesse** par un don de :

100 F 200 F 500 F au-delà de 500 F

(Le montant des dons accordés aux associations reconnues d'utilité publique est déductible du revenu imposable dans une limite de 5 % du dit revenu)

Date : _____ Signature : _____

**A retourner à Population et Avenir - Madame Corinne Lehmann
35, rue Marbeuf, 75008 Paris - tél. : 42.25.18.81. - fax : 53.76.02.22.**

Dialogue Europe-Maghreb, le point de vue des lecteurs

Nous avons publié dans la revue Futuribles d'octobre (n° 202) un article de Mahdi Elmandjra sur la « Diversité culturelle : une question de survie » dans lequel l'auteur — réaffirmant son attachement à la création d'une véritable communication inter-culturelle impliquant le respect mutuel des parties — dénonçait la volonté de l'Occident d'imposer ses valeurs au monde entier.

L'un de nos lecteurs, Liam Fauchard, estimant que l'Occident ne constituait pas, comme le laissait entendre M. Elmandjra, un bloc homogène, lui répond : « Diversité culturelle, oui ; obscurantisme, non ».

La rubrique « Forum » de la revue Futuribles ayant précisément pour vocation d'accueillir des points de vue différents, nous publions ici la lettre de L. Fauchard tout en regrettant que, à son tour et après avoir plaidé pour la distinction, il pratique lui-même l'amalgame s'agissant du Sud dont il dresse un tableau pour le moins caricatural.

Dans le même numéro de Futuribles, nous avons publié un article de Abdelhamid Chorfa sur « l'“islamisme” en Algérie » comportant deux cartes différentes mais qui ont été confondues lors de la fabrication. Nous prions nos lecteurs de nous excuser de cette erreur et de trouver ici les deux cartes en question. L'article de A. Chorfa a lui-même donné lieu à plusieurs lettres de lecteurs. Nous publions ci-dessous celle de M. Eugène-Jean Duval et celle de M. Nacer-Eddine Hammouda, que nous remercions pour leurs analyses, auxquelles répond A. Chorfa.

H.J.

Diversité culturelle, oui ; obscurantisme, non

Mahdi Elmandjra a raison, la culture est ce qui transcende toutes les réalités

humaines qu'elles soient économiques, politiques, sociales... ; les valeurs culturelles d'une communauté humaine — à tort ou à raison — constituent le substrat le plus solide sur lequel puissent se forger aussi bien le conservatisme le plus rétro-

grade que l'évolution la plus positive. C'est ainsi parce que ces valeurs nous viennent des constructions successives d'un passé parfois fort lointain.

Les cultures sont plus fortes que les idéologies, dit-on. Voire... Si l'on considère l'ex-empire soviétique, il est exact qu'après soixante-dix ans d'homme soviétique abstrait, on retrouve intact les cultures moldave, azéris, lituanienne, etc. Mais en y regardant de plus près, elles ont souvent été maintenues en partie par le support d'idéologies cristallisées autour d'une religion. De plus, les attendus philosophiques du communisme — égalité, partage, universalisme... — ne sont pas morts avec la chute du mur de Berlin et on risque bien de les retrouver plus vite qu'on ne le pense.

Mahdi Elmandjra a tort par contre quand il fustige « le Nord ». Si celui-ci comporte des imperfections, il n'en demeure pas moins une référence au regard de la mise en œuvre de principes moraux de relations entre les hommes basés sur le droit et non sur la force. De plus, il y a certainement plusieurs « Nord ». Je m'en tiendrai à celui délimité par l'Europe occidentale.

Je suis né juste après la dernière Guerre Mondiale et je suis plutôt reconnaissant à mes prédécesseurs de me permettre de vivre dans un contexte faisant appel à l'intelligence et à la raison. Qu'on en juge : laïcité, démocratie avec élections libres pluralistes, droit d'expression, liberté de la presse, droit de manifestation, droit de grève, liberté syndicale, protection sociale, droit d'association, etc., voilà quelques-uns des principes que le « Nord » a inventés. Eh bien, j'ai la faiblesse de penser que c'est un mieux par rapport à ce qui existe dans bien des endroits de notre planète ; et j'affirme que nos parents et nos grands-parents

l'ont payé au prix fort de deux conflits ravageurs.

J'ajouterai que c'est aussi la résultante de plus de deux cents ans d'efforts continuels, et si le « Nord » devait être fustigé, ce serait plutôt pour son manque de persévérance dans l'amélioration de ses valeurs, pour un certain relâchement philosophique.

Si on se réfère à Yves Lambert (*Futuribles*, juillet 1995), je suis un hybride entre un christianisme identitaire et un humanisme séculier. Je me sens Breton, Européen et citoyen du monde.

Quand je vais dans « le Sud », je respecte les traditions des pays que je visite même si je n'y adhère pas, je respecte les mosquées, je m'acclimate aux habitudes alimentaires locales... ; mais je suis aussi en droit de ne pas apprécier des comportements qui relèvent de la superstition, de l'ignorance ou de la barbarie.

Ce n'est pas le « Nord » qui a inventé les stades du Chili, les escadrons de la mort, l'assassinat politique collectif au Nigeria, les massacres du Rwanda, le bagne de Kenitra, les tueries de Tian An Men, etc. Par contre, j'ai la faiblesse de penser que, pour le bien de tous, il a inventé Amnesty International.

Il y a un point fondamental sur lequel je me refuse à transiger, c'est le respect de l'être humain dans sa totalité. C'est dire si je suis farouchement attaché à tout ce qui a trait à l'égalité des sexes. Là encore, le « Nord » n'a pas inventé l'excision, l'infibulation, le refus de laisser les filles accéder à l'éducation donc à la connaissance, donc à la liberté. Nous posons comme progrès le fait que les hommes respectent les femmes — et vice versa évidemment —, que celles-ci aient la possibilité seule ou en couple de maîtriser leur fécondité, de s'éduquer, de participer à la vie sociale,

économique, politique, artistique, sportive... de leur pays. Tous les intégrismes — quels qu'ils soient — qui s'y opposent, je les combattrai. N'oublions pas que même dotées de principes philosophiques moraux forts, les religions ne sont que circonstancielles ; $E = MC^2$ existait bien avant Isis, Moïse, Bouddha, Jésus ou Mahomet... et existera encore bien après.

L'emprise américaine à laquelle se réfère Mahdi Elmandjra est certainement dommageable ainsi que les comportements des organismes internationaux qu'elle influence (FMI, Banque mondiale...) mais elle ne représente pas « le Nord » à elle seule. Il y a d'ailleurs un point sur lequel il faut être vigilant depuis qu'un joyeux drille du nom de Fukuyama nous a signalé que le triomphe du libéralisme sur le « communisme » annonçait la fin de l'histoire ; il est évident pour nous, démocrates du Nord, que s'il en était ainsi, le libéralisme deviendrait à son tour une doctrine totalitaire et devrait donc être combattue en tant que telle. Les gens du Sud nous trouveraient à leurs côtés.

Notre démocratie — pour faire court — est largement perfectible : au Nord aussi des femmes et des hommes s'y emploient notamment en luttant pour le respect des minorités culturelles et linguistiques — le Conseil de l'Europe a d'ailleurs adopté un très beau texte sur la protection des langues minoritaires.

Le Nord est aussi porté par un certain égoïsme. Prenons garde que de vouloir confondre les Nordis dans une opprobre unique et étriquée ne conduise au renforcement des comportements protectionnistes. Le refus d'accepter les bons côtés

des principes évoqués plus haut comme références donnera forcément aux habitants du Nord le sentiment d'être agressé.

Nos constitutions démocratiques sont largement perfectibles, dépassables, améliorables. Cela passe par un effort continu sur les pulsions néfastes que l'homme porte en lui.

Si l'on voulait imaginer un futur positif, ce serait celui où un pays, un peuple, une nation du Sud nous proposerait une version améliorée de ce que nous avons élaboré jusqu'alors. Personnellement, je serai le premier à y souscrire.

Je propose à mes amis du Sud, dans le respect réciproque de nos différences, de partager l'espoir de pouvoir mettre en œuvre un droit positif commun qui se référerait au texte de René Maheu, ancien directeur de l'UNESCO : « Le droit est un ensemble de règles que les hommes se donnent pour se forcer à un meilleur qu'ils s'inventent ». Un meilleur, chers amis...

Liam Fauchard

*Se libérer du joug colonial et appeler la France au secours*¹

Je viens de prendre connaissance du numéro 202 consacré en grande partie à l'Islamisme. Ce numéro particulièrement riche me conduit à deux observations. Madhi Elmandjra, comme à l'habitude, soutient son thème de la diversité culturelle, nul ne peut et sans doute ne songe à

1. Intertitres de la rédaction.

mettre en doute cette thèse dont la trame centrale est incontestable. Je pense toutefois que l'opposition entre un bloc Occident et un autre bloc Islam et Confucianisme ne peut se réduire à une seule facette. La prise en compte de la dimension économique ne peut et ne doit être dissociée. En effet, la dimension culturelle (Occident contre Islam/Confucianisme) ne coïncide pas rigoureusement avec la dimension économique. Dans un contexte géographique large, la compétition Occident/Asie en termes économiques me semble plus apparente et sans doute plus réelle que l'opposition culturelle Occident/Islam et Confucianisme. Même si l'Asie est de plus en plus marquée par un réveil religieux d'origines diverses, elle est moins homogène religieusement qu'économiquement car les modèles économiques dans cette partie du monde ont une forte tendance à converger en dépit du maintien d'étiquettes à caractère socialiste. Seule la dislocation de la Chine, qui demeure tout à fait possible, me paraît de nature à bouleverser au moins provisoirement cette marche inéluctable vers une économie de plus en plus ouverte et de ce fait sujette à tous les dérapages imaginables. Enfin, le facteur religieux en Asie n'est pas monobloc comme dans les pays musulmans et à l'exception de quelques sectes, dans l'ensemble, atteint rarement le paroxysme de certaines tendances islamistes.

Mais l'article de fond de ce numéro d'octobre est celui d'Abdelhamid Chorfa traitant de l'Islamisme en Algérie : origines et perspectives.

C'est la première fois que je découvre un travail aussi complet, aussi synthétique sur ce phénomène. Cette étude concise, sans bavardage a plusieurs mérites :

— tout d'abord, de bien rappeler l'origine

de l'Islamisme en tant que réaction à la colonisation ;

— ensuite, de n'être pas polarisée autour de la guerre d'Algérie, d'un moment opposant deux pays en lutte pendant huit ans ;

— enfin, l'auteur décrit avec sûreté les mécanismes, les trois phases qui ont conduit l'Algérie au bord du gouffre depuis l'accession à l'indépendance, montrant ainsi que les Algériens feraient bien de s'en prendre à eux-mêmes tant le « legs » de 1962 leur donnait beaucoup d'atouts.

Je suis porté à penser que l'auteur minimise, sans doute de façon excessive, le rôle des femmes en tant que facteur d'évolution de l'Algérie, il est vrai que la religion musulmane surtout dans sa pratique actuelle en Algérie vise avant tout à reléguer la femme dans des attributions du foyer plus que de l'agora.

Mais à mon sens, il y a plus grave, l'auteur passe totalement sous silence la volonté d'obscurantisme de certains mouvements islamistes dits « fondamentalistes » et ne donne aucune idée de l'importance des ravages déjà accumulés par l'obscurantisme (assassinat de journalistes, d'hommes de science au sens large du terme et surtout destruction massive d'écoles autres que coraniques) et de ses conséquences sur la remise sur de bons rails d'une économie défigurée par des expériences contradictoires et aux conséquences redoutables, notamment du fait de l'exode rural et de la concentration sur des villes déjà surchargées.

En dernière partie de son étude, l'auteur nous présente quatre scénarios possibles, on a même l'impression qu'il les énonce dans un ordre voulu. Après avoir présenté ces quatre scénarios, l'auteur en échauffe un cinquième dans sa conclusion, en présentant « les voies qui gagneraient à être explorées ». Cet appel à la France et à l'Europe, défini de façon précise, n'est

pas sans surprendre et me semble singulièrement en contradiction avec le point de départ parfaitement exact de son discours tout axé sur la formation d'une identité culturelle en tant que première forme de rejet du colonialisme.

Les plus belles analyses ne sont pas dépourvues de contradictions.

Eugène-Jean Duval

Sur les concepts et les données de A. Chorfa

1. Le tableau n° 4 page 45.

Il ne s'agit pas des % des voix exprimées par wilaya mais de la proportion de communes pour les élections de 1990 et du % de sièges remportés au 1^{er} tour des élections de 1991 (non compris les sièges en ballottage) par rapport à l'ensemble des sièges.

La taille des communes, de même que la taille des circonscriptions électorales sont très différentes et donc les résultats présentés sont loin d'être équivalents à ceux qu'on aurait eus s'il s'agissait des % de voix. La proportion des voix n'est valable que pour le niveau national.

2. Le facteur « exode rural » pages 28, 29, 30 et 31.

Il y a une confusion entre exode rural et accroissement de la population urbaine.

L'accroissement apparent de la population urbaine est dû à plusieurs phénomènes :

— l'accroissement du nombre d'agglomérations urbaines : elles ont doublé entre 1977 et 1987 (elles sont passées de 220 à 447). Et donc des populations comptabilisées rurales en 1977 ont été considérées urbaines en 1987 sans avoir immigré du simple fait du changement de statut de l'agglomération où elles habitent ;

— l'accroissement naturel des populations déjà urbaines. Cet accroissement est plus

faible que celui des populations rurales (on parle de plusieurs modèles de fécondité) ;
— l'accroissement des périmètres urbains : du fait de l'engorgement des centres urbains, c'est à la périphérie que se fait l'essentiel des nouvelles constructions avec pour conséquence le rattachement de zones autrefois rurales aux zones urbaines (phénomène de conurbation) ;

— et enfin l'exode rural proprement dit.

Le phénomène est par conséquent beaucoup plus faible qu'on ne le pense du fait de la crise du logement, et en particulier durant la décennie 1980. D'ailleurs il faudrait distinguer entre exode familial définitif (mesurable à travers les recensements) et les migrations alternantes pour des raisons de travail (plus importantes, mais difficilement mesurables).

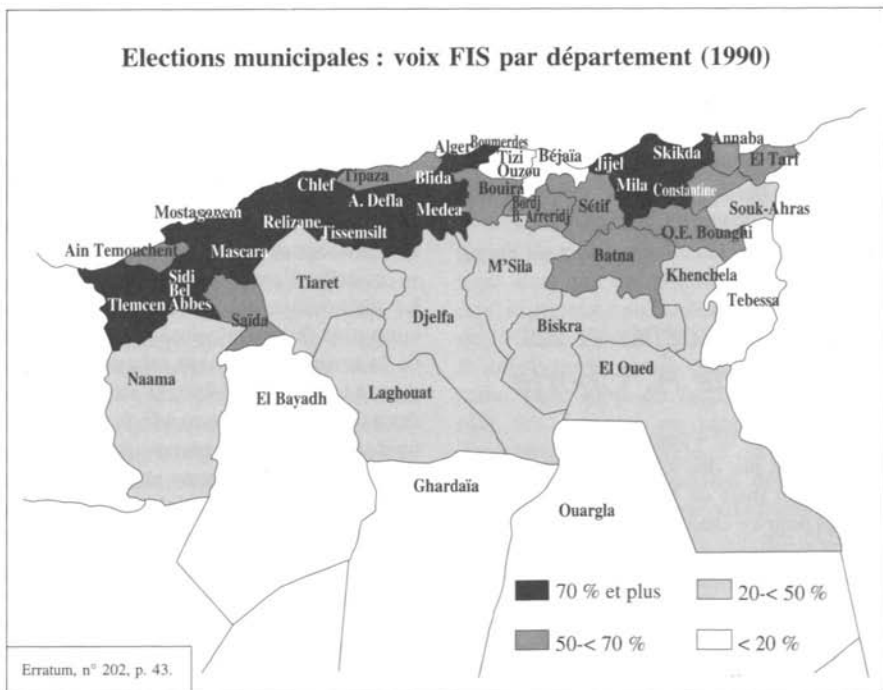
Nacer-Eddine Hammouda

La réponse d'Abdelhamid Chorfa

Lettre de M. Eugène-Jean Duval

1. L'auteur minimise de façon excessive le rôle des femmes

La femme algérienne a de tout temps, été sublime, depuis au moins l'époque de l'Algérie romaine jusqu'à ce jour. Vous trouverez actuellement des femmes d'un courage extraordinaire face aux fondamentalistes, et d'autres, celles-là proches des religieux, opposées farouchement au pouvoir et engagées jusqu'à l'abnégation au service de ce qu'elles pensent devoir donner à leur foi. Je les respecte toutes et je les admire. Mais ces dernières sont, à l'heure actuelle, statistiquement majoritaires, ne serait-ce que par l'effet de génération et de culture que j'ai essayé de retracer dans l'étude. Il faut avoir vu le



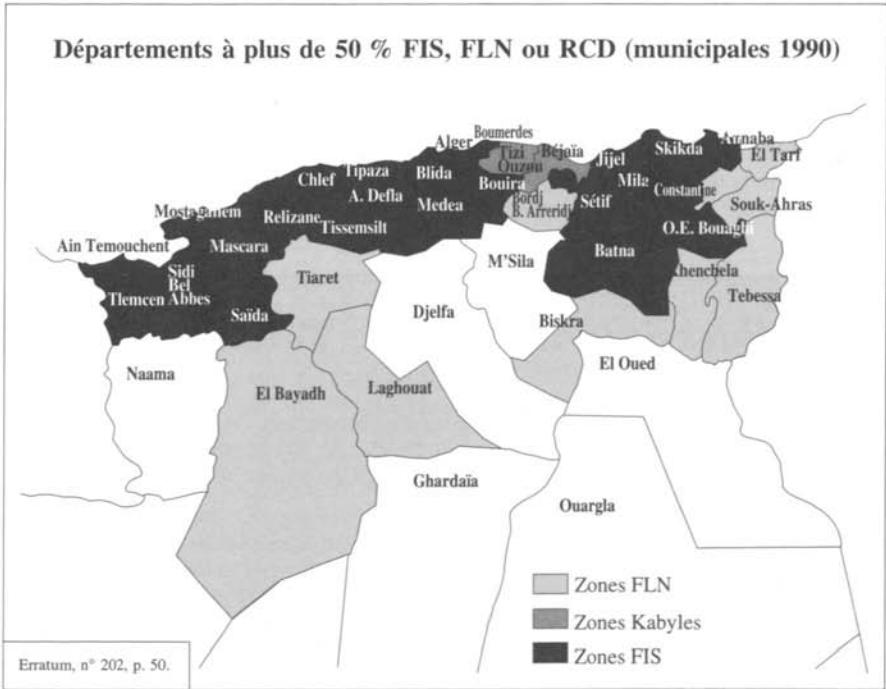
déferlement de ces centaines de milliers de femmes voilées, venues **librement** manifester devant l'Assemblée nationale, leur attachement au Code de la Famille ! Ce même code combattu par leurs sœurs démocrates. Je me dois, par souci d'objectivité de reconnaître que le temps ne travaille pas pour ces dernières pour les dix ans qui viennent. Je suis convaincu que le meilleur moyen de libérer le phalocrate algérien de ses certitudes à l'égard de la femme, c'est d'envoyer celle-ci à l'école, à l'université où, déjà, elle réussit mieux que lui. Nettement. Mais cela ne doit en aucune manière dissuader les démocrates, entre-temps, de continuer à défendre leur vision de la vie et leurs droits.

2. L'auteur passe sous silence la volonté d'obscurantisme de certains mouvements islamistes

Je n'en parle pas, c'est vrai. Simplement parce que j'ai voulu me discipliner et retracer le cheminement qui a abouti à la situation actuelle. En dénonçant les excès des religieux je me serais cru obligé, par honnêteté, de relater les horreurs si peu signalées des forces de l'ordre. Cela m'eût mené sur d'autres sentiers.

3. Cet appel à la France et à l'Europe n'est pas sans surprendre...

Vous avez le droit d'être surpris. Parce que j'ai, certainement, péché par omission. L'Europe, pour des raisons tout à fait



compréhensibles liées à des intérêts économiques et politiques (construction de gazoducs vers l'Europe, retentissement de la violence sur son territoire) est quelque peu indulgente envers le pouvoir des militaires qu'elle arme à l'occasion en les considérant, malgré tout, comme des démocrates, fussent-ils mauvais ! C'est parce que je considère que le temps travaille, à long terme, pour les fondamentalistes et d'autre part (mondialisation ?) pour un invincible rapprochement entre le Maghreb et la rive nord de la Méditerranée, que je suggère de ménager l'avenir. Comment ? Par une plus grande neutralité... positive. C'est-à-dire en tendant la main et aux uns et aux autres, pour mieux apprivoiser le futur.

Lettre de M. Hammouda

1. Il s'agit de la proportion des communes...

Tout à fait exact. Mais vous me laissez sur ma faim. Vous disposez de trésors statistiques de qualité (et qui m'ont souvent servi) qui me manquent cruellement, ici, à l'étranger. Y a-t-il finalement corrélation ou non quand l'on prend les circonscriptions électorales ?

2. Le facteur « exode rural »

Je prends bonne note des précieuses indications que vous apportez. Il s'agit là d'une approche fine à laquelle je ne sau-

rais prétendre. Hormis le cas fort judiciaire des agglomérations rurales passées par effet de nouveau statut comme urbaines (quel est leur poids ?), le phénomène central est que des populations rurales ou d'origine rurale (notamment les 3,3 millions de personnes qui se sont trouvées en ville à la fin de la guerre) ont

fini par conquérir le milieu urbain. Le phénomène de conurbation que vous signalez participe de cette conquête en allant au-devant du rural.

Je remercie MM. Duval et Hammouda pour leurs précieuses observations.

Abdelhamid Chorfa

futuribles international Réunions 1996

Jeudi 22 février - Table ronde « **L'avenir de la société de consommation** » avec M. **Robert Rochefort**, Directeur du Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC), auteur de *La société des consommateurs* (Ed. Odile Jacob, 1995).

Mardi 19 mars - Table ronde « **Prospective de l'emploi** » avec M. **Jean Boissonnat**, Membre du Conseil de la Politique Monétaire de la Banque de France, Président de la Commission « Le travail dans vingt ans » du Commissariat Général du Plan, M^{me} **Christine Afriat**, Chargée de mission au Service des affaires sociales du Commissariat Général du Plan, et M. **René Mabit**, Responsable de la Mission de réflexion sur l'école (commission Fauroux) au Ministère de l'Education Nationale.

Lundi 25 et mardi 26 mars - Séminaire de formation « **Méthodes et outils de la prospective stratégique** » organisé par Futuribles International et le Laboratoire d'investigation Prospective et Stratégique (LIPS) du CNAM, animé par MM. **Michel Godet**, Directeur du LIPS, et **Hugues de Jouvenel**, Délégué Général de Futuribles International.

Jeudi 4 avril - Table ronde « **L'avenir de la guerre** » avec M. **Philippe Delmas**, Conseiller référendaire à la Cour des comptes, auteur de *Bel avenir de la guerre* (Ed. Gallimard, 1995)

Lundi 13 mai - Table ronde « **L'avenir du modèle rhénan** » avec M. **Michel Albert**, Membre du Conseil de la Politique Monétaire de la Banque de France.

Lundi 9, mardi 10 et mercredi 11 septembre - Colloque international « **Maîtrise du long terme et environnement** » organisé par le ministère français de l'Environnement, Germes, la WFSF, l'Ademe, Futuribles International, le Plan Bleu, « Nature, Sciences, Société », l'Institut Français de l'Environnement, le Centre de Prospective et de Veille Scientifique.

Renseignements et Inscription : Laurence Faupin, Futuribles International, 55, rue de Varenne
F 75341 Paris Cedex 07. Tél (331) 42 22 63 10. Fax (331) 42 22 65 54.

Actualités prospectives

Idées et faits porteurs d'avenir

La défense du droit à l'IVG ?

Un jury fédéral a condamné en octobre dernier trois mouvements américains anti-IVG, dont le puissant « Operation Rescue », à payer 8,6 millions de dollars à un gynécologue de Dallas qu'ils avaient acculé à fermer son cabinet au bout de deux ans de harcèlements. Ce verdict marque sans doute un tournant majeur dans la défense du droit face aux adversaires les plus radicaux de l'avortement qui n'ont pas hésité à exécuter cinq membres du corps médical au cours des dernières années et multiplient encore les menaces de mort. De même que le FBI a trouvé un terrain efficace pour contrer les gangs en les attaquant sur le plan fiscal dans les années de l'avant-guerre, les défenseurs des droits des femmes pensent à présent avoir découvert le moyen de donner un coup d'arrêt aux violences de leurs adversaires en les frappant financièrement. Dès le 26 octobre 1995, dans la foulée du jugement de Dallas, la plus grande organisation américaine de planning familial, « Planned Parenthood », a réclaté 200 millions de dollars à deux mouvements anti-IVG de l'Oregon dont l'un diffuse des listes de médecins « meurtriers » (*Le Monde* du 29 octobre 1995).

Les extrémistes anti-IVG américains sont surtout des fondamentalistes protestants, alors que l'on connaît le rôle activiste joué en Europe par des catholiques intégristes. Le développement de tous ces mouvements est analysé notamment par Fiammetta Vermer dans *L'opposition à l'avortement, du lobby au commando* (Berg International Editions, 1995). Ce phénomène, en forte corrélation avec celui du révisionnisme néo-nazi, constitue un indicateur de la tendance plus générale de repli et de radicalisation souvent xénophobe que l'on observe dans toutes les religions, dans l'Islam naturellement mais aussi dans le Judaïsme comme vient de le rappeler l'assassinat du Premier Ministre israélien, et chez les Orthodoxes slaves ou grecs qui ont, par exemple, exigé et obtenu le maintien des indications d'appartenance religieuse sur les passeports grecs, au mépris des principes de l'Union européenne. La laïcité est encore un concept fragile, même en Europe.

André-Yves Portnoff

Ex- « pays de l'Est », partenaires... ou concurrents ?

Les pays d'Europe centrale et orientale, qui veulent adhérer à l'Union euro-

péenne, se sont rapprochés d'elle ces dernières années ; mais il leur reste du chemin à parcourir — avec de grosses différences d'un pays à l'autre —. C'est ce que montrent des statistiques publiées cet été par la Commission européenne.

En pouvoir d'achat, en 1994, la Slovénie — le pays le plus riche de l'ex-Yougoslavie et le seul à ne pas être impliqué dans ses conflits — atteignait presque le niveau de richesse de l'État membre le moins prospère de l'Union, la Grèce, avec 49 % de la moyenne de l'Union contre 51 % pour la Grèce. Puis venait la République tchèque (47 %) et la Slovaquie (40 %). La Hongrie suivait avec 37 %, puis la Pologne avec 31 %. Assez loin derrière — avec des niveaux plus bas que celui de la Turquie — on trouve la Bulgarie (22 %) et la Roumanie (18 %). On ne dispose pas des chiffres pour les pays Baltes — Estonie, Lettonie et Lituanie.

Le niveau de chômage varie beaucoup d'un pays à l'autre. Pour l'année 1994, il apparaissait très bas en République tchèque (3,2 %), en Lituanie (3,8 %), en Estonie (5,3 %) et en Lettonie (6,5 %). Il s'approchait de la moyenne de l'Europe des quinze (11,2 %) en Hongrie (10,5 %) et en Roumanie (10,8 %). Il la dépassait dans les autres pays de la région : Bulgarie (12,4 %), Slovénie (13,8 %), Slovaquie (14,8 %) et Pologne (16,1 %). Toutefois, les experts prévoient pour cette année une augmentation du chômage dans la plupart de ces pays.

Du côté de l'inflation, on passe — pour 1994 — de 10 % en République tchèque à 121,9 % en Bulgarie — contre 3,2 % dans l'Union à quinze.

Depuis la chute du mur de Berlin en 1989, les échanges ont repris entre les deux parties de l'Europe : la venue des voyageurs dans les deux sens, mais aussi

le commerce, qui a progressé de façon spectaculaire entre l'Union européenne et ses voisins de l'Est. La conclusion d'« accords européens » entre l'Union et six de ces pays — Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Bulgarie et Roumanie — a facilité les échanges. Entre 1989 et 1994, la part de ces six pays dans le commerce extérieur total de l'Union a presque doublé, passant de 2,7 % à 5,1 %.

Bien que, par les accords européens, l'Union européenne accorde plus de concessions commerciales à ses partenaires de l'Est que ces derniers ne lui en procurent, l'Union vend beaucoup plus aux six pays associés qu'ils ne lui achètent. L'excédent commercial se chiffrait à 4,9 milliards d'écus en 1994. Ce phénomène provient en grande partie du fait que ces pays doivent s'équiper pour reconstruire leurs économies : pour l'instant, ils achètent à l'Union surtout des machines, des équipements électriques et du matériel de transport ; ces biens d'investissement représentent près de 40 % de leurs importations en provenance de l'Union.

Quant à l'agriculture des « ex-pays de l'Est », elle préoccupe bien des responsables de l'Union européenne, ils craignent la concurrence de ces pays qui ont des prix plus bas et les dépenses énormes que représenterait, en cas d'adhésion, l'application aux nouveaux venus de la politique agricole commune. Dans les dix pays de l'Europe centrale et orientale — les six déjà associés à l'Union plus les trois pays Baltes et la Slovénie — la proportion de travailleurs employés dans l'agriculture apparaît beaucoup plus forte que dans l'Union européenne : 26,7 % contre 5,7 % dans l'Union ; de même la part de l'agriculture dans la production

de richesses — 7,8 % contre seulement 2,5 % dans l'Union.

D'après des études récentes réalisées pour le compte de la Commission européenne, les problèmes de l'agriculture chez nos voisins de l'Est proviennent surtout de la situation générale de l'économie : relative lenteur des privatisations, manque de crédit, insuffisance des moyens de production et de la distribution. D'ailleurs, dans le secteur agro-alimentaire, en 1993 et en 1994, l'ensemble des pays d'Europe centrale et orientale ont plus acheté à l'Union qu'ils ne lui ont vendu.

La Méditerranée en péril ?

Un récent communiqué de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture annonce que la vie marine est en péril dans plusieurs zones de la mer Méditerranée. Les experts mettent en garde les responsables politiques et économiques contre la menace que fait peser la pollution provoquée par les vidanges des navires, les eaux usées, les fertilisants agricoles et les déchets industriels. Signe révélateur en même temps qu'inquiétant : en 1993, les captures totales de poissons en Méditerranée et en mer Noire ont atteint 1,7 million de tonnes, confirmant la nette diminution enregistrée pendant cinq ans. Les statistiques indiquent une baisse, forte en mer Noire et en mer d'Azov, moins significative dans l'Adriatique, autour de la Sardaigne et des Baléares.

Selon les experts de la FAO, les problèmes à affronter en Méditerranée sont les suivants : la pollution directe (baignades et consommation de fruits de mer dangereuses), la protection des espèces en péril (dont l'habitat naturel est

dérangé par le tourisme) et l'introduction accidentelle de nouveaux organismes marins susceptibles de modifier l'écosystème. Quelque 15 espèces de mollusques et trois espèces de crustacés ont déjà disparu indique la FAO. L'Adriatique Nord est la plus touchée par le phénomène d'eutrophisation¹. Celui-ci bouleverse la vie marine, modifie l'écosystème et finit par entamer la productivité des pêcheries. La prolifération des algues dans ses zones côtières est un des aspects les plus spectaculaires de la modification de l'écosystème marin. La pression démographique, le tourisme, les eaux usées et les déchets industriels sont en grande partie responsables de la dégradation de la zone.

Source : *D + C*, mai 1995.

1. Eutrophisation : processus d'enrichissement des eaux par des nutriments visant à stimuler la production primaire.

Le pari de Tony Blair... ou comment le parti travailliste peut gagner les prochaines élections

La conférence annuelle du parti travailliste qui s'est tenue à Brighton au début du mois d'octobre a, sans aucun doute, donné un coup de fouet ainsi qu'un visage nouveau au vieux parti de Tony Blair, plus que jamais son leader incontesté. Non seulement il a rajeuni son discours mais il présente dans son programme des éléments qui ne déplairaient pas aux Tories les plus farouches. En effet, Tony Blair reprend à son compte et au nom du parti travailliste l'idéologie patriotique traditionnelle, jusque-là chasse gardée des conservateurs. Il prône la famille, l'ordre, la sécurité et les valeurs morales. Enfin, l'édu-

cation, épaulée par les autoroutes de l'information, parachève la nouvelle réflexion travailliste.

Durant à peine une heure, le discours de Tony Blair, interrompu par treize minutes d'applaudissements et accueilli par six minutes d'ovation, relève d'un véritable tour de force : convaincre tant la base de son parti que les syndicalistes — l'aile gauche du *Labour* — en s'appropriant les thèmes « fermons les mauvaises écoles et débarrassons-nous des mauvais professeurs ». De quoi sidérer les vieux travaillistes, muselés par tant d'habileté.

En effet, certains dragons, dieux tutélaires du parti travailliste qui ne voient pas d'un bon œil les changements parfois brutaux intervenus dans le discours officiel du *Labour*, doivent admettre que Tony Blair est le mieux placé pour remporter les élections et ramener le parti au pouvoir après plus de quinze ans d'absence. Pour cette raison, ils semblent prêts à tout lui pardonner.

Tony Blair a pour ambition de transformer un pays aujourd'hui « vieux et fatigué » en un pays « revigoré, rajeuni, riche et uni ». Il revendique un socialisme moral. A l'aile gauche du parti, il répond : « Je sais que pour certains, le parti travailliste nouvelle version constitue une étape difficile et douloureuse. Il n'est pas de douleur plus grande en politique que la naissance d'une nouvelle idée.../... Le socialisme n'a jamais été pour moi synonyme exclusif de nationalisation et pouvoir étatique. C'est un but moral, un ensemble de valeurs, une croyance en la société et la coopération entre ses membres.../... Nous avons transformé notre parti. Si nous n'avions pas changé, si nous n'avions libéré notre parti du poids d'une idéologie dépassée,

nous ne pourrions transformer notre pays ».

Tony Blair s'adresse directement aux électeurs du parti conservateur lorsqu'il déclare que le *Labour* est aussi bien un parti de centre qu'un parti de gauche et que son programme répond aux aspirations de tous. Quant aux critiques dont il est l'objet, selon lesquelles il dirige le parti de façon autoritaire, Tony Blair y fait allusion dans son discours, expliquant : « Je ne suis pas impitoyable, je suis déterminé. Après seize ans d'opposition, j'estime avoir le droit d'être déterminé à faire accéder mon parti au pouvoir ».

Autre tour de force : Tony Blair a, dans les faits, fait voter la réduction de la représentation des *trade unions* dans les décisions du parti. A une majorité écrasante (93 %), les délégués du parti ont voté pour la réduction de 70 % à 50 % du pouvoir des syndicats aux conférences annuelles. Dorénavant, le vote des *trade unions* et des circonscriptions, ou *constituencies*, auront le même poids à la conférence annuelle du parti. Autrement dit, la vieille garde, l'aile gauche du parti, voit son pouvoir atténué au sein du *Labour*.

En fait, Tony Blair a toujours été convaincu que le *Labour* d'antan, archaïque et paralysé par des disputes de chapelles, ne pourrait jamais accéder au pouvoir. C'est pourquoi il a essayé, depuis son accession à la tête du parti, de réformer, d'expier l'esprit de 1979, de le débarrasser de son image revendicatrice et syndicaliste. La conférence de Brighton semble bien marquer la réussite de son projet. Cependant, certains n'hésitent pas à affirmer que le véritable instigateur de la modernisation du parti n'est autre que Neil Kinnock. M. Blair se

serait contenté « d'achever » les derniers dinosaures de la gauche et de récolter les fruits.

Sur le thème du respect de la loi et de l'ordre, Tony Blair propose d'accroître de trois mille le nombre de policiers présents dans les rues. Cette mesure estimée à 600 millions de livres sterling¹ devrait être compensée par l'annulation du projet conservateur qui prévoit l'instauration d'une carte d'identité obligatoire. Le leader du parti travailliste envisage d'autres mesures telles que la réforme du système judiciaire, la mise en place de programmes spécifiques de lutte contre la drogue ou la délinquance juvénile. Il demande une sévérité accrue face à la violence, notamment armée. Sur ce chapitre, Tony Blair conclut ainsi : « Les deux meilleurs atouts contre la criminalité n'en demeurent pas moins un emploi et une situation familiale stables ».

Concernant l'éducation, Tony Blair a fait sensation en annonçant un accord avec British Telecom. En cas de victoire travailliste aux prochaines élections, BT relierait gratuitement chaque école, bibliothèque et hôpital du pays aux autoroutes de l'information. En échange, seraient levées les restrictions qui, actuellement, empêchent l'opérateur de vendre aux particuliers des services de divertissement, les *home entertainment services*. Considérant l'éducation comme « la meilleure politique économique », il promet qu'aucun enfant n'étudiera dans des classes de plus de trente élèves et que chacun d'entre eux aura accès à un ordinateur.

Malgré les points communs dans l'exposé des thèmes défendus par Tony Blair

et John Major, notamment dans l'usage de la symbolique patriotique et du thème du renouveau national, les deux hommes diffèrent. Tony Blair s'avère doué pour « prêcher » alors que John Major, beaucoup plus prosaïque, n'a pas le talent oratoire de son adversaire. Tony Blair rêve. Il a des visions, utilise des images bibliques. Sa quête d'un renouveau national se place résolument sous l'angle de la morale : « Préparons un nouveau but moral pour notre nation ».

Il proclame : « Je veux que nous soyons de nouveau un pays et une nation jeune ». Il décrit ce nouveau pays et sa nouvelle économie : « Plus d'antagonisme patrons-travailleurs, mais un partenariat. Plus d'antagonisme public-privé, mais une coopération. Pour reconstruire nos routes, nos chemins de fer, nos villes, nos régions ». Et poursuit : « Un nouvel ordre social. Une justice pour tous, pour des citoyens responsables. Un nouvel esprit pour une nation rajeunie. Travaillons ensemble. Unité. Solidarité. Partenariat. Une seule Grande-Bretagne. Voilà le patriotisme pour l'avenir.../... Soyons forts et courageux. Les prochaines élections ne consistent pas en une lutte pour le pouvoir, mais en une bataille pour l'âme de la nation. Disons avec fierté : nous sommes des patriotes. Nous sommes le parti patriote parce que nous sommes le parti du peuple. Discipline. Courage. Détermination. Honnêteté. La victoire est proche ».

Agnès Poirier

Ozone : le trou se confirme

La brèche dans la couche d'ozone ne cesse de se creuser. La teneur en ozone de la stratosphère a baissé de 45 %

1. Environ 5 milliards de francs.

depuis 1970, et la situation continue de se dégrader, puisque la concentration en ozone dans la stratosphère antarctique est inférieure de 10 % à ce qu'elle était en 1994 à la même époque. Aux pôles, l'augmentation du flux d'ultraviolets, particulièrement nocifs, a d'ailleurs été mis en évidence. En revanche, si les experts pensent que le phénomène contribuera à renforcer l'effet de serre, il est encore trop tôt pour se prononcer définitivement : aucune observation n'est venue corroborer leur thèse. Mais, en la matière, le principe de précaution s'impose, vue l'ampleur des conséquences possibles.

Source : *Le Monde*, 16 novembre 1995.

Le chômage, risque d'explosion sociale en Chine

L'idée de chômage, parce qu'en pleine contradiction avec une conception socialiste de la société, est l'une des hantises du pouvoir chinois — ce qui n'empêche évidemment pas l'économie chinoise en pleine transition économique de produire du chômage —. Ainsi, les statistiques officielles indiquent-elles un taux de chômage urbain de 2,8 % aujourd'hui, et prévoient-elles un taux de 4,8 % en l'an 2000, alors que la réalité est tout autre. Une étude du BIT évalue en effet le surplus de main-d'œuvre¹ à 18 % de la population active. Le secteur public notamment emploie des millions de fonctionnaires à ne rien faire. La situation apparaît plus préoccupante encore dans les campagnes. Une enquête publiée à Taïwan par la revue *China New Analysis*

estime, en se fondant sur des données officielles, le surplus de main-d'œuvre agricole à 150 millions de Chinois, soit le tiers de la population active agricole.

Au total, le taux de chômage en Chine se situerait entre 12 et 20 % selon les études. Reste à savoir si l'économie chinoise a les capacités d'absorber cette population. Or la situation se complique encore, car à un exode rural prévu de 120 millions de personnes viendront s'ajouter, d'ici à l'an 2000, 44 millions de jeunes arrivant sur le marché du travail et 20 millions de fonctionnaires libérés par le secteur public. Le risque d'explosion sociale n'apparaît donc pas négligeable, car des millions de Chinois pourraient être plongés dans la plus extrême précarité. Certes, les systèmes d'assurance sociale qui se mettent peu à peu en place devraient améliorer la situation. Mais l'essentiel dépend évidemment des capacités du secteur privé à créer des emplois. Si le taux de croissance se maintient à 9 % dans les cinq prochaines années, le secteur privé urbain proposera 58 millions d'emplois nouveaux. Si ce taux monte à 10 %, c'est près de 65 millions d'emploi qui seront créés dans les villes, moteurs de la croissance chinoise. En tout état de cause, deux choses sont sûres : la Chine capitaliste connaîtra le chômage, et le pays a besoin d'une forte croissance pour réussir sa transition économique sans risquer des désordres sociaux graves.

Sébastien Dubois

Crise identitaire et logique du désordre

A l'aube du XXI^e siècle, philosophes et politologues s'accordent pour considérer la crise identitaire et la dilution du lien

1. C'est-à-dire l'écart entre le niveau d'emploi actuel et le niveau d'emploi souhaitable au vu des capacités de l'économie chinoise.

social comme les plus importants facteurs de déstabilisation de l'ordre mondial.

Le sentiment d'appartenance à une société, et donc de solidarité, était jusqu'à aujourd'hui déterminé par les frontières de l'Etat-nation. Désormais, selon Zaki Laïdi, il est miné par la globalisation de l'économie :

— d'une part, avec l'ouverture des frontières, la notion d'appartenance est de moins en moins liée à un territoire précis ;

— d'autre part, avec le processus de privatisation et la décentralisation de l'autorité, l'Etat tend à perdre son rôle de pôle d'identification et de catalyseur du consensus social. On observe donc une recrudescence des particularismes qui fragilise la cohésion sociale.

Loin d'avoir affaire à des « sociétés de marché », dans lesquelles on ait réussi à réguler le libéralisme économique par une meilleure intégration sociale, on est confronté à une fragmentation de la société, ou ce que Pierre Hassner appelle un « kulturkampf global » entre civilisations et cultures particulières, accélération du changement et permanence des modes de vie, globalisation et particularisation, etc.

On est sorti de la Guerre Froide, de la grande fracture idéologique est/ouest, et de la logique binaire de la fermeture pour entrer dans l'ère de la « fuzzy logic » et de la « déstabilisation par l'ouverture ». Nos sociétés se fissurent de part en part sous la pression des particularismes : au-delà des grands conflits de civilisations évoqués par Huntington, on a affaire à une diversification des conflits infranationaux entre culture de majorité et culture de minorités, entre gouvernement central et groupes d'assaut ou corps

francs. La crise de la démocratie se manifeste ainsi par l'émergence d'une multitude d'acteurs para-institutionnels qui obéissent à une logique de corporatisme.

André Glucksmann va encore plus loin en parlant d'une « logique du désordre » qui fait émerger un nouveau type de totalitarisme. La banalisation de l'activité guerrière, l'usage croissant de la propagande, et l'effondrement des repères moraux contribueraient à faire émerger un nouveau cogito — « je tue donc je suis » — qui mobilise particulièrement la jeunesse désorientée de la fin du XX^e siècle. Pour ces « nouveaux guerriers totalitaires », la guerre est une fin en soi. On voit ainsi se substituer aux grandes guerres interétatiques du XIX^e et du XX^e siècle, une multitude de petits conflits armés qui dessinent les sociétés civiles. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : tandis que 80 % des victimes de la première Guerre Mondiale étaient des soldats en uniforme, elles ne sont plus que 50 % lors de la deuxième Guerre Mondiale, et toutes guerres confondues, depuis 1945, 80 % des victimes sont des civils.

Ce phénomène de fragmentation de l'autorité et plus généralement du politique, nous invite donc à rechercher de nouvelles formes « d'objectivation » du lien social, sans quoi la globalisation de l'économie induira aussi un retour à la guerre « de tous contre tous », que Hobbes décrivait comme la tyrannie à l'état de nature.

Elvire Letourneur

Source : Colloque « Paix et guerre au XXI^e siècle », organisé par Futuribles International, la Fondation pour les Etudes de Défense, l'IHEDN et le CER, les 18 et 19 décembre 1995 à l'UNESCO.

Vers le télé-monde.

L'avenir du livre et du disque

Le disque et le livre survivront-ils à la diffusion massive des nouvelles technologies de l'information ? Au vu des récents essais d'introduction du texte au sein des CD-ROM, on peut s'interroger en effet sur l'avenir du livre, support qui n'a cessé d'élargir son contenu et son audience depuis Gutenberg. Le livre, comme support de l'écrit, risque d'être supplanté par le CD-ROM. Quant au disque musical tel que nous le connaissons aujourd'hui (CD), la perspective de la diffusion numérique pose sérieusement, à terme, la question de sa survie. Et ce n'est pas là lubie de technicien. Les éditeurs prennent de plus en plus conscience des avantages de l'édition électronique. En témoignent les récentes éditions d'encyclopédies sur CD-ROM. De fait, les possibilités de l'électronique peuvent, c'est l'évidence, rendre la consultation des textes beaucoup plus aisée et rapide qu'elle ne l'est aujourd'hui. En intégrant les nouvelles opportunités du développement électronique, l'écrit devient un instrument de travail et de connaissance particulièrement efficace. La célèbre *Universalis* vient d'en faire l'expérience.

On peut désormais avancer beaucoup plus rapidement à travers les 28 volumes de cette encyclopédie. Un simple cliquage sur l'ordinateur permet de se fabriquer des dossiers, voire des articles, qui n'existent pas tels quels dans l'encyclopédie, l'information circulant de manière instantanée. Mais la technologie est ici au service de l'écrit. Elle n'en modifie pas radicalement la nature ; en revanche, elle améliore sensiblement son usage.

L'exemple d'Hachette, néanmoins, montre que l'on peut aller beaucoup plus loin et remettre en cause notre idée même du

livre. Hachette a en effet récemment commercialisé un dictionnaire multimédia sur CD-ROM qui fait bénéficier l'écrit de toutes les possibilités offertes par le CD-ROM : son, illustrations musicales, tableaux, diaporamas, séquences vidéo, extraits de films. L'avantage est que le « lecteur » peut compléter une information par une autre et faire jouer au maximum les complémentarités entre les différents médias. A l'arrivée, le livre est « dématérialisé », « démultiplié », méconnaissable sous son ancestrale identité. En outre, l'utilisateur pourra acquérir toutes ces informations sans être contraint de se déplacer. Tout adviendra sur l'écran, il suffira d'un signe. C'est le début de l'ère du télé-livre (ou livre à distance).

En ira-t-il de même pour l'édition musicale ? Il n'est pas impossible qu'à son tour, le CD musical soit également menacé.

Dans les quinze dernières années, le CD s'est imposé sans partage devant le vinyle qui n'intéresse plus aujourd'hui que DJ's et collectionneurs, et la cassette audio est reléguée au rang de substitut pour le baladeur ou l'autoradio. L'avenir du format court (CD ou cassette 2 ou 4 titres) est certes prometteur. Mais les outils déjà présents sur le marché permettant la copie privée de haute qualité (cassettes DCC par exemple) risquent de diminuer les ventes.

Surtout, à plus long terme, l'industrie phonographique devra faire face à la dématérialisation de ses supports. La diffusion interactive d'émissions musicales en son numérique par le biais des radios et des télévisions menace la profession. Reliés directement à de gigantesques bases de données d'enregistrements musicaux, les consommateurs pourront

effectuer leur propre programmation, avec le risque d'éliminer progressivement la possession physique de l'enregistrement, laquelle est encore aujourd'hui la source principale de la rémunération de tous les acteurs de la filière. La législation actuelle sur le copyright devra être repensée. Début 1993, deux sociétés américaines ont passé des accords avec des chaînes câblées de certains pays du Nord de l'Europe pour la fourniture de programmes musicaux non stop. Tout le répertoire mondial disponible en CD pourrait ainsi être mis à disposition des consommateurs en quelques mois seulement, à un prix très compétitif.

Là encore, le télé-disque se profile à l'horizon. Et cette tendance pourrait s'accélérer dans les prochaines années, même si il ne faut pas mésestimer une possible résistance des usagers. Le télémonde reste toutefois encore le fait d'une minorité de « branchés », et rien ne permet d'affirmer que la dématérialisation des supports est inéluctable.

Rémy Oudghiri

Arabie Saoudite : la transition est engagée

En ce début d'année 1996, l'incertitude règne en Arabie. Victime d'une embolie cérébrale, il y a un peu plus d'un mois, le Roi Fahd vient de charger le Prince héritier, son demi-frère Abdallah de la « gestion des affaires de l'Etat » durant sa période de convalescence. Une convalescence qui risque de durer, le Roi souffrant de séquelles non récupérables selon ses proches.

La désignation du Prince héritier semble avoir été un choix de raison, qui ne lève cependant pas toutes les incertitudes

politiques qui continuent de peser sur le royaume concernant la succession du Roi Fahd. Homme austère, moins proche de l'Occident que le souverain actuel, Abdallah a l'avantage de bénéficier de la confiance des tribus et des religieux, et surtout, il est celui qui avait le plus de chances d'être accepté par les détracteurs islamistes de la famille royale. Le Prince héritier peut s'enorgueillir d'une vaste expérience politique : il dirige, depuis 1962, la garde nationale chargée de la surveillance des installations stratégiques ; il est également, depuis 1982, vice-président du conseil des Ministres. Mais surtout, l'avenir de l'actuel régent dépend, pour une large part désormais, de sa capacité à négocier le tournant de l'austérité économique que connaît le Royaume depuis la guerre du Golfe.

Conséquence de la baisse des cours du pétrole et de l'aggravation de la dette extérieure, le pays a entamé une sévère cure d'austérité et amorcé de profondes réformes économiques pour renforcer le rôle du secteur privé non pétrolier. Habitué à des services quasi gratuits, les Saoudiens ont vu augmenter de 10 % à 100 % les tarifs de l'eau, de l'électricité, des carburants et des communications téléphoniques. Le sacrifice exigé semble toutefois porter ses fruits : les dépenses publiques sont passées de 52 milliards de dollars en 1993 à 40 milliards en 1995. Ajoutons à cela la légère amélioration des cours du brut (actuellement, le baril de pétrole se négocie à 17 dollars), le fait que les exportations non pétrolières pourraient augmenter de 42 % en 1996 pour atteindre 6,3 milliards de dollars (soit cinq fois plus qu'au début de la guerre du Golfe), et la situation pourrait susciter l'optimisme. Cependant, ce serait sans compter avec la dette extérieure qui avoi-

sine les 70 milliards de dollars (soit deux années de recettes pétrolières) et avec la facture de la guerre du Golfe présentée par les pays occidentaux et qui atteint les 60 milliards.

Bref, le régent devra plus que jamais faire preuve d'habileté en matière de politique économique et savoir rassurer les marchés financiers et les investisseurs étrangers. La grande inconnue reste l'attitude des Etats-Unis qui pourraient se montrer réticents à l'idée qu'un homme proche des religieux et surtout méfiant vis-à-vis de l'Occident devienne roi de ce pays, pièce-maîtresse de leur stratégie diplomatique et militaire au Moyen-Orient.

Assia Boutaleb

Sources : Les Echos, El Ahram.

Divergences franco-allemandes sur l'électricité

Huit ans sont passé et les Européens n'arrivent toujours pas à harmoniser leurs positions sur l'électricité. Deux camps s'opposent, qui en disent long sur le clivage existant *de facto* entre deux visions de l'Europe. Le premier, soutenu par la Commission européenne, est partisan d'une libéralisation radicale du marché de l'électricité. Ses partisans proposent l'accès des tiers au réseau (ATR), qui autorise chaque grand consommateur d'électricité à acheter son courant auprès du producteur de son choix et d'utiliser les infrastructures existantes pour le transporter. L'Allemagne et le Royaume-Uni en sont les hérauts, appuyés par les Pays-Bas et les pays nordiques (Suède, Finlande).

Dans l'autre camp, on trouve la France, soutenue par la Belgique, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Ses défen-

seurs proposent le système de « l'acheteur unique », selon lequel l'ouverture du marché doit être maîtrisée, tout en maintenant intactes les obligations de service public (la fourniture d'électricité pour tous au même prix de base de kilowatt-heure quel que soit la région) et la programmation à long terme, clé de sécurité de l'approvisionnement et de la politique nucléaire. L'acheteur unique — en France, l'EDF — est responsable de la gestion de tout le réseau et de l'évaluation des besoins.

Pour atténuer cette formule considérée par les Allemands et les Anglais comme « antilibérale », Paris accepte l'existence de « consommateurs éligibles » : les grands utilisateurs (chimistes, sidérurgistes, producteurs d'aluminium, industries papetières) pourront acheter directement leur courant auprès de producteurs autres qu'EDF, français ou étrangers.

Mais les Français rejettent la proposition, défendue ardemment par l'Allemagne, selon laquelle d'ici huit ans, tous les producteurs et les consommateurs pourront s'approvisionner sans passer par l'acheteur unique. La divergence avec l'Allemagne est profonde, d'autant que cette dernière vient de radicaliser sa position en se déclarant hostile au choix des distributeurs comme « consommateurs éligibles ». Les mouvements sociaux français expliquent en partie cette radicalisation. Les Allemands craignent en effet que Paris ne profite de ces tensions pour demander de nouvelles concessions. Quoi qu'il en soit, la réunion des ministres européens de l'énergie ayant échoué à Bruxelles en décembre 1995, les négociations reprendront sous la présidence italienne de l'Union européenne, au cours de l'année 1996.

Source : Le Monde, 20 décembre 1995.

Analyses critiques

COMMISSION EUROPÉENNE. *Le rapport européen sur les indicateurs de science et de technologie 1994.* Bruxelles-Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 1994, 338 pages [Annexes].

Pour la première fois, la Commission de Bruxelles produit un « Rapport européen sur les indicateurs scientifiques et technologiques », qu'il est intéressant de comparer à l'ouvrage de l'OCDE, « Politique scientifique et technologique, bilan et perspectives, 1994 »¹.

Si l'OCDE se cantonne à l'examen des 20 pays membres de l'organisation (plus particulièrement à 15 d'entre eux), la Commission étend son analyse à 50 pays, regroupés en zones économiques, ce qui permet de mieux cerner les avantages concurrentiels de l'Europe vis-à-vis des autres ensembles. Un effort particulier est consacré à la compréhension de la situation en Europe centrale et orientale et à la description des initiatives européennes.

Alors que l'OCDE s'interroge essentiellement sur la compétitivité, le rapport de la Commission se veut un outil au service de diverses politiques communautaires et, à ce titre, examine l'impact de la technologie sur le développement régional, la cohésion, la protection de l'environnement, etc. Il insiste par ailleurs fortement sur la ressource humaine et la mobilité des chercheurs.

La question des données et des indicateurs

Dans les deux ouvrages, les auteurs ne dissimulent pas les multiples imprécisions résultant de l'insuffisance des données, des discordances de nomenclatures, des visions différentes concernant les catégories de recherche et leur imbrication. De plus, une grande partie de la R & D n'est pas identi-

1. Voir BONNAURE Pierre et BARRÉ Rémi. « Politique scientifique et technologique. Réflexions sur le rapport de l'OCDE 1994 ». *Futuribles*, n° 204, décembre 1995, pp. 51-63.

fiable comme telle, étant partie intégrante de l'activité normale des services de marketing, de conception ou de production. Enfin, un même volume d'activités de recherche aboutira à des résultats différents, selon la spécialisation et les priorités des nations, le mode d'organisation sociale, la structure institutionnelle. D'entrée de jeu, le rapport européen nous met aussi en garde contre le caractère fallacieux de la référence au PIB, pourtant si répandue en politique scientifique.

Les conclusions qui suivent doivent donc être reçues avec toute la prudence qu'appelle la fragilité des indicateurs. Rendons grâce aux auteurs de ne pas l'avoir caché.

Les pays examinés et le contexte économique

Les 50 pays pris en considération affichent des revenus par tête allant de 350 écus (Chine, Inde, Pakistan) à 25 000 écus (Suisse). Si l'on considère comme « développés », les pays où le revenu par tête dépasse 5 000 écus, on y trouve les pays de l'OCDE, mais aussi les EAD (Économies Dynamiques d'Asie) et Israël ; par contre, la Turquie et le Mexique, pays modernes, n'atteignent pas ce seuil arbitraire. On ne peut donc plus considérer l'OCDE comme le club exclusif des nations développées qu'il fut au départ.

Malgré turbulences et récessions, l'économie planétaire se porte relativement bien et la production mondiale n'a cessé de progresser depuis quinze ans, suivant une courbe en S des plus classiques, où la phase dynamique commence en 1983 et le ralentissement survient vers 1990. Au sein des « 50 », la Triade s'arroe la part du lion, l'Afrique stagne et l'Europe de l'Est se débat dans le chaos.

Les auteurs du rapport européen sont d'ailleurs résolument optimistes : « les perspectives de l'économie mondiale pour les années à venir sont nettement plus favorables ». Ceci rejoint la position officielle de la Commission, qui, dans son document du 11 octobre 1995, sur la stratégie en faveur de l'emploi, estime que « les conditions de base pour la croissance et la création d'emplois sont meilleures qu'elles ne l'ont été depuis vingt ou trente ans ». Espérons que les entreprises, les consommateurs et les investisseurs partageront cette vision positive du futur, car les données les plus récentes conduisent au contraire à réviser à la baisse les perspectives de croissance, notamment en Allemagne et en France, alors qu'elle semble repartir aux États-Unis.

Convergences

Au cours des années 1980, les dépenses totales de recherche ont représenté 2 000 milliards de dollars pour la zone OCDE, à raison de la moitié pour l'Amérique du Nord, d'un tiers pour l'Europe et d'un cinquième pour le Japon. La Commission européenne estime pour sa part que, pour les 50 pays examinés, les dépenses totales de recherche sont d'environ 300 milliards

d'écus par an (1992), les pays développés représentant 95 % du total. Les deux estimations sont compatibles.

En pratique, l'intensité de R & D de tous les pays tend à s'uniformiser, pour ce qui concerne les industries à faible et moyenne intensité technologique, les écarts restant importants pour les secteurs de haute technologie, où les États-Unis consolident leur supériorité.

Les deux ouvrages observent une convergence progressive des intensités de recherche dans une fourchette de 2 à 3 % du PIB, un peu plus dans les pays soucieux de rattrapage technologique, beaucoup moins dans les économies en transition, qui connaissent de sérieuses difficultés financières et organisationnelles, mais beaucoup plus dans les pays accordant une grande importance à la R & D intéressant la défense. La tendance est désormais à la baisse, en termes d'effort global, mais à la hausse en termes de prise en charge de la recherche industrielle par les entreprises elles-mêmes. Les accords du GATT de 1983, imposant un plafonnement des aides publiques à 50 % pour la recherche de base et 25 % pour la recherche appliquée ou stratégique, contribuent au nivellement général.

Quoique manquant d'éléments suffisants pour chiffrer le phénomène, les deux rapports constatent l'importance prise par l'internationalisation des entreprises, le contrôle croissant des laboratoires domestiques par des entreprises ou capitaux étrangers, le développement des flux internationaux à l'intérieur des grands groupes, la montée des programmes internationaux en coopération et le déclin relatif du financement public de la recherche nationale. De ce fait la politique de recherche des États devient plus délicate à conduire et l'accent tend à se porter davantage sur la concertation — à défaut de coordination — et sur l'aménagement du contexte concurrentiel, que sur l'engagement direct dans la recherche (la défense faisant toujours exception).

Technologie et performances commerciales

La démarche suivie par les auteurs des deux rapports est différente : l'OCDE classe les pays en quatre groupes, selon que leur balance commerciale est excédentaire ou déficitaire et que leurs parts de marchés sont croissantes ou décroissantes ; l'UE recense les éléments de force et de faiblesse, secteur par secteur, pour dresser un profil de performance et d'avantage comparatif par région économique.

Un certain nombre de conclusions ressortent de ces exercices :

— Spécialisation disciplinaire des régions :

L'Europe se distingue en chimie et pharmacie, reste dans la course en physique et mathématiques, mais perd rapidement son avance en physiologie et médecine ; elle continue à afficher une faiblesse préoccupante en ingénierie.

L'ALENA voit quelque peu s'éroder sa bonne position en chimie ; elle est par ailleurs bien placée dans toutes les autres disciplines, sauf peut-être en

physique. Elle consolide son avance dans les technologies de l'information et de la communication et les médias.

Le Japon est, avec d'autres pays asiatiques, en bonne position en ingénierie, chimie et physique et plus faible en médical clinique et sciences de l'univers. De plus il a un bon niveau en biomédical.

Les pays de l'ANASE ont un profil différent, avec une bonne spécialisation en biologie, mais plusieurs faiblesses dans les autres domaines.

— Performances sectorielles :

	Points forts	Points faibles
Union européenne	<ul style="list-style-type: none"> — aérospatial : France, Royaume-Uni, suivis de l'Allemagne — automobile : Allemagne, France, suivis de l'Italie, la Suède, la Belgique — construction mécanique : Allemagne, Italie — pharmacie : Royaume-Uni, Danemark, suivis de trois grands pays de l'UE — transports : Allemagne, France, Italie — machines électriques : Allemagne, France, Suisse, Suède — électroménager : Pays-Bas, Allemagne, Italie <p><i>A un moindre degré :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — chimie : Allemagne, Pays-Bas, devant France et Royaume-Uni — construction électrique : Allemagne, France 	<ul style="list-style-type: none"> — électronique : tous pays, sauf Suède — technologies de l'information, ordinateurs : tous pays — pétrochimie : Allemagne, Italie
USA	<ul style="list-style-type: none"> — aérospatial — pétrochimie — instrumentation — technologies de l'information <p><i>A un moindre degré :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> — véhicules automobiles 	
Japon	<ul style="list-style-type: none"> — électronique et technologies de l'information — automobile — robotique — ordinateurs et machines de bureau — instrumentation (notamment optique et photo) 	<ul style="list-style-type: none"> — aérospatial — pétrochimie — pharmacie

Position concurrentielle de l'Europe

Les secteurs-clés à forte intensité technologique représentent 6,6 millions d'emplois, soit 31 % de toute l'industrie manufacturière. La position concurrentielle de l'Europe semble la suivante :

- bonnes performances globales au plan domestique et à l'export : pharmacie, télécommunications et, à un degré moindre, matériel électrique ;
- bonnes performances au plan domestique, mais faiblesses à l'export : automobile, instruments scientifiques, composants électroniques ;
- performances insuffisantes : électronique grand public, informatique, bureautique.

Quoique d'une tonalité générale optimiste, le rapport européen reconnaît toutefois que, sur la période en examen (1983-1993), l'Europe n'a pas éliminé ses principaux handicaps :

- les gains de productivité de l'UE, quoiqu'importants, n'ont pas permis de rattraper les USA, où les niveaux de productivité par employé à temps plein restent deux fois plus élevés qu'en Europe ;
- le progrès technique a davantage été utilisé pour réduire les coûts et les emplois, que pour créer des activités et produits nouveaux, générateurs d'emplois ;
- la balance commerciale des échanges de technologies reste déficitaire : les USA vendent à l'Europe cinq fois plus de technologie qu'ils ne lui en achètent ;
- nos coûts de main-d'œuvre sont restés supérieurs à ceux des États-Unis, et très supérieurs à ceux des EAD, menaçant plus particulièrement la compétitivité de l'Allemagne et de la Suisse et favorisant la délocalisation des productions vers les pays à bas salaires et faible protection sociale ;
- à l'inverse, les salaires des scientifiques et ingénieurs européens semblent insuffisants à empêcher la fuite des cerveaux, notamment vers les États-Unis, où les attirent la qualité du tissu universitaire et industriel. Le phénomène, limité, ne saurait toutefois être qualifié d'exode, ce qui est par contre le cas pour les scientifiques et techniciens des pays de l'Est ;
- le nombre de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur européen a augmenté de 150 000 unités en dix ans, mais le nombre de chercheurs et ingénieurs reste inférieur de moitié à celui de l'ALENA. Par ailleurs l'Europe attire moins de talents étrangers que les USA, notamment les candidats au doctorat en provenance de la zone Asie/Afrique. Il en résulte une pénurie de compétences dans plusieurs domaines, à laquelle s'ajoutent, dans plusieurs pays, des carences de l'enseignement technique et professionnel ;
- l'opinion publique européenne n'est que modérément convaincue des mérites du progrès et de la technologie. Plus de la moitié des Européens (55 %) pensent que le progrès est trop rapide et menace nos façons de vivre, et plus des deux tiers (69 %) ne croient pas que les technologies de l'information et de la communication créeront des emplois dans la « société de l'information » à venir ;
- le déficit budgétaire excessif de nombreux États et le service de la dette, alourdi par le maintien de taux d'intérêt élevés, imposent aux gouvernements

de comprimer les dépenses publiques et, entre autres économies, de tailler dans les budgets de recherche, les grands projets et les programmes de défense, piliers traditionnels de la R & D.

Pierre Bonnaure

PEYREFITTE, Alain. *Du miracle économique : leçons au Collège de France*. Paris : Editions Odile Jacob, mai 1995, 314 p.

En dix leçons prononcées au Collège de France, Alain Peyrefitte renoue avec ses origines et ses premiers écrits. Tant dans *Le Sentiment de confiance*, essai paru en 1947, que dans *Le Mal Français* paru en 1976, enfin dans *La Société de confiance* qui vient de sortir, le thème de la confiance a nourri les réflexions de ce libéral qui s'oppose au déterminisme.

Avec le Général de Gaulle, dans son *C'était de Gaulle*, il voit dans la confiance la vertu démocratique par excellence. Une confiance, note-t-il, « réciproque » : de l'électeur à l'élu ; de l'élu à l'électeur ; et des électeurs entre eux. Sans elle, aucun projet, aucune maîtrise du futur ne sont possibles : pas de solidarité, pas de crédit — dans tous les sens du mot —, pas de progrès.

Recueil des leçons d'éthologie comparée du développement que l'ancien ministre-académicien a prononcé au Collège de France durant l'année 1994, *Du Miracle en économie* propose une explication du développement par l'étude comparative des comportements et des mentalités.

Comment expliquer que seul un petit quart de l'humanité ait connu un « miracle » économique, le miracle du développement, alors que la mortalité infantile, la sous-alimentation ou encore l'analphabétisme frappent plus des trois quarts de l'humanité ?

La persistance du sous-développement et le déséquilibre croissant entre pays développés et pays sous-développés, aggravé par l'explosion démographique de ces derniers, montrent les limites de l'analyse et des stratégies en termes d'investissements, de crédits, de formation en même temps que les limites des interventions de l'État. On a tenté d'appliquer aux pays pauvres les recettes des pays riches mais de profondes résistances mentales ont rendu inefficace, ou même négatif, le transfert des techniques de production et de gestion. Il est donc nécessaire d'approfondir l'analyse, d'aller au cœur même des fonctionnements sociaux et mentaux.

Le libéral qu'est Alain Peyrefitte s'oppose ainsi aux conceptions matérialistes, déterministes, voire marxistes du développement pour lesquelles la croissance n'est accessible qu'à certains peuples en fonction de leurs croyances, de leur race ou de leur climat. Elles oublient deux moteurs indis-

pensables de l'histoire : le hasard et la volonté. Elles s'enfoncent dans les logiques mécaniques d'une histoire qui se déroulerait sans acteurs.

Certes, il est plus confortable d'expliquer l'avance ou le retard du développement par la géographie voire la seule latitude ou le climat. Mais les conditions initiales ne sont de toute façon que le terrain sur lequel s'exercent les mentalités, les mœurs, les énergies humaines.

Le décollage des pays avancés, à partir du XVII^e siècle, n'était selon l'auteur nullement inscrit dans la nature des choses : depuis les origines, « le dénuement est le lot commun des hommes ». Ce n'est en réalité pas le non-développement qui est un scandale ; c'est le développement qui est un miracle. Partout où il s'est produit, ce fut une sorte de « miracle » dont le principal ressort était, précisément, la confiance : dans l'homme, dans les choses, dans l'avenir. Innover, entreprendre, épargner, échanger, investir, tolérer, organiser, éduquer, se doter d'institutions, sont autant de traits qui rompent avec l'immobilité craintive des communautés traditionnelles. Traits qui tiennent moins au jeu des forces matérielles, aux ressources et aux capitaux disponibles qu'à l'invention, à l'initiative de quelques hommes.

Muni de cette clé interprétative, Alain Peyrefitte examine les miracles juifs et grecs, le siècle d'or hollandais, la révolution industrielle britannique, l'aventure nord-américaine, l'éveil japonais.

Partout, il apparaît que les explications de type structurel ou religieux sont insuffisantes. Partout, un même processus, déclenché par des groupes d'individus animés par un « *ethos* de confiance compétitive », pragmatique et nullement moral, a relié la liberté civile, le développement économique et la mise en place d'une constitution démocratique stable. Partout, le miracle économique est permis par la « face cachée du mental », ce « tiers facteur immatériel », cette étoffe du changement qui implique l'instauration de relations nouvelles entre l'autorité publique et l'individu, un changement d'attitudes, à terme, par rapport aux monopoles, aux régimes corporatifs, aux règlements, à l'encadrement de l'économique par le politique.

Le « miracle grec » est celui d'une civilisation qui suscite et autorise des destins personnels. L'ouverture aux échanges, l'utilisation de la monnaie conduisent au passage d'une économie de subsistance à une économie insérée dans l'environnement social.

La Hollande se caractérisait par une mentalité politique et commerciale spécifique et par un besoin d'accomplissement individuel et collectif. Par ailleurs, la logique du désavantage initial synonyme de misère aurait dû pousser à l'émigration, non à l'immigration.

En Angleterre se superposent et interfèrent deux séries d'événements. D'une part, l'adhésion plus ou moins explicite des individus et des groupes à des valeurs entrepreneuriales : mentalité d'échange, de compétition, de respect de l'adversaire, d'innovation, de risque, de profit. D'autre part, les condi-

tions dans lequel cet *ethos* trouve à se réaliser. C'est finalement par le commerce que les Anglais réussirent à entrer sur la scène mondiale ; c'est par l'industrie qu'ils l'occupèrent longtemps sans partage.

Croître, croire en soi, créer : telle est la formule de la société américaine, petite société rurale de quatre millions d'habitants qui est devenue en deux cents ans un État-continent de deux cent cinquante millions d'habitants et la première puissance du globe. La créativité intellectuelle et l'innovation sociale constituent le secret ou au moins les principales clés du miracle américain. L'élasticité, la mobilité, l'opportunité et la flexibilité sont les traits principaux de l'inventivité américaine.

En mettant en demeure le Japon d'ouvrir ces portes au commerce international, les *marines* américains vont pousser cette société agraire et féodale à traiter avec l'Occident mais pour mieux l'imiter et pour le rattraper. Capital et travail sont impuissants pour expliquer le développement du Japon sans le comportement des élites politiques, sociales et économiques imitant mais avec sélectivité, créativité, le tout dans un contexte concurrentiel.

Finalement, le miracle économique est partout pluriel : dans le trafic maritime, les finances, la politique, le droit, les institutions, les manufactures, la démographie mais surtout dans les mentalités. La révolution industrielle n'est en réalité qu'un épisode d'une « révolution industrielle », en fait véritable révolution mentale et comportementale qu'Alain Peyrefitte avait introduite dans *Le Mal français*. Il n'y a de révolution économique que précédée par une révolution des esprits.

Si le fait le plus marquant du demi-siècle écoulé est probablement la prise de conscience, grâce à l'accélération des transports et à l'instantanéité de la communication, de l'insupportable fossé qui sépare les pays développés des pays sous-développés, celui du prochain siècle sera probablement l'aggravation de ce déséquilibre, en raison de l'explosion démographique des pays sous-développés et du recul simultané de la natalité des pays développés.

Un pays peut réagir de deux façons à son non-développement. Ou bien surmonter son ressentiment à l'égard des pays développés en adaptant leurs expériences à son propre cas, c'est le « mimétisme adapté ». Ou bien attribuer son non-développement non à soi-même mais à la rapacité des pays développés, c'est la « révolusion ». En refusant alors la modernité, inventée par les pays dont ils pourchassent les traces, ces pays attardés se condamnent au désastre.

Au contraire, le comportement de développement serait celui où prévalent la libre exploration des possibilités, la recherche de l'innovation et la compétition. Il permettrait d'accentuer le rôle de la tolérance dans l'harmonie économique et sociale mais aussi de pousser à l'innovation, d'accueillir la compétition. Finalement, ces sociétés seraient alors marquées par la confiance du groupe dans l'individu et de l'individu dans le groupe. Sans cet *ethos* de

confiance compétitive, elles sont menacées de ne connaître que « les péripéties de la violence et de la misère, de la dictature et de l'anarchie ».

Alain Peyrefitte offre finalement, dans cet ouvrage, le bilan d'une pensée, la synthèse d'une vie tout entière vouée à donner à la droite libérale une méthode de réflexion et une ligne d'action. Si d'autres auteurs avaient tenté d'expliquer les miracles en économie, la leçon de ce livre, et en même temps son principal avertissement, est que le propre des « miracles » est de se défaire aussi vite qu'ils sont venus. En réalité, dès que l'*ethos* de confiance compétitive n'opère plus.

Virginie Leroy

AFTALION Fred. *La protection de l'environnement : pour que de fausses solutions ne deviennent pas de vrais problèmes.* Paris : France-Empire, 1995, 210 p.

Aux dires de Fred Aftalion, les sociétés occidentales ont contracté un mal étrange depuis le début des années 60 : la « chimiophobie » ou « peur irrationnelle des produits chimiques et plus spécifiquement des dérivés chimiques de synthèse ». C'est à la suite de la parution du *Printemps silencieux* de Rachel Carson et *Avant que nature meure* de Jean Dorst¹ (les deux seules références à la littérature écologique figurant dans cet ouvrage) qu'une « folie verte » (sic) s'est emparée des esprits et a engendré le « système » (sic) suivant : des produits chimiques sont injustement mis en cause par les écologistes qui sont relayés par des médias toujours avides de sensationnel et des scientifiques en quête de notoriété et de financements ; sous cette double pression et par souci électoraliste, les hommes politiques édictent force textes de loi et réglementations ; cette galopante législation fait l'unique bonheur d'une bureaucratie tatillonne et les choux gras de cupides avocats. Car en effet, une grande part des réglementations qui frappent les produits chimiques repose sur des preuves scientifiques que Fred Aftalion (qui est diplômé de l'École nationale supérieure de Chimie de Paris) juge insuffisantes. Seule est en cause, selon lui, l'amélioration des instruments de mesure qui permet désormais de repérer des traces de produits chimiques là où précédemment on n'en voyait pas. Dès lors, et bien qu'ils ne s'en portent pas plus mal (si on en juge, comme aime à le faire notre auteur, d'après l'augmentation constante de leur espérance de vie), les citoyens, baignant, il est vrai, dans

1. CARSON Rachel. *Silent spring*. Boston : Houghton Mifflin Co, 1962 [traduction française : *Printemps silencieux*. Paris : Plon, 1963] ; DORST Jean. *Avant que nature meure*. Neuchâtel : Delachaux, 1965.

une société d'État-providence où ils sont déresponsabilisés, n'acceptent plus de courir de risques (d'accidents, de maladie...) et deviennent « chimio-phobes ». Ajoutons à cela que du fait des arrêts de production, baisses de rentabilité, délocalisations et pertes d'emplois qu'elles induisent, ces réglementations ont un coût économique énorme, sans commune mesure avec les bénéfices qu'on peut en attendre. Les efforts en matière de protection de l'environnement doivent maintenant porter vers les pays de l'Est de l'Europe et dans le tiers-monde puisque, précise Fred Aftalion, « en ce qui concerne l'Occident, la plupart des problèmes liés à la pollution ont été résolus ». L'auteur en conclut, ainsi que le laisse entendre le sous-titre de son ouvrage, que les faux problèmes écologiques engendrent de vrais problèmes économiques. Si gaspillage de ressources il y a, c'est donc avant tout de ressources financières. Tant que les preuves scientifiques de la nocivité des produits ne sont pas faites, il convient en effet de ne rien faire : « dans le doute, abstiens-toi », répète Fred Aftalion. Et en cas de pollution avérée, la seule politique « vertueuse » de protection de l'environnement qui puisse être est celle qui émane directement des initiatives et de la responsabilité des industriels. Laissons passer la pollution, laissons faire les industriels qui, s'ils ne sont pas entravés par des législations prématurées, trouveront d'eux-mêmes, parce que cette rationalisation présente un intérêt pécuniaire, des solutions techniques efficaces et satisfaisantes pour tous. C'est, à en croire notre auteur, cette leçon qu'il faut tirer du passé et du temps béni où il n'y avait pas d'écologistes.

On le voit, la thèse du complot développée par l'auteur est des plus attendues et des plus simplistes. Que les problèmes d'environnement et les risques technologiques soient source de peur, de panique, d'irrationalité chez les acteurs sociaux, cela va de soi. Qu'il y ait un foisonnement du droit de l'environnement difficile à maîtriser, que celui-ci soit parfois contradictoire (vis-à-vis d'autres codes juridiques notamment), qu'il manque d'harmonisation au plan international, qu'il ne réponde qu'imparfaitement aux problèmes posés, qu'il soit même souvent mal appliqué ou utilisé à des fins protectionnistes, c'est évident. Que la définition des politiques d'environnement soit sujette à l'incertitude, l'incohérence et l'iniquité ; que les politiques de lutte contre la pollution rencontrent des phénomènes de rendements décroissants ou se montrent parfois inefficaces, cela ne fait aucun doute. Si donc on ne peut qu'être d'accord avec un certain nombre de problèmes soulevés par l'ouvrage de Fred Aftalion, par contre, du fait de la méconnaissance de la littérature traitant de ces thèmes, du fait de la rapidité, de la superficialité, du parti pris de ses analyses et des solutions qu'il propose, rien dans celui-ci ne nous semble susceptible de pouvoir faire avancer la réflexion sur ne serait-ce qu'un des points abordés. L'analyse des « jeux d'acteurs » tourne le plus souvent à la caricature. En particulier, jamais il ne viendrait à l'esprit de l'auteur que la logique marchande et la recherche du profit puissent être aussi des causes de dégradation

de l'environnement. Rien, ou presque, n'est dit sur la complexité et les paradoxes de la relation nature-culture, sur les problèmes de légitimité et d'identité qui troublent la définition et l'application des politiques environnementales, sur les tenants et les aboutissants de notre « société du risque ». Rien non plus de satisfaisant en ce qui concerne les enjeux épistémologiques des processus de décision face à l'incertitude fondamentale caractérisant certains problèmes d'environnement contemporains.

À cela s'ajoutent les défauts habituels d'une certaine littérature néo-libérale. Comme souvent chez les disciples de Hayek — l'auteur est membre de la Société du Mont Pèlerin —, la notion de « marché » relève du domaine de l'évidence et se confond avec la notion de liberté. On nous parle ainsi des « délicats mécanismes » marchands, sans autre précision. Rien n'est dit non plus sur les modes d'évaluation et les hypothèses sur lesquels repose ce sacro-saint calcul économique capable seul d'orienter la prise de décision. On se contente de parler quasi-systématiquement de « saine compétition », de « capitalistes audacieux », d'« industriels impatientes d'entreprendre », de « simple bon sens économique »... et de lancer des attaques larvées contre l'État-providence en général, les entreprises publiques, la sécurité sociale, le droit à l'avortement, et des appels implicites à ce que l'ethnie des peuples civilisés (sic) assure son renouvellement démographique... L'ouvrage de Fred Aftalion nous apparaît tel une sorte de catéchisme (ultra-) libéral, comme il s'en faisait au siècle dernier : un ouvrage destiné à redire la docte parole et à chasser le doute chez ceux qui ont la foi chevillée au corps.

Franck-Dominique Vivien

GRAS Alain ; MORICOT Caroline ; POIROT-DELPECH Sophie ; SCARDIGLI Victor. *Face à l'automate, le pilote, le contrôleur et l'ingénieur.* Paris : Publications de la Sorbonne, 1994, 310 p. **FREEMAN Christopher ; MENDRAS Henri** (sous la direction de). *Le paradigme informatique.* Paris : Descartes et C^{ie}, 1995.

La question de l'appropriation par la société de l'offre technologique est au cœur des réflexions stratégiques de tous les grands groupes industriels engagés dans les batailles du multimédia, car les incertitudes majeures en l'occurrence concernent moins les choix entre techniques concurrentes que l'accueil réservé par le public futur à des produits et services dont il n'a pas encore la moindre expérience. Le marketing classique est relativement désarmé face à ce type de situation qui ne s'éclaire que si on identifie les mécanismes du processus de réussite d'une innovation, c'est-à-dire de son adoption par les utilisateurs potentiels, donc par le marché.

Ceci donne un intérêt très concret à l'ouvrage rédigé par Alain Gras, Caroline Moricot, Sophie Poirot-Delpech et Victor Scardigli, chercheurs au CETCOPA et à l'IRIS¹. Il s'agit du bilan de plusieurs années de recherches à la fois micro et macro-sociologiques, anthropologiques et historiques sur la diffusion des nouveautés techniques dans le domaine de l'aviation civile. La partie historique étonnera bien des lecteurs qui croient savoir que le « plus lourd que l'air » l'a emporté sur les dirigeables en raison de la supériorité technique des avions, notamment en matière de sécurité. On se souvient des accidents des Zeppelins ! Or, justement, l'opinion a retenu une version trompeuse des événements : ces dirigeables allemands ont transporté de 1910 à 1914, 134 028 voyageurs. Puis de 1926 à 1937 le Graf Zeppelin a assuré la traversée commerciale de l'Atlantique à 125 km/h sans accident. Le Hindenburg, qui l'a remplacé, a brûlé en 1937, entraînant dans la mort 36 des 98 personnes qu'il transportait. Ce furent les seules victimes civiles du transport transatlantique par dirigeables mais elles suffirent à condamner une filière technologique face à celle des avions qui se sont développés malgré de nombreux et meurtriers accidents. Outre un problème de chauvinisme, ces derniers concernaient encore une population marginale d'actifs se risquant dans de petits appareils alors que les dirigeables faisaient déjà du transport de masse confortable pour un public auquel pouvait s'identifier l'homme moyen.

On voit qu'on est loin de la logique pure des ingénieurs et des ratios coût/performance. C'est qu'une invention commence par être un objet sans usage, l'expression des rêves et de la vision de ses créateurs. Ensuite, ses interactions avec le milieu lui permettent de trouver du sens en s'insérant dans la société, ou bien elle échoue². Dans cette période probatoire, les prophéties des promoteurs sur les utilités futures de leur enfant servent non « à prédire l'avenir » mais comme « arme essentielle » pour en assurer l'insertion.

Une partie importante de l'ouvrage rapporte les résultats d'une enquête auprès de 800 pilotes de ligne des compagnies françaises sur leurs attitudes et leurs représentations face à l'innovation. Les questions ont été posées peu après l'introduction d'Airbus fortement automatisés modifiant le rôle des opérateurs humains.

L'étude met notamment en évidence la concurrence, lors de la naissance d'un objet technique, entre plusieurs catégories d'acteurs, leurs rêves et leurs visions ; en caricaturant les conclusions des auteurs on pourrait dire que l'ingénieur cherche à résoudre au sol tous les problèmes du vol, en limitant au maximum « le facteur humain », donc le rôle des pilotes, tandis que ceux-

1. CETCOPRA : Centre d'études des techniques, des connaissances et des pratiques, Université de Paris 1 ; IRIS, UA 1236 CNRS, Paris-Dauphine.

2. Lire à ce sujet Bernard Flichy sur « l'objet valise » dans *Futuribles* n° 191, octobre 1994.

ci valorisent l'espace aérien et estiment être les garants de la sécurité par leur capacité d'intervention.

Cette étude et une autre enquête portant sur le contrôle aérien concluent à la nécessité de favoriser la « co-invention » par la compréhension des logiques d'acteurs qui s'affrontent lors d'une innovation. Ceci concerne aussi bien la relation offre/utilisateurs potentiels que les collaborations souvent laborieuses entre les différentes professions mobilisées du bureau d'étude à la distribution dans toutes les industries.

Un autre ouvrage collectif apporte des éclairages souvent complémentaires ou convergents sur la diffusion des innovations dans la société. Christopher Freeman et Henri Mendras ont dirigé un colloque au Futuroscope de Poitiers sur « Le paradigme informatique » ; c'est l'occasion pour Christopher Freeman de souligner qu'il est vain d'opposer offre technologique et demande sociale car le système « science et technologie » n'est qu'un sous-système de la société, « il n'y a pas de déterminisme technologique (...), les mécanismes de développement, de sélection et de mise en œuvre sont tous des mécanismes *sociaux* ».

Daniel Boy (Fondation nationale des sciences politiques) analyse la perte de confiance du public dans les bienfaits de la science, mais le public estime massivement que les objets techniques lui ont rendu la vie plus facile et à 54 % il récuse l'idée selon laquelle ces objets « sont devenus trop compliqués. » Il n'y a donc pas de rejet massif de l'offre technologique. Louis Chauvel (OFCE) montre que la peur de l'informatique est en relation avec le chômage et l'inquiétude qu'il entraîne, et qu'elle est surtout fréquente parmi les catégories les plus fragiles, les plus âgées et les moins diplômées. « Tout indique que le niveau de diplôme devient l'élément essentiel du positionnement des individus devant les grands débats de société contemporains ».

Par ailleurs, plusieurs articles concernent technologie, productivité et emploi. Gérard Cornilleau et Jacques Le Cacheux (OFCE) analysent en particulier les biais qui peuvent expliquer, au moins en partie, le ralentissement apparent de la croissance de la productivité.

André-Yves Portmoff

URBANOWICZ Christophe. *L'empire nucléaire éclaté*. Paris : Éditions Michalon, 1995, 258 p.

Ce livre se lit d'une traite et l'on ne peut qu'en recommander la consommation aux scénaristes et producteurs européens en mal d'imagination : ils y trouveront matière à des dizaines de films de politique-fiction, d'espionnage ou d'horreur. Il intéressera aussi les limiers de l'antiprolifération de l'AIEA

(l'Agence de Vienne) et du Contrôle de sécurité d'Euratom, ou les services commerciaux de la Cogema, qui y trouveront l'occasion d'exercer leurs talents à distinguer le vrai du faux. Car, si l'ouvrage fourmille de références de presse (que nous espérons fiables), il pêche par une absence inquiétante de rigueur scientifique.

L'empire nucléaire éclaté, titre du livre, c'est évidemment l'ex-Union soviétique, dont l'effondrement, en décembre 1991, a déchiré le voile de silence, mettant au grand jour des forces maléfiques d'autrefois et d'aujourd'hui.

Dans un premier temps, la *perestroïka* a démasqué les méfaits d'une organisation centralisée capable d'envoyer sans remords les indésirables du goulag dans les mines d'uranium du Kazakhstan, de parquer des milliers de scientifiques et techniciens — et leurs familles — dans des villes closes, de faire manœuvrer des milliers de soldats sans protection à l'épicentre d'un essai nucléaire quelques minutes après l'explosion de la bombe, de se dispenser d'évacuer les populations civiles des abords d'un polygone de tir nucléaire, de polluer des nappes phréatiques, des lacs, la mer Baltique ou l'océan Arctique en rejetant sans précaution aucune les effluents et déchets radioactifs, de mettre en service des sous-marins nucléaires et des centrales atomiques construits — et exploités — sans grand souci de sécurité, d'utiliser l'explosif nucléaire pour de grands travaux de remodelage du territoire qui se révéleront des désastres écologiques.

Par la suite, l'effondrement du régime soviétique et les convulsions qui marquent le retour aux aspirations nationales et à l'économie de marché, font apparaître trois risques nouveaux : d'une part la dissémination incontrôlée de matières fissiles et de compétences au profit des « pays du seuil », qui n'attendent que cela pour se doter de « la bombe », d'autre part le marché noir de substances radioactives susceptibles de servir à des chantages politiques d'envergure (comme menacer d'empoisonner le réseau hydrique d'une capitale), enfin la perte de contrôle d'installations nucléaires, dont Tchernobyl nous a donné un avant-goût.

Christophe Urbanowicz nous donne également un aperçu de la situation des scientifiques et ingénieurs ex-soviétiques, réduits à la famine et confrontés à la liquidation d'une bonne moitié des activités de l'industrie d'armement et des laboratoires publics. Si les Occidentaux s'efforcent, par divers programmes, d'aider la Russie, l'Ukraine, le Khazakstan, la Biélorussie ou les républiques baltes à éviter l'exode de leurs spécialistes, les « nations du seuil » cherchent au contraire à les attirer pour développer leur propre armement nucléaire, chimique et biologique.

Ce livre dénonce la mainmise des mafias sur l'économie, la politique et les produits stratégiques des nations de la CIS, et donne une idée à la fois inquiétante et divertissante des efforts des services secrets de tous bords, pour déjouer

les ruses de leurs adversaires — ce qui est dans la nature des choses — mais aussi pour gonfler artificiellement les risques afin de légitimer le maintien de leurs services menacés de décimation par la détente internationale. Trafics en tous genres et désinformation font rage, sur fond de méconnaissance des questions nucléaires, dont l'ouvrage en examen est lui-même une belle illustration.

On y trouve en effet, présentés pêle-mêle comme stratégiques et dangereux, des métaux désormais courants (uranium naturel, béryllium, lithium...), des déchets radioactifs dont la gestion fait effectivement problème (strontium, césium...), des matériaux utiles à la construction de réacteurs nucléaires, mais assez banals (eau lourde, graphite, uranium faiblement enrichi, cadmium, gadolinium...), des éléments plus exotiques comme le gallium, l'osmium, l'américium ou le scandium. On nous y présente le béryllium comme un élément radioactif, heureusement « non bombable », et l'uranium 238 comme un matériau stratégique que la Russie a bien voulu fournir à l'Agence spatiale européenne, alors qu'il n'est rien d'autre que de l'uranium appauvri que le premier venu peut tranquillement acheter à la Cogema pour lester la quille de son bateau. On nous parle d'uranium 235 « hautement enrichi » alors que cet isotope est l'enjeu même de l'enrichissement. On nous apprend que le césium 133 est un dangereux explosif, détonnant au moindre choc et dont une faible quantité suffirait à couler un ferry-boat. L'auteur consacre de nombreuses pages aux manœuvres de l'ombre autour d'un produit mythique, le « mercure rouge », qui servirait à doper les bombes atomiques, à les transformer en bombes à neutrons, à diluer le plutonium, ou à amorcer la fusion froide, et dont on parle depuis les années 70 sans trop savoir de quoi il s'agit, sinon qu'il permet à des trafiquants et des escrocs de faire des fortunes. Enfin l'emploi des unités de mesure de la radioactivité laisse également perplexe, comme ce fauteuil qui aurait été équipé d'une source radioactive de « vingt millions de Roentgen par heure » pour tuer discrètement son occupant : gageons qu'il a aussi tué ceux qui l'ont trafiqué et transporté.

Pierre Bonnaure

FARNETTI Richard. *Le royaume désuni. L'économie britannique et les multinationales.* Paris : Syros, 1995, 124 p.

Les Anglais ont, dès le démarrage de l'ère industrielle, donné la préférence à la rentabilité de l'argent investi sur toute autre considération économique.

Cela les a conduit pendant près d'un siècle à la domination du monde.

Depuis qu'ils ont perdu cette position dominante, cette politique conduit à la prospérité des entreprises les plus performantes dans un environnement

social assez éloigné des critères « sociaux démocrates » en honneur dans l'Europe continentale.

Tel est le thème central du livre. Il s'appuie sur plusieurs constats.

La Grande-Bretagne n'a jamais été capable au cours des trente dernières années de mettre un terme à la faiblesse chronique de l'investissement intérieur, alors que les sorties de capitaux correspondant à l'investissement à l'étranger ne cessaient de progresser. Malgré les objurgations d'un Edward Heath qui avait rudement tancé les patrons britanniques d'un retentissant « vous n'investissez pas assez ¹ ! », la formation brute de capital fixe (FBCF) en Grande-Bretagne s'est toujours révélée plus faible que le niveau moyen européen. En effet, exprimée en pourcentage du PIB, la FBCF britannique est encore, en 1993, inférieure d'environ 4 points à la moyenne européenne (15,5 % contre 19,6 %).

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant de voir la désindustrialisation s'accélérer et les pertes d'emplois du secteur manufacturier se développer, phénomènes qui amènent un dirigeant du patronat britannique, Andrew Sentance, à dresser ainsi le bilan sans appel de l'ère thatchérienne : « En bref, comme les bénéfices d'une amélioration de la productivité en Grande-Bretagne au cours des années 1980 ont été consommés et non investis, cette économie s'est retrouvée déséquilibrée » (*Sunday Times*, 14 mars 1993). C'est d'ailleurs la persistance structurelle des faiblesses de l'économie britannique qui incitera le gouvernement de J. Major à publier, en mai 1994, un Livre blanc sur la « compétitivité ». Tout en prenant acte de certains progrès accomplis, ce Livre blanc souligne toutefois « l'ampleur gigantesque de la tâche qui reste à accomplir ² », manière de dresser un constat d'échec implicite des politiques menées au cours des années 1980...

Mais le livre de Farnetti semble ignorer la réalité des mouvements internationaux. A l'ère de la globalisation, les entrepreneurs, et les capitaux, cherchent à être présents là où sont les courants dynamiques. Le Royaume-Uni, comme sans doute une grande partie de l'Europe, offre beaucoup moins de perspective que d'autres régions du monde. Et, surtout, l'accumulation des rigidités anglaises et européennes explique la préférence « capitaliste » pour d'autres régions.

Farnetti, très disert sur les excès du règne Thatcher, l'est beaucoup moins sur les excès du travaillisme qui les expliquent. Dans une économie ouverte, la défense « des droits acquis », longtemps favorisée par les syndicats britanniques, est un obstacle à la mise en œuvre de l'esprit d'entreprise.

Cela dit, Farnetti aurait pu prolonger son étude — qui mérite réflexion — sur la contrepartie politique du mouvement qu'il dénonce. Les Anglais com-

1. Discours de 1973 devant l'Institute of Directors, cité par Andrew Gamble. *Britain in Decline*. Macmillan, 1985 (page 99).

2. « Competitiveness Helping Business to Win ». HMSO Cmnd 2563, 1994, p. 13.

pensent par plus de nationalisme, plus d'anti-européanisme, leur libéralisme financier.

Le problème pour les pays parvenus à un stade élaboré du développement n'est-il pas, pour l'avenir, la participation à de grands ensembles, seuls capables de retenir les entreprises multinationales, et finalement de recréer les conditions du dynamisme économique et social ?

Cette remarque ne vaut-elle pas aussi pour la France d'aujourd'hui qui ne surmontera pas ses difficultés économiques et sociales sans abandonner une partie de ses habitudes technocratiques et de ses préférences pour les « statuts » ?

En dépit des critiques qu'on peut lui adresser, l'essai de Richard Farnetti conduit à ce type de question prospective. En cela, notamment, il est constructif.

Michel Drancourt

TOFFLER Alvin et Heidi. *Créer une nouvelle civilisation : la politique de la Troisième Vague*. Paris : Fayard, 1995, 162 p. [Avant-propos de Newt Gingrich].

Le futur se conjugue quelquefois au passé. Le dernier livre d'Alvin et Heidi Toffler n'est pas en effet bien nouveau : les chapitres 1 et 9 sont extraits de *La troisième vague* (1980) ; les chapitres 2 et 4 sont tirés de *Guerre et contre guerre* (1993) et les chapitres 3, 5 et 6 proviennent des *Nouveaux pouvoirs*, paru en 1990. Seuls les chapitres 7 et 8 sont à proprement parler des inédits. Autre ajout et de taille : un avant-propos de Newt Gingrich, le chef de file des Républicains au congrès qui répète ainsi sa profession de foi en un secteur privé en constant mouvement, dont il espère encore le miracle du progrès. « Nous n'avons, dit-il, pas le choix ».

Le postulat central qui fit le succès du premier ouvrage des Toffler est que l'humanité s'apprête à faire un bond quantique en avant. « Sans en avoir clairement conscience, reprennent-ils, nous sommes en train d'édifier à partir de zéro une civilisation sans précédent. Telle est la signification de la troisième vague. » Le zéro est sans doute une figure de style car l'on concède que puisqu'il y a troisième vague, c'est qu'elle est précédée de deux autres : la première vague — celle de la révolution agricole — s'est étalée sur des milliers d'années et la seconde vague — celle de la révolution industrielle — n'a duré que trois cents ans.

La troisième vague serait une vague de liberté qui en prenant appui sur des ressources énergétiques diversifiées et renouvelables, nous permettrait de renouveler notre mode de vie. S'il y a conflits et tensions, ils sont dus essen-

tiellement à la collision de la deuxième et troisième vagues ; l'empire industriel est en déclin et les anciens pouvoirs, effrayés par les changements qu'ils ne comprennent pas cherchent, dans la panique, à retirer le plus d'avantages possible de ce qui subsiste du système industriel. La résistance serait particulièrement « farouche » en Europe occidentale, toute attachée à ses vieilles formes de pensée. Il est prédit que ce conflit est le « super combat pour demain » et que son analyse est la seule clé efficace qui nous permette de déchiffrer un monde en apparence plongé dans le chaos.

La *théorie du conflit fondé sur la notion de vague* permet ainsi d'emblée de refonder l'inébranlable optimisme américain qu'ont quelque peu égratigné Samuel Huntington qui suggère que le conflit à venir opposera l'Occident et le reste du monde ; Paul Kennedy qui affirme que l'Amérique est à son déclin ; et Francis Fukuyama qui parle de « fin de l'histoire ». En fait, affirment Alvin et Heidi Toffler, tout ne fait que commencer puisque la lame de fond qui porte la troisième vague est le savoir et la création. En fin de parcours les technologies, hautement capitalistiques et fondées sur la connaissance, s'acquitteront de nombreuses tâches qu'accomplissent aujourd'hui les pays à main-d'œuvre bon marché, et elles le feront mieux et certainement plus vite. Désormais, ce qui incarne la valeur et la crée à chaque pas, c'est le savoir et non la main-d'œuvre quasi illettrée, les symboles et non la matière première. La démassification remplacera la massification.

Le mouvement est amorcé et les économies nationales sont forcées d'abandonner une partie de leur souveraineté et d'accepter les intrusions économiques et culturelles croissantes de leurs partenaires. Les élites sont divisées entre ceux qui pleurent le passé et ceux qui chantent le futur.

Et l'avenir appartient bien entendu aux champions du *surfing* intellectuel qui peuvent aider l'humanité à s'adapter plus rapidement au changement. Et puisqu'on parle d'aide à l'humanité, Michael Milken, qui fit un bref séjour en prison pour une des plus grandes escroqueries financières des États-Unis, est cité à la page 53 puisqu'il a résumé l'idée centrale du livre en huit mots « Le capital humain, dit-il, a remplacé le capital dollars ».

La propriété serait donc désormais supersymbolique. Elle s'appelle savoir. Ce même savoir, continuent-ils, « peut être utilisé simultanément par plusieurs individus pour créer de la richesse et produire encore plus de savoir. » Ceci devrait donc mettre fin aux affrontements sur la question de la propriété privée et publique.

Et nous voici au cœur du débat qui fait rage aux États-Unis sur le rôle à venir des institutions publiques — alias le gouvernement, lequel est obsolète aux regards des deux auteurs. Il faut, disent-ils, libérer la nouvelle vague de « tout le vieux fatras de règles, de règlements, d'impôts et de lois de la deuxième vague institués pour complaire aux barons et aux bureaucrates de l'âge usinier ». Nous devons, continuent-ils, faire confiance aux jeunes

formes de la troisième vague qu'une concurrence acharnée, laissée libre à elle-même, obligera à innover continuellement. On s'en va vers une ère de cycles de vie du produit courts et vers un renouvellement rapide des hommes, des outils et des pratiques administratives. La logique se poursuit : « Une bonne partie du secteur de la troisième vague s'affaire à offrir un éventail étourdissant et sans cesse renouvelé de services ». Cela créera des emplois et voilà une Amérique rajeunie, différente et plus forte que jamais qui renaîtra de ses cendres, redonnant à la famille et au foyer toute l'importance qu'elle aurait perdu pendant l'ère de transition.

Que l'on se rassure donc : il faut lire dans la paralysie actuelle de nos présidents, premiers ministres et gouvernements, le signe précurseur non pas d'une fin du monde mais du début d'une nouvelle ère et de ce que les auteurs appellent « un destin à créer ». Reste à l'Amérique à trouver le parti politique de l'avenir dont le dogme reposera sur trois pierres angulaires.

1. Première pierre. La règle de la majorité, base fondamentale de la légitimité gouvernementale de la deuxième vague, doit disparaître pour laisser place à la règle des minorités qui découvriront la nécessité de coopérer et de créer des rapports de symbiose. Dans une société complexifiée, on ne cherche plus le consensus d'une majorité de 51 %.

2. D'où la deuxième pierre angulaire, qui est le principe de la démocratie semi-directe. La décomposition du consensus sape en effet le principe de représentation. Un corps électoral informé peut désormais commencer à prendre ses propres décisions grâce à l'ordinateur, au satellite, au téléphone, à la télévision par câble, etc. Les auteurs reconnaissent les dangers des décisions prises à chaud et proposent un raffinement du concept de « mairie électronique », mais sans donner beaucoup de détails quant à la structure nécessairement institutionnelle d'une démocratie dite semi-directe.

3. Et ceci nous mène au troisième principe qui fait sauter le verrou des vieilles structures bâties sur le concept d'État-nation : « le partage de la décision ». Une telle flexibilité est désormais nécessaire lorsqu'il s'agit de prendre des décisions au niveau transnational et au niveau subnational (provinces, collectivités locales, groupements sociaux, etc.). Ainsi pourrions-nous intervenir avec une plus grande efficacité dans les problèmes les plus explosifs.

Les nouvelles élites politiques prêtes à mettre en place les nouvelles structures sont déjà trouvées. D'où l'avant-propos enthousiaste de Newt Gingrich qui nous invite fortement à lire « la remarquable contribution des Toffler à cette grande information ». Ce livre, nous dit-on, va nous fournir « l'énergie de sauter le pas et de commencer à inventer une civilisation de la troisième vague ». Ajoutons que la presse américaine n'a pas été en reste ; elle a salué la parution de cet ouvrage avec force éloges. Le *Washington Post* l'a qualifié de « magnifique », le *Wall Street Journal* d'« explosif » et de « brillamment écrit » et le *Business Week* y a vu « une fraîcheur impérissable ».

Leur enthousiasme s'explique en partie par le fait que ce livre mince est une bible épaisse pour le business américain, historiquement anti-gouvernemental, et de plus en plus impatient de se débarrasser de toutes les lois contraignantes à un moment où les marchés internationaux s'ouvrent et où la vitesse de décision est cruciale. C'est aussi une bible en ce qu'elle repose sur une série d'actes de foi :

— foi en la libre concurrence qui s'achève automatiquement par la victoire des meilleurs ;

— foi en ce que les meilleurs vont devoir collaborer et que la seule nécessité de cette collaboration aura force de loi et jettera les bases d'une société civile ;

— foi en la quantité : plus il y aura de communications, meilleure sera l'information ;

— foi en la rapidité : plus la communication sera rapide, meilleure elle sera ;

— foi en ce que les technologies résoudreont un jour ou l'autre les problèmes résiduels ;

— foi en ce que l'humanité sera libérée des contraintes de la production ;

— foi en la désincarnation du savoir : la propriété privée n'est plus la « valeur » ;

— foi en ce qu'il s'agit là d'un mouvement inévitable : il s'agit pour reprendre le terme des auteurs d'un « destin » ; notre choix est de nous y soumettre ou de nous rebeller en vain.

Acte de foi aussi et surtout en ce que toutes ces espérances ont été démenties par l'expérience humaine. La libre concurrence sans contraintes légales crée des pôles de pouvoir de plus en plus arbitraires. La quantité d'information n'a jamais été un garant de sa qualité et la foi en la technologie, sans évaluer son impact sur les ressources naturelles et humaines, a ouvert des boîtes de Pandore que nous ne savons plus refermer.

Quant à la négation de la propriété privée, elle est pure escroquerie intellectuelle : le premier réflexe des virtuoses du supersymbolique, tels Michael Milken, est de s'approprier plusieurs espaces choisis pour leur beauté, leur sécurité et leur rareté. Sont recréées en fait des forteresses internationales qui servent de base à un nouveau type d'appropriation et de domination.

Ironie suprême, la plupart des postulats sur lesquels reposent ces principes d'espérance ont déjà été revendiqués par... le mouvement anarchiste du XIX^e siècle et Karl Marx. Il faut dire que l'immense culture de ce dernier a quelque peu obscurci le simplisme de son concept de l'homme qui est plus évident chez des auteurs qui ne citent qu'eux-mêmes. Mais la fuite dans le futur est identique et la marche de l'histoire hégélienne s'appelle donc ici « destin ».

Car faute d'Hegel, nos contemporains se tournent vers l'industrie du futur dont le rôle d'opium du peuple devient de plus en plus évident : on déplace

la logique de la preuve vers l'avenir et on dit : « voici des changements radicaux. Vous ne trouverez aucun référent dans l'histoire. Toutes vos hésitations sont les reliquats d'une ère obsolète. Nous connaissons ce futur inéluctable dont nous vous vendons les clefs. Et, en attendant que les grands destins se réalisent, ne vous inquiétez surtout pas si les conflits, la montée des fondamentalismes, les pénuries de ressources naturelles, et autres calamités vous effraient. Il ne s'agit ici que des derniers soubresauts de la deuxième vague qui agonise. Tout passage crée un peu de chaos et il ne sert à rien de vouloir sauver ces institutions en perdition ».

Ce discours n'a rien de bien nouveau en ce que les vendeurs de paradis et de matins qui chantent sont eux-mêmes de vieilles reliques des vagues précédentes. Les auteurs ont néanmoins raison sur un point : la situation est sans précédent. Mais non point parce que la révolution technique est cérébrale, mais en ce que précisément la cérébralité humaine est forcée de penser en terme de limites. « L'espace terrestre » — ce corps de l'humanité — nous rappelle avec vengeance que nous sommes incarnés et malades.

Le chaos présent n'est peut-être pas cette transition normale entre le passage d'une deuxième vague à une troisième mais la prise de conscience qu'il n'y a peut-être pas de lendemains qui chantent. Alors on veut continuer le rêve utopiste. Cette nouvelle civilisation dont on nous parle est un rêve dangereux en ce qu'ils nous aide à échapper à nos responsabilités de gestion du *hic et nunc*.

Et puisque nous parlons de rêve, proposons un « livre réveille-matin », celui de Richard Barnet et John Cavanagh : *Global Dream, Imperial Corporations and the New World Order*.

Nicole Morgan

Comptes rendus

- **ASCHER François.** *Metapolis ou l'avenir des villes.* Paris : Éditions Odile Jacob, 1995, 325 p.

Ce livre, réflexion magistrale et accessible sur le phénomène urbain, débute par le constat de la généralisation urbaine et des formes actuelles de la métropolisation. Indéniablement, le fait contemporain majeur est la métropolisation, c'est-à-dire le déclin des petites villes et le renforcement des centres ayant une taille supérieure à 200 000 habitants. Ces métropoles se caractérisent par un dynamisme économique provenant de leur intégration, par la croissance des migrations alternantes et par un renforcement des tendances ségréguatives.

Selon l'auteur, ce phénomène va perdurer : « *Les métropoles continuent et continueront de grandir, de concentrer une partie croissante des hommes et des richesses, de s'étendre sur des territoires de plus en plus vastes, d'intégrer dans leur système quotidien des zones urbaines et rurales de plus en plus éloignées...* ». Il détaille les dynamiques spatiales, sociales, politiques et économiques à l'œuvre dans les grandes villes. Il appelle « Metapolis » ces grandes agglomérations et leurs satellites parfois lointains, souhaitant montrer par là qu'il s'agit désormais de systèmes urbains complexes et ouverts, possédant une identité et des logiques spécifiques.

- **BONIFACE Pascal.** *L'Année stratégique 1995. Les équilibres militaires.* Paris : Dunod, 1995, 565 p.

Ce livre, dans la première partie, offre un bilan de l'évolution stratégique de la France, tient compte de la récente loi de programmation militaire et développe le débat nucléaire puis l'évolution de l'équipement nucléaire des forces armées ; il traite ensuite de l'évolution des continents ou groupes de pays et dresse, en fin de chapitre, une chronologie des événements ayant affecté leur défense au cours des deux dernières années. Les ventes d'armes, leurs transferts puis l'évolution de la maîtrise des armements et du désarmement y ont leur place, mais également l'espace et les opérations de maintien de la paix. En outre, les indicateurs de militarisation des États fournissent des données chiffrées fondamentales affectant chacun d'entre eux et leur confèrent un classement. Les rédacteurs de la deuxième partie de l'ouvrage mettent en exergue les équilibres militaires et analysent en profondeur la politique de défense des États-Unis, puis passent au crible l'ensemble de leurs forces armées. La réorientation de l'OTAN tient ensuite une place importante car il est fait mention du Partenariat pour la paix. Tour à tour, sont décrits l'organisation de l'Alliance atlantique, ses liens avec l'UEO et ses développements dans le domaine conventionnel, puis détaillée, chiffres à l'appui, la défense de chaque pays de l'OTAN. Enfin une perspective militaire relative à chaque zone mondiale apparaît au fil des pages ; l'ensemble de ce chapitre se réfère à des tableaux et analyses laissant au lecteur la possibilité d'évaluer les critères de défense de chaque pays ; des développements complémentaires dans le domaine de la maîtrise des armements enrichissent ce livre.

Hugues Philippon

- **TOURAINE Alain.** *Lettre à Lionel, Michel, Jacques, Bernard, Dominique... et vous.* Paris : Fayard, 1995, 114 p.

Selon l'auteur, face à l'ampleur de la crise économique et sociale, « la France est sans voix et presque sans pensée ». Le message aux hommes politiques est donc clair : il faut prendre de l'altitude et construire un vrai projet politique.

La priorité est de rétablir un lien entre l'espace trop ouvert de l'économie et le monde trop fermé, trop fragmenté des cultures. Réinventer la modernité, c'est dépasser la dictature de l'économisme et nous éloigner d'un universalisme abstrait. Notre objectif historique ne doit plus être le progrès mais la recomposition du monde.

Il s'agit donc de gérer socialement le choc libéral et de refonder le lien social en donnant la priorité à la lutte contre le chômage et la pauvreté. Cela implique notamment un autre fonctionnement de l'État et une participation plus active des acteurs sociaux.

La solidarité doit devenir l'expression concrète de la fraternité, la reconnaissance du sujet, celle de la liberté et la reconnaissance de la diversité, celle de l'égalité.

A partir de ces principes, Alain Touraine propose des actions prioritaires.

A.M.

- **VAN PARIJS Philippe.** *Sauver la solidarité.* Paris : Le Cerf, 1995, 100 p.

« *La pensée de gauche de notre temps sera rawlsienne ou ne sera pas* ». C'est avec cette phrase cinglante, aux accents prophétiques, que commence ce petit livre, qui voudrait établir une théorie solide et pragmatique de la société juste aujourd'hui. Théoricien de la justice sociale officiant à l'Université de Louvain, Van Parijs, fortement influencé par la *Théorie de la justice* de John Rawls, tente de proposer, dans ce livre, de nouvelles pistes de réflexion pour penser l'État providence à l'heure où l'efficacité, sinon la légitimité de celui-ci, sont remises en cause.

A l'origine de son travail, une interrogation cruciale : que faire pour sauver la solidarité dans un monde où les États, qui incarnent, depuis le XIX^e siècle, la solidarité, se comportent de plus en plus comme des entreprises, contraints par le processus de mondialisation des économies de tout faire pour s'attirer les bonnes grâces de marchés financiers, d'outils de production et d'une main-d'œuvre de plus en plus mobiles ? En d'autres termes, comment maintenir des considérations éthiques quand tout devient marchandise et que chaque acteur, à quelque niveau que ce soit, doit se comporter en conséquence ? Chacun voit bien, en effet, qu'une augmentation des salaires ou des allocations aujourd'hui représente presque toujours un frein pour le développement d'un pays par rapport aux États concurrents. Éthique et compétitivité semblent s'exclure irrémédiablement. Tout le propos de Van Parijs est justement de réfléchir aux moyens de réintroduire l'éthique dans nos sociétés.

Trois idées principales sont exposées par Van Parijs, il est vrai succinctement (mais c'est le but, le lecteur moins pressé étant invité à poursuivre sa réflexion dans d'autres publications). Elles visent toutes à « sauver la solidarité » menacée, selon l'auteur, par la mondialisation économique. Le premier principe est bien connu des lecteurs de *Futuribles* : l'allocation universelle, vieille idée, au demeurant, que défendaient déjà les fédéralistes à la fin des années vingt. Il ne suffit pas, selon Van Parijs, de préserver ce qui doit l'être — les fameux acquis — (enseignement gratuit, allocations familiales, assurance des soins de santé). Il faut aussi les renforcer par l'introduction d'un salaire inconditionnel auquel tous les autres revenus peuvent venir s'ajouter. La deuxième recommandation du théoricien de Louvain réside dans ce qu'il appelle la « globalisation démocratique » : il faut lutter selon lui contre la régionalisation du système de redistribution et œuvrer pour mettre en place des mécanismes de redistribution interpersonnelle au niveau européen. S'éloignant quelque peu de la théorie de Rawls, Van Parijs considère même que la solidarité doit s'exercer, à terme, à l'échelle mondiale. Quant à la dernière idée, elle sera peut-être aussi la plus controversée (et la plus mal comprise) : promouvoir le « patriotisme solidariste ». Il s'agit de renoncer, par loyauté à l'égard du projet de justice sociale exprimé dans les institutions de sa propre société (à laquelle on contribue et de laquelle on reçoit), à rechercher une position plus lucrative à l'étranger.

Voilà pour Van Parijs les trois composantes du « rawlsisme de gauche ». C'est pour lui la seule manière d'éviter que la pensée de Rawls ne serve à justifier philosophiquement le démantèlement de l'État providence, envisagé par certains aujourd'hui (et pas seulement aux États-Unis). Et de sauver la solidarité, préoccupation majeure de Van Parijs.

Rémy Oudghiri

● **Sous la direction de WITHOL de WENDEN Catherine et TINGUY Anne (de). *L'Europe et toutes ses migrations*. Paris : Éditions Complexes, 1995, 173 pages [Collection : Espace International (CERI ; FNSP)].**

Face à la pression migratoire accrue en Europe du fait de la chute du mur de Berlin et de la persistance des difficultés économiques et sociales des pays du Sud, ce livre s'attache à montrer les convergences d'ensemble des réponses européennes qui, en fonction de la crise, s'orientent vers une plus grande fermeture, comme en témoignent les accords de Schengen.

Il étudie aussi avec une grande précision, pour les pays types que sont la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et les pays de l'Est, les divergences nationales en ce qui concerne les politiques d'intégration, la législation en matière d'immigration ou le droit de la nationalité.

Cette pression et ces disparités conduisent les auteurs à estimer en grande partie illusoire la tentative de fermeture des frontières et à préconiser une politique alternative de co-développement avec les pays de départ plus efficace à long terme. Surtout si elle prenait en compte l'importance essentielle de l'imaginaire tant pour chercher à réduire la force de l'attraction de l'Europe, que pour apaiser les réactions sécuritaires qui s'y expriment.

Cependant, l'affirmation selon laquelle se serait la progression de l'intégration qui rendrait plus vifs les débats en ce domaine, ne semble pas parfaitement démontrée.

J.B.

● **ZEMOR Pierre. *La communication publique*. Paris : PUF, 1995 (Coll. Que sais-je ?).**

La communication publique est ici entendue comme « la communication formelle qui tend à l'échange et au partage d'informations d'utilité publique, ainsi qu'au maintien du lien social, et dont la responsabilité incombe à des institutions publiques ». C'est donc une conception large qui conduit à analyser les diverses fonctions de la communication dans la vie d'une démocratie fondée sur un État de droit, bien au-delà de ses aspects plus techniques liés à l'évolution du management public.

Conseiller d'État, l'auteur est tout naturellement enclin à privilégier une approche juridique, *lato sensu*, de la communication publique. Sont ainsi abordées les questions fondamentales de la transparence démocratique, de la légitimité des services publics, ou encore de la difficile distinction, pourtant nécessaire, entre communication institutionnelle et communication politique. Sont aussi examinés avec soin les effets complexes des médias et de la communication de masse, à la fois sources de transparence et d'opacité.

Les chapitres 2 et 3 relèvent d'une approche plus managériale de la communication interne et externe des services publics. A cet égard, les enjeux d'une communication efficace au service d'une stratégie de changement sont évoqués trop rapidement. Plus généralement, on peut regretter que cet ouvrage, original dans son constat de l'existant, manque de vision dynamique et prospective.

A.M.

Abstracts

Futuribles n° 205, janvier 1996

Competition, regulation and public service. Variations around the case of electricity, Marcel Boiteux

In France, « public institutions » have long been considered as powerful vectors of social and economic development. Today they are subject to several criticisms, all of which stem from the strong current of free market liberalism which sings the praises of competition in every sector and consequently calls for the dismantling of regulated monopolies.

The debate does not simply oppose Latins who are attached to the notion of a public sector to Anglo-Saxons who prefer to ignore it. More acutely, it pits the Brussels Commission, favouring market liberalism, against defenders of public sector « à la française » who are presently looking for compromises through new concepts such as public utilities and network enterprises.

Marcel Boiteux, who is the incarnation of the high-rank public servants who participated in developing the French public sector, gives us his point of view. His first objective is to dissipate misunderstandings due to the improper confusion among concepts such as monopoly, public enterprise, public service, and their assimilation to « network enterprises ». Then, attacking the basis of the problem, he invites us to consider that essentially two distinct questions must be addressed: the regulation of monopolies and the duties of public service.

While acknowledging that free competition is often the best regulator, he underlines the peculiar circumstances which constitute « natural monopoly » and to which the principle of atomistic competition cannot apply. This demonstration suggests caution in the hasty assumption of similarity among all « network enterprises ». He addresses the issue of integration versus dissociation between the operational

and regulatory roles, concluding that an integrated regulator would be more enlightening for an agency such as the EDF, but that what is good for electricity may not be as good for telecommunications and transportation.

M. Boiteux then defines what he means by « public service », emphasizing the economic problem particular to public goods which means that they require subsidy or tariff equalization to be financially viable. The second of these has some significant advantages, in his view, but implies a delimitation of territory; that is to say the territory of a nation-state rather than the European Union. Should we alter the boundaries of this territory as preached by the European Union, through a « deregulation » of public markets or should we let the market develop by itself on foreign markets, up-stream and down-stream of the natural monopoly ?

Thomas More's Utopia revisited, Nicole S. Morgan

« Better than anyone else, he understands the political, social and ideological dead end in which the governments of Christendom find themselves » (...) « What to do ? » (...) « We do not have much time ».

« Besides the natural scourges of humanity (war, famine and pestilence...) other factors contributed to create an unprecedented crisis »: the rise of a world-economy and of a new class of rich merchants, the corruption and incompetence of princes who know only how to increase taxes in order to finance their debt, a soaring speculation which evicts humble farmers and drives them to live on temporary jobs or to beggary, if not to theft and violence.

« What to do ? » Compromise with the Prince and court him sufficiently to become his counsellor ? Or refuse to compromise and consider instead that the cause of evil might be economic

structure and whether, by chance, men might be reasonable and hopeful enough to build a new world ?

Such was the dilemma confronted by Erasmus, Machiavelli, Luther and Thomas More at the turn of the 16th century and which moved the latter to write « Utopia » (1516). And such is the dilemma we face today, for the 20th century shares many features with the 16th. By revisiting « Utopia », Nicole S. Morgan invites us to rediscover a scenario, which is at the same time almost five hundred years old and startling current. In doing so, she decries fatalism and emphasizes the urgent need for a renewed humanism.

The reduction of working time in France, Jean-Yves Boulin, Gilbert Cette, Alain Ottavi, Carole Tuchsirer

On October 31, 1995, French employers associations and unions — the CGT excluded — reached a « national and interprofessional agreement on employment », stipulating that there will be negotiations by sector on the reduction of working time, before January 31, 1996. According to the President of the CNPF, this could result in the creation of 300 to 400,000 jobs within two years.

If sectoral agreements are not achieved within six months, emphasis would turn to achieving an interprofessional agreement before October 31, 1996. Furthermore, a second agreement allows enterprises not represented by unions to participate in negotiations on the reduction of working time.

Will these policy negotiations, which are undertaken in conjunction with employers' associations (CNPF, CGPME, UPA), unions (CFDT, FO, CFTC and CGC) and the Juppé Government, lead to measures which satisfy the concerns of employers and employees while also absorbing more of the jobless and under-employed ?

On the initiative of the CFDT — which has long favored a reduction in working hours — three surveys were conducted : first among employees of « la Métallurgie Parisienne » in 1994, then among employees of the Fédération

Unifiée de la Chimie (1995) and then those of the ANPE (Agence Nationale pour l'Emploi).

The results of the surveys are introduced in three papers. They all reveal that most of the interviewees are in favor of a reasonable reduction of working time (mostly for personal reasons), that their first choice (without a vote) would be a four-day week and that they would consider other possibilities. They also showed that employees are generally in favor of a redistribution of wages. The reduction of working time, could be accompanied by a reduction of income proportional to their levels.

About nuclear testing, Pierre Bonnaure

The decision of Président Chirac, as abrupt as it was irrevocable, to resume nuclear tests that François Mitterrand had decided to stop years earlier, has elicited a variety of reactions. Among them it has underscored two issues to which French citizens cannot remain indifferent: the first relates to the merits of the decision ; the second to the way it was communicated (or was not communicated).

Pierre Bonnaure has some answers for puzzled laymen. He first notes that « the affair is shrouded in secrecy ». This makes it difficult to judge the reliability of information or to understand why two chiefs of state adopted positions so radically opposed.

In spite of a lack of precise information, P. Bonnaure has attempted an interpretation of the stakes and consequences of the testing. He shows that the official purpose of the testing (the validation of a system of simulation) and the pretended innocuousness of testing in the atolls are unconvincing. He notes that the costs of the operation are high, including the ambiguity of the French policy toward its European and American partners.

The author is thus led to ask himself whether the French military-scientific-industrial complex is a state within the State.

Pourquoi futuribles ?

Nous traversons une période de turbulence résultant de mutations profondes aux plans géopolitique, technologique, économique, écologique, social, culturel et politique ; le plus difficile aujourd'hui étant sans doute de dégager d'une information pléthorique les éléments pertinents pour une meilleure compréhension d'un monde contemporain en plein bouleversement.

Bouleversement géopolitique avec la chute du mur de Berlin, la guerre du Golfe, la transition amorcée à l'est, les épreuves qu'affronte le sud, et l'émergence peut-être d'un monde multipolaire tout différent de celui d'hier.

Bouleversement par la technologie, le jaillissement de l'informatique dans les usines et les bureaux, l'apparition de nouveaux matériaux et d'une capacité révolutionnaire à manipuler les gènes. Pour le meilleur comme pour le pire.

Bouleversement dans le fondement même de nos économies de plus en plus tertiaires, de moins en moins dépendantes des richesses du sol et du sous-sol et donc de l'énergie, mais de plus en plus tributaires d'investissements immatériels (y compris humains), ignorant ô combien les frontières. D'où l'avènement d'une économie planétaire, l'explosion de la finance, la dissociation de la croissance et de son traditionnel corollaire, l'emploi.

Bouleversement de nos modes de vie du fait d'une durée de vie plus longue, d'une activité professionnelle plus courte et plus précaire, de l'explosion du marché des loisirs et de la communication, de la transformation radicale des valeurs et des comportements.

Sans parler ici des rapports de l'homme avec la biosphère, de l'effet de serre, de la crise de nos systèmes de protection sociale pris en étau entre les impératifs de la compétitivité internationale et l'accroissement des besoins sociaux liés au vieillissement démographique, à la santé, au chômage...

L'accélération du changement conduit à une multiplication des urgences mais exige, de notre part, un peu de **recul et de réflexion**, seuls garants aujourd'hui de notre **liberté de penser** et de notre **volonté d'agir** hors de la stricte contrainte des événements.

D'où la nécessité de la réflexion prospective, d'une fonction de veille et d'évaluation permanente vis-à-vis des tendances et des enjeux vraiment importants pour notre avenir. Cette réflexion, conduite avec le concours des meilleurs spécialistes mondiaux, se trouve chaque mois dans la revue *Futuribles*, une revue pour comprendre, une revue pour agir.

futuribles

analyse et prospective

NUMÉRO 205

JANVIER 1996

<i>Pour une nouvelle utopie</i>	3
<i>Hugues de Jouvenel</i>	
<i>La réduction du temps de travail en France</i>	22
<i>Le point de vue des salariés de la chimie</i>	
<i>Jean-Yves Boulin, Gilbert Cette, Michel Dauchot, Daniel Verger</i>	
<i>L'enquête métallurgie : similitudes et différences avec la chimie</i>	31
<i>Jean-Yves Boulin, Gilbert Cette</i>	
<i>Le point de vue des agents de l'ANPE</i>	35
<i>Alain Ottavi, Carole Tuchsziher</i>	
<i>Concurrence, régulation, service public. Variations autour du cas de l'électricité</i>	39
<i>Marcel Boiteux</i>	

FUTURS D'ANTAN

<i>L'Utopie de Thomas More revisitée</i>	5
<i>Nicole S. Morgan</i>	

FORUM

<i>Dialogue Europe-Maghreb, le point de vue des lecteurs</i>	61
<i>Liam Fauchard, Eugène-Jean Duval, Nacer-Eddine Hammouda, Abdelhamid Chorfa</i>	

ACTUALITÉS PROSPECTIVES	69
--------------------------------	-----------

BIBLIOGRAPHIE

<i>Analyses critiques</i>	79
<i>Comptes rendus</i>	100

